

ENSEMBLE !

POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Trimestriel - n°89 - Décembre 2015



PB-PP|B-003487
BELGIE(N)-BELGIQUE

Chaussée de Haecht 51
1210 Bruxelles

Allocation universelle : miroir aux alouettes ?



Chômage : la chasse
aux chômeurs sur les
planches et sur la toile

Défense sociale :
un interné
nous écrit

Energie : les
compteurs intelligents
nous menacent

sommaire

édito

3 Gardons notre étoile polaire !

en bref

4 L'info en bref et en images

dossier allocation universelle

6 L'allocation universelle : miroir aux alouettes ?

8 Philippe Defeyt : « L'allocation universelle, c'est l'Etat-providence 2.0 »

12 G-L. Bouchez : « Avec l'allocation universelle, vous êtes autonome dans vos choix de vie. »

16 Zoé Genot : « Ce n'est pas une vraie individualisation ! »

17 Faire table rase : l'obsession simplificatrice

21 Goblet : « Une allocation identique pour tout le monde, avec ou sans emploi !? »

23 L'allocation universelle : un horizon peut-être, un chemin sûrement pas

25 De quoi l'allocation universelle est-elle le nom ?

28 Des droits individuels, à des conditions légitimes

30 Les 35 heures made in France : l'histoire a ses raisons que la politique ignore !

33 Propagande en Belgique démocratique !

emploi

36 Uber & C^o : une offensive anti-sociale qui ne fait que commencer

40 « Y a des boulons électroniques, qui s'vissent tout seuls, c'est fantastique. »

chômage

42 Quand la culture s'empare de la réalité des chômeurs

44 « Bureau De Chômage » : la « banalité du mal » fixée sur pellicule

46 Chasse aux chômeurs : les nouvelles du front

48 « Combien de fois vous l'a-t-on déjà dit ! ? » Récit de vie de Marie, chômeuse et invalide

société

53 Mediprima : recul de la couverture santé des personnes en situation irrégulière

54 Céline Frémault et la lutte contre la pauvreté : « La crise de l'accueil peut se transformer en opportunité pour Bruxelles. »

56 Madame la Juge est photographe

60 « Les internés se trouvent dans les couloirs de la mort ! » : un interné en défense sociale écrit à *Ensemble* !

énergie

62 Les créances suédoises de la société Hoist

64 Quel futur pour la production d'électricité en Belgique ?

67 La nouvelle offensive des compteurs intelligents

europe

70 Grèce : Transformer les germes en fruits : vers une économie sociale et solidaire?

Humeur

74 Charity show

Une publication du
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion
Chaussée de Haecht 51, 1210 Bruxelles,
02/535 93 50.

Rédacteur en chef :

Guéric Bosmans
(Gueric.Bosmans@accg.be)

Secrétaire de rédaction :

Isabelle Philippon
(isabelle.philippon@asbl-csce.be)

Ont participé à ce numéro :

Guéric Bosmans, Luca Ciccia, Denis Desbonnet, Eva Detierre, Gérald Hanotiaux, Irène Kaufert, Arnaud Lismond-Mertes, Yves Martens, Quentin Mortier, Hedwige Peemans-Poullet, Pascal Peremans, Isabelle Philippon, Stéphane Roberti, Felipe Van Keirsbilck, Paul Vanlerberghe.

Dessins :

Cécile Bertrand
(www.cecilebertrand.be)
Oli (www.humeurs.be)
Manu Scordia
(www.manuscordia.blogspot.com)
Stiki et Pepe
(http://ledessindulundi.site.voilà.fr/)

Ensemble ! est mis à disposition suivant la licence Creative commons.

Mise en page :

Fabienne Lichtert

Imprimerie : evmprint

Remerciements :

Christian Nauwelaers
pour sa relecture attentive

Editeur responsable :

Arnaud Lismond
Chaussée de Haecht 51, 1210 Bruxelles

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).
Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source.

Avec le soutien de

La Fédération Wallonie-Bruxelles



Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimés et Internet.

Gardons notre étoile polaire !

Guéric Bosmans, rédacteur en chef d'Ensemble !

Un climat général se développe, ou plutôt s'aggrave dangereusement, qui vise à dissuader, décrédibiliser et criminaliser toute action collective. En tout cas lorsqu'elle a pour ambition de s'opposer au pouvoir économique et politique. Du côté patronal, opposition caricaturale entre droit de grève et droit de travailler, envoi d'huissiers sur les piquets de grève, utilisation illégale d'intérimaires pour casser les grèves, ... Du côté des médias dominants : couverture médiatique des actions syndicales qui se satisfait de micro-trottoirs en lieu et place de véritables analyses, et se contente de relayer les « perturbations » et « incidents », saturation d'appels creux à une « nécessaire modernisation » ramenant l'organisation collective des travailleurs à un machin ringard. Mais aussi, du côté du pouvoir politique, présence illégale de l'armée dans les rues créant parmi la population un sentiment diffus, mais bien réel, de peur, présence systématique et visible de policiers anti-émeutes lors des manifestations, ... Le sommet aura été atteint par l'odieuse instrumentalisation politique du décès d'une patiente lors de la grève générale menée par la FGTB à Liège, le 19 octobre dernier. Le message que les élites économiques, politiques ou médiatiques s'efforcent de faire passer, de manière plus ou moins subtile d'ailleurs, est que les différentes formes d'organisation collective ne seraient que vieilleries dignes des siècles passés.

Voilà comment débutait ce projet d'édito, dont la rédaction a été entamée avant le 13 novembre dernier (pour s'achever six jours plus tard)... Depuis lors, la machine s'est emballée. Suite aux horribles attentats perpétrés en plein cœur de Paris, toutes les digues semblent rompues. Le président français déclare son pays en état de guerre et son gouvernement peut sans problème présenter un *Patriot Act* à la française, inacceptable au regard des libertés individuelles et démocratiques, préparer une réforme de la Constitution pour y intégrer un « état de sécurité », ainsi qu'une réforme du droit du sol. Et au diable la rigueur budgétaire ! Si, en 1895, Jean Jaurès affirmait que « le capitalisme porte

en lui la guerre comme la nuée porte l'orage », en 2015, François Hollande peut tranquillement déclarer que « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité ». Et tout cela dans un climat d'union nationale qui semble avoir anesthésié toute pensée critique.

Première conséquence concrète pour le mouvement social : interdiction de la marche mondiale pour le climat prévue le 29 novembre dernier à Paris, dans le cadre de la COP21. Alors que de nombreuses voix s'élèvent pour mettre en évidence le lien entre les enjeux énergétiques, dont notre dépendance au pétrole, et les causes des guerres au Proche-Orient et qu'une véritable mobilisation pour la justice climatique commençait à naître.

**« Le capitalisme porte en lui
la guerre comme la nuée porte
l'orage », Jean Jaurès.**

Et pour les Belges, la même chose ! Le 19 novembre, le gouvernement a proposé des mesures allant dans le même sens. Et dans le même climat d'« union nationale », encouragé même par plusieurs partis dans l'opposition au fédéral. Alors que l'heure devrait justement être au débat argumenté et à la discussion politique. Sur le rôle des Etats occidentaux dans la déstabilisation du Proche-Orient ; sur les discriminations raciales à l'embauche, au logement, aux loisirs, ... sur la défense des libertés fondamentales.

Mais loin des postures viriles et des discours de chef de caserne, la société se mobilise et s'exprime. Spontanément, des rassemblements et des veillées s'organisent pour s'opposer aux discours de peur et de haine, et délivrer un message d'espoir, de paix et de fraternité. Puissent ces mobilisations rester notre étoile polaire pour nous guider dans la longue nuit qui s'annonce... □

Corbyn selon Magnette (1)

« Loin de s'opposer aux socialistes comme elle le prétend, la gauche dite radicale se nourrit d'elle. Seuls le ton et la méthode changent. Comme la gauche dite radicale, Jeremy Corbyn cède à la tentation de ce que Jacob Burckhardt, historien de la Renaissance, appelait les «simplifications sauvages», le refus d'admettre que le monde est complexe et que les problèmes qu'il pose appellent des réponses nuancées. Comme la gauche radicale, il vit un syndrome d'Hibernatus, exhumant des idées historiques comme si le monde avait cessé d'évoluer au cours des quarante dernières années. Suivre la gauche dite radicale sur son terrain est donc, pour les socialistes et sociaux-démocrates, une impasse. La crise grecque est d'ailleurs en train de travailler de l'intérieur ces formations, opposant ceux qui appellent à soutenir Alexis Tsipras et ceux qui prennent la défense des dissidents de Syriza, et reproduit ainsi une fracture «radicaux vs. réformistes» en leur sein. » Paul Magnette, *L'Echo*, 15 septembre 2015.

Corbyn selon Corbyn

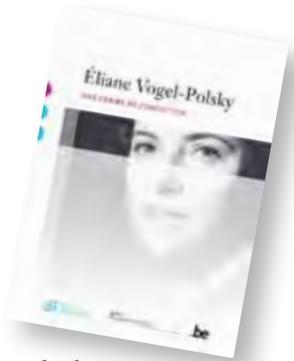
« **Nous serons en Europe pour négocier une meilleure protection pour les gens et pour les entreprises.** [...] **Le parti travailliste veut voir des changements en Europe qui mènent à une Europe des peuples. Nous devons être de meilleurs partenaires et mettre en avant nos demandes pour rendre l'Europe meilleure. Nous le ferons à travers les parlementaires européens du parti travailliste ainsi qu'à travers nos relations avec nous partis frères sociaux-démocrates européens, les syndicats et les autres mouvements sociaux européens.** » Jeremy Corbyn, *Financial Times*, 17 septembre 2015

Corbyn selon Magnette (2)

« Quelques jours seulement après avoir pris la tête du Labour, Jeremy Corbyn a choisi, pour préserver l'unité de son parti, de multiplier les concessions et gestes d'apaisement à l'égard de ceux qui craignaient que la radicalité de son propos ne condamne la gauche britannique à un long exil dans l'opposition. Qu'il ait, en particulier, réaffirmé son soutien à l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne, tout en rejetant fermement le dogme austéritaire porté par les institutions européennes, est une clarification de la plus grande importance. Par ce geste, Corbyn évite la tentation du splendide isolement, et renforce le camp de ceux qui pensent que les politiques actuellement suivies par l'UE ne sont pas une fatalité, mais l'expression d'un choix politique qui peut être contré. L'enjeu est essentiel pour l'Europe, il l'est aussi pour la gauche. Corbyn vient en effet de parcourir en quelques jours le trajet accompli par Syriza ou Podemos au cours des derniers mois. Ces deux partis, qui forment la pointe avancée d'une nouvelle gauche européenne, à la fois ferme dans son discours et ouverte aux négociations et compromis que suppose l'exercice du pouvoir, ont en effet été traversés eux aussi de débats entre partisans d'une ligne dure, préférant l'ivresse de la pureté idéologique aux concessions, et défenseurs d'une attitude que l'on ne peut qualifier que de réformiste. » Paul Magnette, *Le Soir*, 5 octobre 2015. □

**« France-Arabie Saoudite : 10 milliards d'euros de contrats !
Le gouvernement mobilisé pour nos entreprises et l'emploi. »**

Manuel Valls, Premier ministre de la République Française, le 13 octobre.



Eliane Vogel-Polsky : une femme de conviction

C'est une grande dame qui s'est éteinte, le 13 novembre dernier, à l'âge de 89 ans. La grève des ouvrières de Herstal en février-mai 1966, qui vient montrer que l'égalité salariale est alors loin d'être acquise, marquera le début de son engagement féministe. L'égalité de rémunération des hommes et des femmes sera donc son premier combat. Elle s'investira ensuite dans la politique d'égalité des chances, l'égalité politique et la parité. Durant un demi-siècle, Eliane Vogel-Polsky aura ainsi lutté sur différents fronts : par des procès qui feront date et marqueront le droit communautaire ; par des études et des recherches scientifiques, en tant qu'experte auprès d'instances européennes et internationales. L'ouvrage *Eliane Vogel-Polsky : une femme de conviction* rappelle ces combats d'une femme remarquable. Il met aussi en lumière le contexte de la condition féminine et son évolution dans la seconde moitié du XX^e siècle : la législation en matière d'égalité des sexes, le difficile essor des *women's studies*, les limites de la politique d'égalité des chances, l'ouverture à la démocratie paritaire. □



LE PETIT MENTEUR

Il arrive souvent que les mots soient détournés de leur sens premier et servent à justifier des mesures qui aggravent les inégalités sociales. Ces mots s'insinuent dans les esprits et les contaminent. Prenez, par exemple, le mot « charges sociales ». De quelle connotation négative est-il chargé, qui nous laisse croire que la solidarité est un poids, et non une richesse ! Prenez encore le mot « activation » : il insinue que les chômeurs sont forcément en état d'« inactivation », et qu'ils ont donc besoin d'être secoués, que diable ! C'est ainsi que le néolibéralisme colonise les esprits, après avoir fait des ravages sur le plan économique. Les Equipes populaires se sont mobilisées contre ce lavage de cerveau. Elles viennent ainsi de publier *Le Petit menteur*, un dictionnaire ludique et, surtout, participatif, qui invite chacun à contribuer à l'élaboration d'un recensement des mots qui mentent. Une initiative aussi rafraîchissante que salutaire. http://www.equipespopulaires.be/IMG/pdf/petit_menteur_leger.pdf

Flexijobs : la fabrique des pauvres

Dans un silence assourdissant des médias et de l'opinion, la majorité nous impose un imbuvable système de légalisation du travail au noir sans contrepartie pour les travailleurs. Et le pire est à craindre !

Depuis le 1^{er} novembre dernier, un nouveau type de contrat de travail permet une flexibilisation accrue du temps de travail, et donc une précarisation des travailleurs et des travailleuses dans le secteur de l'Horeca.

Le *flexijob* est un contrat cadre qui ne fixe ni le temps ni les horaires de travail pour la prestation d'heures supplémentaires pour un travailleur ayant un 4/5 ou un temps plein par ailleurs. Ces heures sup', au *flexi-salaire* minimum inférieur au tarif en vigueur dans la CP du secteur, sont intégralement défiscalisées pour le travailleur et sont encouragées par une diminution des cotisations patronales à 25%, autant dire un manque à gagner significatif pour les caisses de la Sécu. Ce système est présenté par l'Open-VLD comme une *alternative win win au travail au noir*. Il y aura pourtant des perdants et des perdantes ; des travailleurs à la merci de conditions de travail incertaines, acculés à cumuler les heures sous-payées, à se faire concurrence, à tenter au jour le jour de combiner son temps de travail et sa vie privée et familiale, sans oublier une Sécurité sociale encore une fois privée de rentrées. On doit craindre l'extension du *flexijob* à d'autres secteurs, comme la construction et les transports. Les contrats hyper flexibles de ce type mis en œuvre en Angleterre ou en Hollande ont eu un effet désastreux sur l'accroissement des inégalités et la fragilisation des plus démunis.

Tout cela participe d'une déstructuration du temps de travail et d'un appauvrissement de la Sécurité sociale, immanquablement dévastateurs pour les plus pauvres. Mais chut... !, la fabrique des pauvres se perfectionne de jour en jour insidieusement. □

LE CHIFFRE 757 Au premier semestre 2015, 757 chômeurs ont renoncé « volontairement » aux allocations de chômage (273 en Flandre, 337 en Wallonie et 147 à Bruxelles). Depuis le 1^{er} novembre 2010, la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi est suspendue si le chômeur renonce volontairement aux allocations pendant une période d'au moins six mois via une déclaration écrite non révocable auprès du bureau du chômage. Cette procédure représente un tel harcèlement qu,e de plus en plus de personnes renoncent à leurs droits ! □

DROIT DE GRÈVE SOUS PRESSION

Kris Peeters, ministre de l'Emploi (CD&V) en appelle à une « modernisation du droit de grève », et demande aux syndicats de se mettre autour de la table pour procéder à cette « actualisation ». « L'exercice du droit de grève, invoque-t-il, doit être adapté aux circonstances d'aujourd'hui. » On sait trop, hélas, ce que sont ces fameuses « circonstances d'aujourd'hui » : une précarisation galopante des emplois, une pression à la baisse des salaires, une pression accrue sur les salaires pendant que le capital, lui, continue d'engraisser à l'abri de toute menace. Dans pareil contexte, patronal et gouvernemental entend par la « modernisation du droit de grève »... □



Exclus dans la nature

Sur les 3.470 Bruxellois privés de leurs allocations d'insertion depuis janvier 2015 à la suite des mesures fédérales, seuls 1.386 (soit 40%) d'entre eux ont introduit jusqu'ici une demande d'aide auprès d'un CPAS. Que sont donc devenus les 60% restants ? Il est possible qu'une infime minorité d'entre eux aient retrouvé un travail. Mais il est surtout plus que probable que la grande majorité de ces personnes se trouve dans la nature. « Un jour ou l'autre, prédit Jean Spinette, président du CPAS de Saint-Gilles, ils viendront frapper à la porte des CPAS, car ils ne pourront plus payer leur loyer, leur eau ou leur électricité. Ils viendront donc vers nos services de médiation de dettes. Et ces gens ne rentreront pourtant jamais dans les statistiques des exclusions ! ». Les 19 CPAS bruxellois reprochent au gouvernement fédéral de se décharger, au moyen de ces exclusions, de ses responsabilités aux dépens des communes de la capitale. « C'est un glissement de la Sécurité sociale », accuse Jean Spinette. □

L'ALLOCATION UNIVERSELLE,

Un « revenu de base » de 600 ou de 1.000 euros pour tous, sans conditions. L'idée est séduisante pour ceux qui ont moins, ou qui sont constamment menacés de perdre une allocation à peine supérieure. Mais « tout ce qui brille n'est pas or ».

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

L'allocation universelle fait aujourd'hui l'objet d'un nouveau regain d'attention. Articles, débats publics, tribunes et cartes blanches se multiplient à son sujet. L'annonce du projet d'expérimentation limitée d'une « allocation universelle » par le nouveau gouvernement finlandais (coalition de partis de droite et d'extrême droite) a encore alimenté le débat. L'opposition à cette mesure s'affirme également. Ainsi, en 2014, Mateo Alaluf (ULB) y a consacré un petit ouvrage au titre explicite : *L'allocation universelle – Nouveau label de précarité*. Encore récemment, il était le protagoniste d'un débat organisé sur cette question par les Equipes populaires, avec pour contradicteur Philippe Defeyt (président du CPAS de Namur, Ecolo).

De quoi s'agit-il au juste ? Concernant le débat en Belgique, on peut se référer, comme le suggère Mateo Alaluf, à la définition de Vanderborght et de Van Parijs, qui entendent par

là « un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie » (1). Ce revenu remplacerait totalement ou partiellement les prestations sociales (revenu d'intégration, allocations de chômage, d'invalidité, pensions, allocations familiales...).

Les partisans de l'allocation universelle la présentent volontiers comme une idée neuve et, en même temps comme une idée déjà en germe, depuis toujours, dans la pensée utopiste. Quoi qu'il en soit, en Belgique, elle trouve son origine à une date précise : celle de l'élaboration, en 1984, d'un premier scénario détaillé d'instauration d'une allocation universelle formulé par P-M. Boulanger, Ph. Defeyt, Ph. Van Parijs et alii, sous le nom de Collectif Charles Fourier. En avril 1985, ce travail a donné lieu à la publication d'un numéro de *La Revue Nouvelle* qui a fait date en la matière. Le même collectif a été ultérieurement à l'origine de la création du *Basic Income European Network*, un réseau international dédié à la promotion de cette idée.

Trente ans plus tard, *Ensemble !* ouvre ses pages aux partisans et opposants de l'allocation universelle. Nous avons longuement donné la parole à l'un de ses partisans de toujours, Philippe Defeyt (Ecolo) ainsi qu'à un plus récent soutien politique, Georges-Louis Bouché (MR). Nous avons également sollicité la réaction

de Zoé Genot (Ecolo). Hedwige Peemans-Poullet, militante féministe et spécialiste de la Sécurité sociale, a pris sa plume pour replacer le débat dans le cadre du fonctionnement de la Sécurité sociale et de son histoire, non sans dénoncer les impacts pour les femmes – selon elle négatifs – de l'allocation universelle. Au niveau syndical, Marc Goblet (FGTB) et Felipe Van Keirsbilck (CSC-CNE) nous ont fait part de leur analyse et du positionnement de leur organisation sur ce sujet. Enfin, nous avons nous-mêmes essayé de répondre

Le débat pose des questions stratégiques par rapport à la construction d'un front pour la défense de la Sécurité sociale.

« Supprimez les indemnités de chômage, les pensions légales, le minimex, les allocations familiales, les abattements et crédits d'impôts pour personnes à charge, les bourses d'études, les cadres spéciaux temporaires et les troisièmes circuits de travail, l'aide de l'Etat aux entreprises en difficulté. **Mais versez chaque mois à chaque citoyen une somme suffisante** pour couvrir les besoins fondamentaux d'un individu vivant seul. Versez-la lui, qu'il travaille ou ne travaille pas, qu'il soit pauvre ou qu'il soit riche, qu'il habite seul, avec sa famille, en concubinage ou en communauté, qu'il ait ou non travaillé dans le passé. Ne modifiez le montant versé qu'en fonction de l'âge et du degré (éventuel) d'invalidité. Et financez l'ensemble par un impôt progressif sur les autres revenus de chaque

individu. Parallèlement, déréglez le marché du travail. Abolissez toute législation imposant un salaire minimum ou une durée maximum de travail. Eliminez les obstacles administratifs au travail à temps partiel. Abaissez l'âge auquel prend fin la scolarité obligatoire. Supprimez l'obligation de prendre sa retraite à un âge déterminé. Faites tout cela, et puis observez ce qui se passe. [...] Ce qui frappe d'abord, c'est que le problème de la pauvreté est affronté de manière plus efficace qu'auparavant, à un coût réel moindre pour la société et à un coût psychologique moindre pour les individus. [...] ».

Paul-Marie Boulanger, Philippe Defeyt, Philippe Van Parijs et Alii, *L'allocation universelle* in *La Revue nouvelle*, avril 1985.

Miroir aux alouettes ou d'alouette
Chasse, au propre. Engin de chasse constitué de petits miroirs qui scintillent au soleil et dont on se sert pour prendre les alouettes. [...] Au figuré. Miroir aux alouettes. Se laisser prendre au miroir aux alouettes. Se laisser duper par de belles promesses (TLF).

MIROIR AUX ALOUETTES ?



à la question « de quoi l'allocation universelle est-elle le nom ? ». Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion reste, aujourd'hui comme hier, opposé à l'instauration d'une allocation universelle. Cependant, force est de constater l'intérêt qu'elle suscite chez certains, lesquels méritent d'être écoutés et entendus. A fortiori lorsqu'il s'agit de personnes qui se trouvent actuellement exclues ou reléguées aux marges de la protection sociale. Le débat pose des questions stratégiques par rapport à la construction d'un front, d'un projet et d'un rapport

« Le revenu inconditionnel a comme avantage majeur pour les employeurs de remplacer les minima sociaux (RIS, allocations de chômage, garantie de revenu aux personnes âgées Grapa). Les salaires proposés doivent être dans ce système (NDLR : celui des minima sociaux) plus élevés que les revenus procurés par les minima, leur augmentation entraînerait celle des salaires et l'amélioration des conditions de travail pour rendre les emplois attractifs. On comprend que la droite préfère un revenu de base qui constitue une subvention à l'emploi,

aux minima sociaux qui sont une barrière à la diminution des salaires. [...] un montant versé sans condition à toute personne ne peut être que médiocre et ne peut assurer l'indépendance économique des bénéficiaires. Ceux-ci seraient obligés d'accepter du travail à n'importe quel prix pour arrondir leur allocation. Il en résulterait une dégradation du marché du travail et la prolifération de « boulots » mal payés. »

Matéo Alaluf, *L'allocation universelle contre la protection sociale*, RTBF, 14 juin 2013.

de forces pour la défense de la Sécurité sociale, des salaires, des allocations et du droit à l'emploi. Ces questions-là doivent avoir toute leur place dans notre réflexion. Yves Martens (CSCE) ouvre quelques perspectives en ce sens, en esquisant une réflexion sur la conditionnalité légitime et illégitime en protection sociale. Tandis que Luca Ciccia (CSCE) revient sur les évaluations récentes – et contrastées – de la réduction collective du temps de travail réalisées, en France, par l'Assemblée nationale et, en Belgique, par le Conseil supérieur de l'Emploi. Depuis sa création, il y a près de vingt ans, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion Asbl et sa revue défendent la Sécurité sociale, le droit aux allocations ou à l'emploi, l'individualisation des droits, la réduction du temps de travail. Nous dénonçons sans relâche les manquements de la couverture sociale actuelle et sommes parfaitement conscients de la difficulté d'engranger de nouveaux acquis. Nous ne sommes toutefois pas prêts à considérer que ces combats sont perdus, ni à « jeter le bébé avec l'eau du bain » au bénéfice de la création d'une « allocation universelle ». Ce serait inviter les plus précaires à être des alouettes isolées et hébétées, s'offrant elles-mêmes pour cibles aux fusils du patronat. □

(1) Vanderborghet et Van Parijs, *L'allocation universelle*, (2005) accessible en ligne : www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/2_7071_4526_2.pdf

« Une fois le miroir placé, le chasseur se dissimule, sans qu'il soit nécessaire de trop se cacher, et il attend les alouettes qui, dans les champs, montent vers le soleil, en chantant leur gai tireli-reli. Mais, les voici qui aperçoivent, en bas, le miroir, qui s'agite et brille de toutes ses facettes ! [...] L'alouette veut se rendre compte de cet objet bizarre et brillant, elle s'en approche à tire-d'aile, et, lorsqu'elle se trouve au-dessus, elle exécute un vol plané en agitant rapidement le bout de ses

rémiges, et, comme disent les chasseurs, elle "fait le Saint-Esprit" ! C'est pendant ce court laps de temps, — une seconde ou deux, — où l'oiseau demeure immobile, suspendu dans l'air comme au bout d'un fil, que le tireur doit envoyer son coup de fusil, en plein corps, comme à la cible. Passé cet instant rapide, le tir de l'alouette est des plus difficiles, et les douilles de cartouches vides s'entassent sans grand résultat ! »

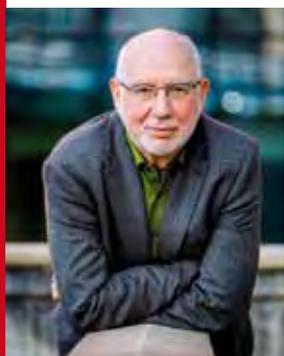
Le Chasseur français, mars 1940.

« L'ALLOCATION UNIVERSELLE,

600 euros sans conditions pour tous et toutes, en conservant la Sécurité sociale existante. C'est la proposition défendue par Philippe Defeyt, économiste et président du CPAS de Namur (Ecolo). Au-delà du slogan, cette proposition est-elle réaliste et progressiste ?

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Economiste, membre fondateur et ancien secrétaire fédéral d'Ecolo, plusieurs fois élu en tant que député, Philippe Defeyt est aujourd'hui président du CPAS de Namur. Il publie régulièrement des analyses socio-économiques pointues sous l'égide de l'Institut pour un Développement Durable. Depuis de nombreux mois, il multiplie les interviews et les participations à des débats pour défendre sa proposition d'allocation universelle. En 1985 déjà, Defeyt défendait cette idée, avec Philippe Van Parijs et le Collectif Charles Fourier, créé pour porter ce débat. Mais il s'agissait alors d'une autre version de l'allocation universelle, supposant la disparition des formes actuelles de la Sécurité sociale et du salaire minimum garanti. Où en est aujourd'hui Philippe Defeyt à ce sujet ? Que défend-il ? Comment répond-il aux objections ? Rencontre.



Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur, est favorable à l'allocation universelle.

Ensemble ! Dans quel registre situez-vous vos récentes interventions publiques en faveur de l'allocation universelle ? S'agit-il du partage d'une réflexion générale d'intellectuel, ou bien d'un engagement de responsable politique qui souhaite faire inscrire une proposition dans le programme de son parti, et dans un second temps la voir mise en œuvre ?

Philippe Defeyt : Je pense que les intellectuels doivent mettre les mains dans le cambouis. Pour le moment, les « mains dans le cambouis » pour moi, c'est le CPAS de Namur. Les situations concrètes que j'ai rencontrées par ce biais nourrissent ma réflexion dans le débat sur l'allocation universelle qui a repris vie ces dernières années. Est-ce que j'ai une visée politique ? Oui, ça me plairait que mon parti aille au-delà de dire « On peut en discuter », ce qui n'engage à rien. Mais je veux surtout pousser l'ensemble des progressistes à réfléchir et à se confronter au réel. La gauche, globalement, porte le projet d'individualisation des allocations sociales. Mais qui y a travaillé dans le détail ? Qui voit les difficultés que ça pose, notamment pour le revenu d'intégration ?

Quelle est donc cette proposition d'allocation universelle dont vous proposez la mise en œuvre ?

Je propose l'octroi d'une allocation inconditionnelle. Inconditionnelle par rapport à tout autre revenu. Inconditionnelle par rapport au fait de vivre, ou pas, avec d'autres. J'y mets cependant quelques nuances : le montant peut varier avec l'âge, il peut aussi varier

en fonction de considérations liées à l'état de santé ou de handicap. La différence fondamentale avec l'« impôt négatif », c'est que, dans ce système-là, lorsque vous avez un petit salaire et que vous gagnez un euro en plus, vous perdez un euro via l'impôt. Dans le système de l'allocation universelle, tout ce qui est gagné en plus ne rabote pas l'allocation universelle. C'est une différence fondamentale par rapport aux allocations de chômage, au revenu d'intégration et aux allocations d'invalidité.

A quel montant se situe l'allocation universelle que vous souhaitez promouvoir ?

Il y a deux écoles. Pour l'une, le montant doit être suffisant pour être totalement autonome par rapport à l'obligation de travailler. L'autre école défend l'option que l'allocation universelle doit offrir un « point de départ », notamment par rapport à la construction des revenus de chacun. C'est à cette école-là que je me rattache. Le montant de l'allocation doit, selon moi, se situer autour de 600 euros par mois. Ça fait 1.200 euros pour un ménage d'allocataires.

Je précise que, dans mon modèle, aucune situation ne peut être détériorée par rapport à la situation actuelle, sauf les situations injustes. Il est évident que si quelqu'un gagne 5.000 euros, il doit contribuer beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Quels sont les objectifs que vous souhaitez atteindre à travers l'instauration d'une telle allocation ?

En résumé, les objectifs sont les suivants : simplification du système, liberté des choix de vie, réduction du temps de travail et libération des initiatives. Pour moi, l'allocation universelle, c'est l'Etat providence 2.0. C'est l'Etat-providence avec une autonomie augmentée, moins de clientélisme et plus de société civile. L'allocation universelle, c'est une manière de financer la créativité, l'innovation sociale, l'immense besoin des personnes de faire des choses pour elles-mêmes. On ne peut quand même pas vivre dans une société où, pour une grande partie d'entre nous, il faut attendre 65, 67, et demain 70 ans, pour réaliser ce qu'on a réellement envie de faire. 600 euros, pour la majorité des travailleurs, c'est entre un tiers et un quart de leur salaire. Les personnes qui le souhaiteraient pourraient dès lors consacrer librement entre un quart et un tiers de leur temps pour les activités qu'elles choisissent. L'allocation universelle, c'est aussi la fin définitive et radicale des contrôles sur la vie privée et la situation familiale des personnes. Il est inacceptable que les allocataires

C'EST L'ETAT PROVIDENCE 2.0. »

sociaux soient pénalisés pour les choix familiaux privés qu'ils souhaitent faire. L'allocation universelle, c'est également une réponse par rapport aux progrès technologiques et à l'augmentation de la productivité, qui ne pourra plus nécessairement être absorbée à l'avenir par la création de nouveaux secteurs d'activité. Enfin, un travail sur la simplification du système de Sécurité sociale mène tôt ou tard à s'approcher de formes d'allocation universelle, sinon on n'en sort pas. Si on va jusqu'au bout de l'individualisation des droits sociaux, ça coûtera aussi cher que l'allocation universelle. On nous oppose qu'il n'y a pas aujourd'hui de rapport de forces favorable à l'allocation universelle, mais il y en a-t-il davantage en faveur de l'individualisation des droits ou de la réduction du temps de travail ? Non !

Sauf qu'en Belgique, et à la différence de la réduction collective du temps de travail, l'allocation universelle recueille plutôt des soutiens politiques éparés à droite (au MR, au VLD) qu'à gauche ?

Il ne faut pas exagérer. Ce n'est pas parce que le député Bouchez s'est positionné là-dessus que la proposition est portée à droite et par le MR. Le jour où ils se rendront compte de ce que coûte l'octroi d'une allocation universelle de 1.000 euros, l'idée sera mort-née dans son parti. Mais c'est sans doute vrai qu'il a, plus chez Ecolo que chez d'autres, des influences libertariennes. Nous sommes rentrés dans une logique dans laquelle l'Etat dit beaucoup aux gens ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils ne doivent pas faire. Je n'ai pas de problème à dénoncer cela, ni à dire que je suis un peu libertarien. Cependant, je demande un Etat fort pour protéger les citoyens, pour corriger les inégalités.

Octroyer une allocation de 600 euros aux 9.000.000 de personnes de 18 ans et plus qui résident en Belgique, ça demande de trouver 65 milliards.

Où trouvez-vous cet argent ?

Pour partie, il s'agit de montants déjà versés par la Sécurité sociale et des revenus de l'assistance sociale

« Si on va jusqu'au bout de l'individualisation des droits sociaux, ça coûtera aussi cher que l'allocation universelle. »

(RIS...). On supprime tous les taux ménages. On ne supprime pas la couverture des soins de santé, que j'exclus, mais tout le reste est mobilisé pour ce financement de l'allocation universelle. Pour partie, ce financement provient également de réductions fiscales (puisque chacun a une allocation, il ne faut plus réduire les impôts pour personnes à charge). Il y a aussi des budgets plus marginaux à mobiliser. Si on donne une allocation de 600 euros à tous les étudiants, il ne faut sans doute pas maintenir l'intégralité des bourses d'études. Enfin, il faut des recettes fiscales nouvelles. Tout comme pour le financement d'une politique de



MINIMAS SOCIAUX (2015) : QUELQUES CHIFFRES

1. Salaire minimum garanti interprofessionnel
(plus de 21 ans) : 1.559 €

2. Allocations de chômage maximales
(sans complément d'ancienneté)

Isolé

mois 1-3	1.623 €
mois 13-14	1.170 €
à partir du mois 49	972 €

Cohabitant

mois 1-3	1.623 €
mois 13-14	869 €
à partir du mois 49	513 €

3. Revenu d'intégration

Personne cohabitante	555 €
Personne isolée	833 €
Chef de famille	1.111 €

4. Garantie de Revenu aux Personnes Agées (Grapa)

marié ou cohabitant	687 €
isolé	1.031 €

réduction collective du temps de travail ou d'individualisation des droits sociaux.

Dans votre système, dites-vous, personne ne serait perdant. Ne prévoyez-vous pas, par exemple, de diminuer les pensions publiques pour financer l'allocation universelle ?

Ah, ça, de façon transitoire, non. Il y a des droits acquis. Mais pour moi, à terme, il faut le même principe de pensions pour tout le monde. Donc un peu moins pour les pensions publiques et un peu plus pour les pensions privées.

Vous nous avez habitués, en tant qu'économiste et acteur politique, à ce que vos propositions soient

détaillées et précisément chiffrées. On s'attendrait dès lors à ce que vous mettiez des chiffres sur les différentes sources de financements proposées... Honnêtement, nous devons retravailler cette question. En termes de financement, on est en retard. J'accepte volontiers la critique. Mais le vrai débat, c'est de savoir dans quelle mesure il y a un rapport de forces pour aller chercher des recettes fiscales supplémentaires.

Comment conciliez-vous l'intention de faire en sorte que « personne n'y perde » et celle de simplifier la Sécurité sociale ?



⇒ Pour moi, si complément il y a pour quelque raison que ce soit (maladie, handicap, chômage, pension...), c'est lié strictement au parcours individuel de la personne, et non à sa situation familiale. En matière de chômage, par exemple, il n'y aurait plus de contrôle de la situation de cohabitation. Il n'y aurait plus de contrôle de la disponibilité sur le marché de l'emploi concernant l'allocation universelle, mais un contrôle de la disponibilité pourrait être maintenu pour le complément de chômage. Je suis opposé à la façon dont les contrôles de la disponibilité sont actuellement menés, mais en toute honnêteté intellectuelle, l'instauration d'une allocation universelle n'implique pas en elle-même la modification du contrôle de la disponibilité chômeurs. Contrairement à d'autres, je ne suis pas partisan d'une société dans laquelle une partie de la population se déconnecte complètement du marché de l'emploi et peut dire : « J'ai mes 1.500 euros par mois et le monde peut s'écrouler. »

Donc, la plupart des contrôles actuels sur les allocations qui sont supérieures à 600 euros par mois continueront, dans ce modèle, à être exercés ?

La vraie question, c'est : que deviennent les personnes qui, dans mon modèle, ont une allocation de 600 euros et qui vivent réellement seules ? Il faut examiner la situation sociale de ces personnes. Une partie d'entre elles vivent seules parce que cohabiter avec d'autres donnerait lieu à une sanction financière, pour elle ou pour la personne avec laquelle elles souhaitent cohabiter. Cette situation disparaît avec l'allocation universelle. Une autre partie de ces personnes ont déjà aujourd'hui d'autres revenus. Par exemple, un chômage partiel, un salaire à temps partiel. En additionnant ces revenus à l'allocation universelle, ces personnes-là dépasseraient le seuil du revenu d'intégration. Il n'en reste pas moins qu'il y a des personnes qui sont vraiment seules, qui ne bénéficient ni d'allocations de chômage partielles, ni de chômage partiel... Ça fait un nombre limité de personnes. Comment les aider ? Je ne souhaite pas maintenir les contrôles tels qu'on les fait actuellement dans les CPAS. Je pense que la seule solution est d'offrir à ces personnes-là un travail garanti. Un vrai travail garanti, barémisé... Mais du fait qu'on le permet à des personnes seules, il faut offrir cette possibilité de travail garanti à tout le monde.

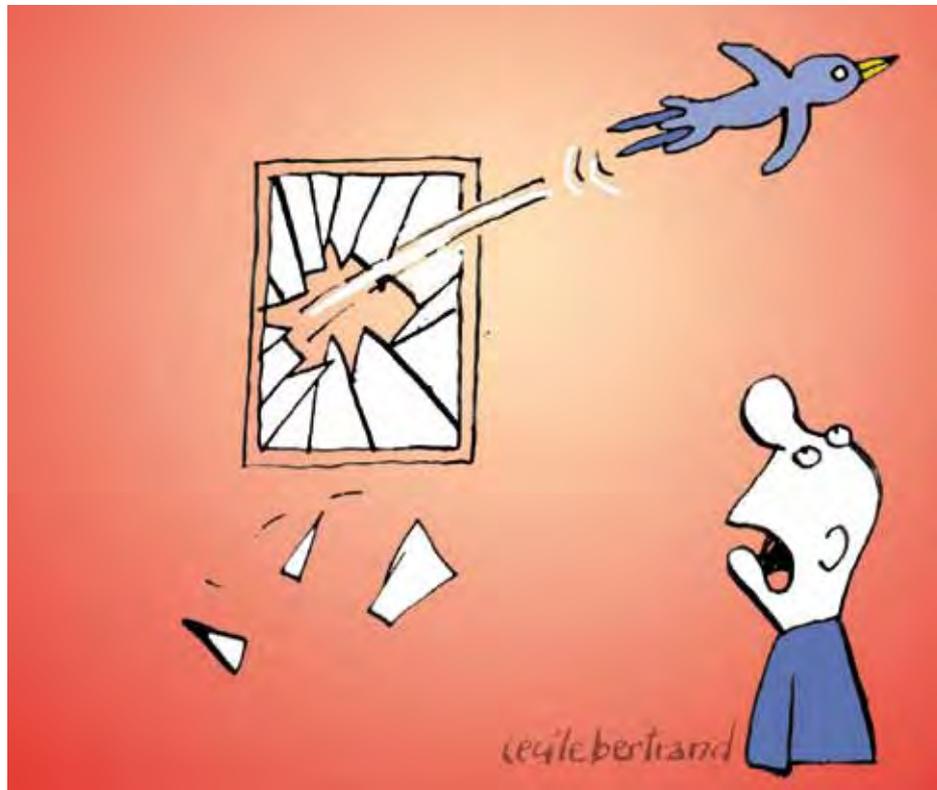
Offrir à tout demandeur d'emploi une possibilité de travail barémisé garanti, n'est-ce pas un autre projet que celui d'allocation universelle ?

Non, c'est un complément de l'allocation universelle, c'est un minimum. Je situe ces emplois dans le secteur non marchand. Mais ce ne sont pas nécessairement des emplois de 40 heures par semaine. Je pense que ça ne

concernera dans les faits que peu de personnes, mais il faut le prévoir si on veut supprimer les contrôles en fonction de la situation familiale.

L'allocation de chômage a l'avantage essentiel pour les travailleurs à bas salaires de fixer ce que les économistes appellent un niveau de « salaire de réservation », c'est-à-dire un niveau de salaire minimum que l'employeur doit offrir pour trouver de la main-d'œuvre, qui doit être significativement supérieur à l'allocation de chômage. Ce salaire de réservation disparaît dans le système de l'allocation universelle, puisqu'elle se cumule avec le salaire. Dès lors, les employeurs ne risquent-ils pas diminuer les salaires d'un montant équivalent à l'allocation ?

Pour moi, on ne touche pas au salaire minimum garanti. Si on réussit à établir un rapport de forces favorable à des idées de gauche, il s'appliquera également en ma-



tière de salaires. Qu'est-ce qui affaiblit aujourd'hui les organisations syndicales ? C'est le fait que, si elles ne disent pas « oui », le gouvernement le fera à leur place.

Vous êtes pour le maintien du salaire minimum garanti, mais ne faut-il pas réfléchir aux impacts réels de l'introduction d'une allocation universelle ? Quid de la pression à la baisse exercée par les centaines de milliers de personnes sans emploi qui bénéficieraient d'une allocation universelle insuffisante pour vivre dignement et pourraient cumuler l'allocation avec des heures de travail ? Ne risque-t-on pas de passer d'un système de chômage massif à la création d'une masse de travailleurs pauvres, selon le modèle des Etats-Unis ?

Moi, je pense que ça n'aggrave pas la situation. Je pense même que ça peut l'améliorer, parce qu'il y aura une moindre pression en termes d'offre de travail. Je vois

bien les jeunes aujourd'hui. Est-ce qu'ils veulent tous travailler à temps plein ? Non. Avec l'allocation universelle, ils vont ajuster leur offre de travail.

Les organisations syndicales sont opposées à l'allocation universelle. Dans ce contexte, voyez-vous un rapport de forces se construire pour mettre en œuvre une version de gauche de l'allocation universelle ? N'y a-t-il pas un risque sérieux que l'idée que vous défendez avec des intentions généreuses soit reprise par la droite dans un but très différent ?

L'objection est recevable. Est-elle pertinente ? Oui, mais je pense que les organisations syndicales doivent évoluer si elles veulent que les jeunes générations s'inscrivent dans le mouvement syndical. Elles doivent prendre en compte les nouvelles aspirations. Elles doivent aussi avoir un peu de courage. Dans quelle organisation discute-t-on vraiment de la fiscalité sur les voitures de société ? Dès lors, est-ce que cet argument est spécifique à l'allocation universelle ? Faut-il attendre un soutien syndical pour mener des débats progressistes ? J'ai récemment participé à un débat sur l'allocation universelle à Mons, avec M. Bouchez (MR) ainsi qu'un représentant de la FEB et de la FGTB. Eh bien, entendre une alliance objective de la FEB et de la FGTB sur l'allocation universelle, ça fait mal ! Ils l'ont dit : « On est d'accord là-dessus. » Pourtant, l'un des arguments de la FEB était qu'« avec une allocation universelle, on va donner de l'argent à ceux qui n'en ont pas vraiment besoin »...

L'une des différences importantes entre l'allocation universelle et la réduction collective du temps de travail (RTT) n'est-elle pas que la réduction du temps de travail favorise une unification des conditions de travail de tous vers le temps plein, tandis que l'allocation universelle favorise les temps partiels, les horaires atypiques et la dualisation du marché du travail ?

Dans le modèle que je propose, les jobs à 5 euros de l'heure sont exclus. Quant au temps de travail, je suis partisan de garder au minimum l'idée du tiers-temps. Règle qui n'est pas respectée aujourd'hui et qu'il faut défendre. Ça fait partie de mon modèle. Il est exact que si le marché du travail n'est pas régulé, l'allocation universelle devient une subvention à l'employeur. Pour moi, elle doit donc être impérativement liée à ces deux conditions : maintenir le salaire minimum garanti et interdire le travail en dessous d'un tiers-temps. Pour une personne seule, le cumul d'un tiers-temps et de l'allocation universelle sera largement supérieur au revenu d'intégration. Pour le reste, pensez-vous qu'une réduction collective du temps de travail dans le domaine de la chimie va bénéficier aux titulaires d'un revenu d'intégration du CPAS de Namur ? Par ailleurs, sans rapport de forces suffisant, une réduction collective du temps de travail se traduit, comme on l'a vu en

France, par des augmentations de cadences. Je pense que le résultat sera au moins aussi intéressant avec l'allocation universelle qu'avec la RTT.

Marc Goblet (FGTB) nous faisait la remarque : « Donner la même chose à tout le monde, je ne trouve pas ça juste. » Est-il juste de donner une allocation de façon identique au président du CPAS de Namur et à une personne en état de besoin ?

Dans ma situation de président de CPAS, dans mon modèle, je vais payer plus d'impôts. De bons mécanismes pour financer l'allocation universelle permettent d'améliorer l'effet redistributif. Par ailleurs, regardez l'exemple des pensions. Si vous donnez une même somme avec un forfait à tout le monde, par définition, on réduit les écarts. La Grapa rétablit un peu l'équilibre, mais il y a un nombre important de personnes qui n'ont promérité qu'une pension de 500 ou 600

« Le mouvement syndical est sur la défensive, la gauche est sur la défensive aujourd'hui. On en vient à avoir peur de son ombre. »

euros... tandis que le gouverneur de la Banque nationale bénéficie d'une pension publique de l'ordre de 10.000 euros ! Si vous limitez les pensions à 3.000 à 4.000 euros bruts, et que vous prenez l'excédent pour assurer à tous un socle de 600 euros et un complément en fonction de la carrière, vous réduisez les inégalités en matière de pensions.

Vu le nombre de conditions que vous jugez vous-même nécessaires pour mettre en œuvre la version que vous estimez progressiste de l'allocation universelle, et vu le poids politique d'Ecolo, est-ce vraiment pertinent de l'inscrire dans son programme politique ? Plutôt qu'une refonte totale, ne serait-il pas plus judicieux d'essayer d'apporter au système existant des améliorations qui recueillent un plus large soutien à gauche ? Par exemple, par la RTT, les congés thématiques, les allocations de chômage, l'individualisation des droits, la création d'emplois publics ou non marchand pour réintégrer les exclus...

Principe de responsabilité, principe de réalité... Oui, et à certains moments, je participe comme chacun à des luttes pour des objectifs précis sur les terrains sur lesquels je suis engagé. Mais, à force de faire ça, on perd une capacité de projet, on est tout le temps sur la défensive. Chacun d'entre nous, individuellement et collectivement, en vient à avoir peur de son ombre.

Un certain nombre de personnes sont critiques par rapport à l'allocation universelle, mais enthousiastes par rapport à l'idée de salaire garanti à vie développée par Bernard Friot. Qu'en pensez-vous ?

Friot ? Il n'y a pas mieux pour casser une idée ! Il développe un modèle tarabiscoté, pour lequel il faut se lever tôt avant de comprendre ce qu'il veut... Son système est déconnecté par rapport au réel et susceptible de recevoir la même objection : quel rapport de forces aujourd'hui pour l'instaurer ? □

« AVEC L'ALLOCATION UNIVERSELLE

Une allocation de 1.000 euros par mois, pour tous et toutes, à vie et sans conditions, mais en remplacement de la quasi totalité de la Sécurité sociale actuelle. C'est le new deal défendu par le député Georges-Louis Bouchez (MR).

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Charles Michel (il était alors président du MR) avait déclaré en 2012 : « *Le MR est ouvert aux principes d'une allocation universelle pour autant que cela s'accompagne d'une réforme globale du système d'imposition en Belgique.* » (1). Mais jusqu'il y a peu, il n'y avait pas au sein du MR de prise de position publique et élaborée en faveur de l'allocation universelle. En France, cette position est, par exemple, défendue dans les rangs libéraux par l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin et, au VLD, par la députée Nele Lijnen. Ce vide est désormais comblé au MR. Le jeune député wallon Georges-Louis Bouchez (également échevin des Finances de la Ville de Mons, et futur ministre?) a résolument enfourché ce cheval de bataille. Il s'en est ouvert dans *Le Soir*, en septembre dernier. Son ambition immédiate par rapport à l'allocation universelle est « *qu'on y réfléchisse, afin de la voir figurer au programme du MR, en tous cas dans le nouveau Manifeste libéral fin 2016* ». Mais l'horizon de son engagement est plus vaste : « *Avec l'économie de marché, les libéraux ont imposé leur modèle à tous, qui n'est plus contesté à gauche. Et là, avec l'allocation universelle telle qu'elle est décrite ici sommaire-*

avec le sourire une vision très dure du libéralisme. Il faut cependant mettre à son crédit qu'il ne masque pas ses idées et qu'il contribue ainsi à un véritable débat.

Ensemble ! : Vous avez fait une sortie remarquée en faveur de l'allocation universelle. Est-ce l'expression d'un engouement pour une idée dans le vent ou d'une réflexion approfondie?

Georges-Louis Bouchez : C'est un sujet sur lequel je travaille depuis un bon moment, avant même que l'on en parle en Finlande, aux Pays-Bas, etc. J'ai travaillé pendant plus d'un an sur cette question. J'ai passé plusieurs soirées avec M. Van Parijs, chez lui, pour discuter du sujet. J'ai également beaucoup lu sur ce qui se faisait ailleurs, etc. C'est une idée qui me vient aussi de ma participation dans les débats politiques depuis un moment, où j'entends ressasser les mêmes recettes connues et de moins en moins convaincantes... ma conviction de départ est que le système tel qu'il est organisé aujourd'hui ne tiendra pas. Enfin, quand on est jeune député, on a la responsabilité particulière d'amener des idées novatrices, même si elles ne s'ap-

pliquent peut-être que dans vingt ou trente ans. Je suis convaincu que le modèle fondé uniquement sur le travail et dont les prestations sont conditionnées, soit au fait d'avoir travaillé, soit de pouvoir un jour travailler, n'a plus beaucoup de sens vu l'évolution que connaît notre société. Je crois fondamentalement à l'idée d'allocation universelle. Son avantage, même pour ceux qui n'y adhèrent pas, c'est qu'elle pose plein de questions auxquelles on doit répondre. Notamment celle de l'individualisation des droits, qui selon moi n'est pas souhaitable dans le schéma actuel, mais devient possible avec l'allocation universelle. Le contrôle des compteurs d'eau, d'électricité et de gaz des chômeurs est certainement nécessaire aujourd'hui pour établir leur situation réelle et leurs droits, mais pas dans le modèle d'allocation universelle auquel j'aspire.



Le député Georges-Louis Bouchez (MR) a résolument enfourché le cheval de bataille de l'allocation universelle.

ment, les libéraux, encore eux, feraient un nouveau grand pas en avant dans la bataille des idées. » (1). Nous l'avons rencontré pour mieux comprendre sa vision de l'allocation universelle. Celle-ci s'avère à maints égards plus proche de celle prônée par le Collectif Charles Fourier en 1985 que ne l'est la version promue par Philippe Defeyt aujourd'hui. Georges-Louis Bouchez défend

Comment votre sortie a-t-elle été accueillie dans votre propre parti ?

J'ai été très surpris du nombre de réactions positives que j'ai reçues. Ceux qui y ont réfléchi, en général, y sont favorables. Il peut y avoir des variations sur l'amplitude de la proposition : le niveau de l'allocation, le fait de conserver ou non les autres dispositifs... Tout

SELLE, VOUS ÊTES AUTONOME DANS VOS CHOIX DE VIE »

cela peut être débattu, mais je n'ai rencontré personne qui dise : « J'ai fait une étude universitaire sur la question, et ça ne tient pas pour telle ou telle raison. » Bien sûr, c'est une idée qui trouble une série de personnes, parce que tous les partis politiques à l'heure actuelle ont une vision du monde dans laquelle chacun doit avoir un travail productif, et que seul le travail productif est créateur d'une place dans la société. C'est perçu comme une règle divine alors que ce n'en est pas une. C'est quelque chose qui va évoluer avec le temps, compte-tenu du chômage de masse, lié notamment aux progrès technologiques, aux taux de croissance poussifs, etc. Le MR est en plein processus de refonte doctrinale, et je sais que cette idée a été abordée dans de nombreux ateliers organisés localement, ça percole. Les gens sont, soit très favorables, soit dubitatifs, mais ma sortie n'a pas suscité une levée de boucliers à l'intérieur du MR. Personne ne m'a dit : « Jamais de la vie ! » Il est clair que nous avons une difficulté pour intégrer cette idée dans notre programme. J'en ai discuté avec Richard Miller, qui pilote cette réforme doctrinale du MR : le problème, c'est que nous avons basé tout notre discours sur le fait que nous étions le parti du travail, des gens qui veulent travailler, etc. Il faudra régler cette question du rapport au travail, mais je n'ai pas reçu un coup de téléphone du président du parti me disant : « Tu es malade ! », au contraire... Avancer une idée nouvelle suscite de l'intérêt.

Vous avez participé à un débat public à Mons sur cette question avec différents acteurs. Quels sont les enseignements que vous en tirez ?

Ce qui est extraordinaire dans ce débat, c'est l'axe FEB-FGTB. Ils sont opposés à l'unisson à l'allocation universelle. Pourquoi ? Parce que, pour l'une comme pour l'autre, ça leur ferait perdre leur rôle institutionnel. Si l'allocation universelle est instaurée, l'autonomie est rendue aux personnes, cela fait disparaître cette logique de négociations de masse, sur l'indexation de certaines normes de croissance, notamment en soins de santé. Ça ferait perdre du poids à tout ça. Les syndicats viennent avec une contre-proposition, qui est la réduction collective du temps de travail. Pour moi, il s'agit d'une bêtise absolue, parce que vous cumulez les inconvénients des deux mécanismes. Dans le modèle de la réduction collective du temps de travail, vous continuez, d'un côté, à devoir fournir un travail productif qui est pour beaucoup de gens perçu comme alimentaire et avilissant. De l'autre côté, soit vous générez une augmentation du coût horaire du travail – et on sait que la Belgique n'est déjà pas compétitive –, soit vous le faites à salaire horaire égal, et alors vous appauvrissez les gens. Du côté de la FEB, mon impression est qu'ils

pensent au présent. Ils ont une vision précise du montant des réductions nécessaires de telle charge sociale, mais ils sont sans doute moins avancés pour penser la société de demain. Je n'ai pas eu l'impression que le sujet avait été étudié. L'Union wallonne des Entreprises était dubitative dans ce débat.

Et puis, il y a un axe un peu particulier des partisans de l'allocation universelle : Philippe Defeyt, Roland Duchatelet et moi-même. C'est assez surprenant : un Ecolo, un homme d'affaires libéral et moi. On se retrouve sur l'argumentaire. Pour Ecolo, il y a un grand combat pour l'individualisation des droits. Pour un libéral, la liberté des individus est très importante. Ce qui est très intéressant dans ce débat – et ça prouve

« Le contrôle des chômeurs est certainement nécessaire aujourd'hui pour établir leur situation réelle et leurs droits, mais pas dans le modèle d'allocation universelle auquel j'aspire. »

que l'allocation universelle peut être la voie de la société de demain –, c'est que les clivages traditionnels gauche-droite disparaissent. La ligne de clivage se refait selon une autre logique. Ce qui est également frappant dans cette discussion, c'est que tant la FGTB que la FEB doivent absolument trouver des idées nouvelles : plus personne ne croit à leur modèle, à la croissance... Cela a été trop répété sans être suivi d'effet et, malgré la croissance, les inégalités augmentent. Pour compléter le panorama au-delà du débat à Mons, je sais que l'on réfléchit beaucoup à l'allocation universelle au sein du SP.A et de l'Open-VLD. L'état de la réflexion dans les partis politiques flamands est plus avancé que dans la partie francophone du pays, ce qui est le reflet de leur paysage politique, plus dynamique et ouvert aux nouvelles idées.

Quelles sont les grandes lignes de la proposition que vous défendez ?

L'idée est que chaque individu, en sa qualité d'individu, recevrait 1.000 euros par mois. Il y a deux grandes écoles. Celle de Van Parijs, qui prévoit une allocation de 300 euros, au niveau européen, mais en conservant les autres allocations sociales, en tant que second filet de sécurité. Il y a l'autre école, qui est plutôt la mienne et celle de Duchatelet, qui prévoit que l'on supprime toute série d'aides sociales pour offrir une allocation de 1.000 euros inconditionnelle, que l'on conserve même si l'on travaille, que l'on soit riche ou pauvre, marié, isolé ou cohabitant... Pour ce faire, il faut l'assumer, on supprime les allocations de chômage, le revenu d'intégration, les allocations familiales, les aides à

⇒ l'emploi, les aides aux entreprises, la couverture des petits risques en matière de santé – bien sûr on peut débattre de ce dernier point. Si on additionne tous ces budgets, on arrive à des montants oscillant entre 50 et 75 milliards d'euros par an, auxquels il faut ajouter le coût de toutes les administrations qui gèrent ces dispositifs.

Concernant les aides aux entreprises, les résultats pour les publics cibles ne sont pas probants, mais on crée des pièges à l'emploi. Ça c'est dramatique ! Je viens d'une région où il y a beaucoup de chômage. On y rencontre des jeunes qui ont eu une convention de premier emploi et ont travaillé un an dans ce cadre, puis qui ont eu un emploi APE et travaillé trois ans, puis un emploi PTP... Un jour, ils atteignent l'âge de 35 ans, et ils ont travaillé sept ans, par intermittence ; ils ont eu des boulots sans perspectives de carrière et sans intérêt pour un CV. Ils ont été steward, gardien de la paix... A 35 ans, ils n'ont plus d'accès aux mêmes mesures de soutien à l'embauche, ils n'ont pas de CV et ne sont pas valorisables auprès d'un employeur. Ils entrent alors dans le chômage de longue durée. Peut-être un jour auront-ils un nouvel emploi via l'article 60 du CPAS... Ce n'est pas un parcours de vie ! Supprimons ces dispositifs. Individualisons les droits. Aujourd'hui la cohabitation ou la colocation est pénalisée pour une série d'allocataires. Avec l'allocation universelle, vous êtes autonome dans vos choix de vie. Vous pouvez choisir de faire toute une série d'activités qui ne sont pas productives et avoir de quoi subsister. Vous valorisez ainsi toute une série de tâches utiles à la société : le bénévolat, la gestion des enfants, la gestion du ménage, des activités sportives ou culturelles... Et surtout, et ça c'est une valorisation du travail, dès que vous travaillez, vous aurez toujours un euro de plus que si vous ne travaillez pas. De plus,

« Tant la FGTB que la FEB doivent absolument trouver des idées nouvelles : plus personne ne croit à leur modèle. »

vous retirez du marché de l'emploi toute une série de personnes qui n'ont pas envie de travailler, qui n'en ont plus les capacités et qui occupent des emplois occupationnels... Je le vois bien dans la commune où je suis échevin, à Mons : on engage des gens qui font des tâches utiles mais pas fondamentales et qui ont surtout été engagées pour donner de l'emploi. Et puis, il y a toutes les personnes qui font un boulot qu'elles n'aiment pas, qui sont à côté de la pointeuse quinze minutes avant la fin de la journée. Quel est le niveau d'une société qui oblige les gens à faire ça ? Alors que d'autres pleureraient pour avoir leur emploi ! Enfin, la grandeur d'une société, c'est de savoir évoluer. Toutes les sociétés ont changé avec l'évolution des technologies et des richesses. Serions-nous la seule société dans l'histoire à ne pas envisager de modifications de notre mode de vie ?

Vous dites qu' « avec l'allocation universelle, dès que vous travaillez, vous gagnez un euro de plus » : n'est-ce pas déjà le cas aujourd'hui ?

Non ! il y a des études universitaires, et notamment

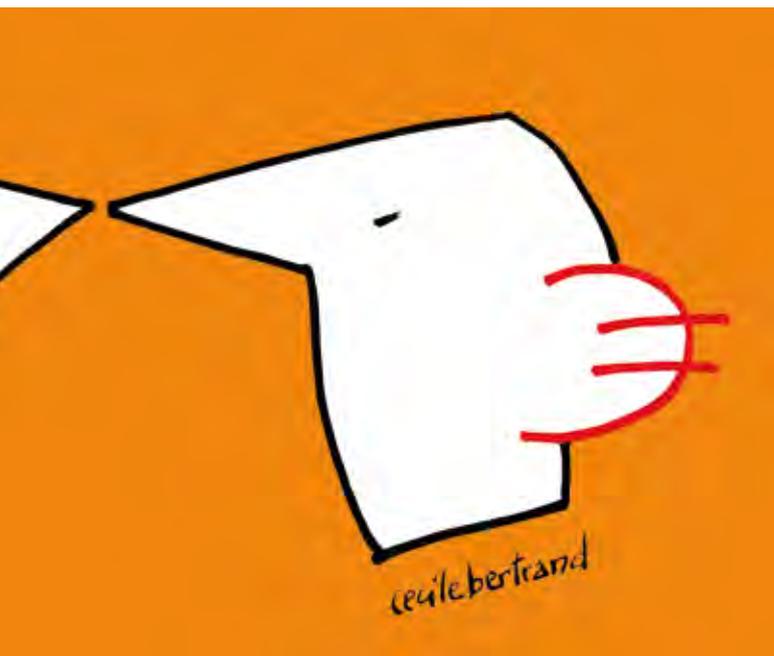


de l'ULg, qui prouvent que certaines personnes touchent moins en travaillant que si elles étaient restées au chômage. Par exemple, pour les emplois les moins qualifiés. Si vous êtes engagé comme personnel d'entretien dans une commune, vous allez toucher quoi ? 1.200 euros par mois ? Vous allez payer des impôts, avoir des frais qui sont inhérents à votre travail. Vous allez perdre une série d'avantages : si vous aviez le statut Vipo, vous risquez de le perdre, d'être exposé à des frais de crèche, vous perdrez des points de priorité pour accéder à un logement social, etc. En accédant à l'emploi, vous perdez toute une série de facilités ou d'avantages qui étaient liés au fait que vous étiez au chômage ou au CPAS, le tout avec un salaire qui ne crée pas un différentiel suffisant. J'ai déjà reçu des personnes à qui on proposait des emplois peu qualifiés et qui m'expliquaient ces problèmes, le fait qu'elles auraient moins en travaillant qu'en restant au chômage.

Que voulez-vous que je leur dise ?

Vous êtes échevin des Finances, et donc habitué à chiffrer les projets. Offrir une allocation de 1.000 euros aux 9 millions de résidents de plus de 18 ans, ça coûterait 108 milliards d'euros. Comment prévoyez-vous de trouver ce montant ?

Comme indiqué, dans la version haute de ce qui est supprimé, on arrive à 75 milliards. Il faut encore y ajouter la partie communale des revenus d'intégration, le coût des administrations qui gèrent ces dispositifs. 110 milliards d'euros, c'est près d'un tiers du PIB belge. La part de l'État et des transferts sociaux dans notre PIB est d'environ 40 %. Ceci dit, il faut l'avouer, une telle idée générerait un tel choc pour l'organisation économique que personne ne peut prévoir avec certitude l'ensemble de ses effets. Par exemple, au sujet du niveau des salaires : une école prétend que ça pourrait stabiliser les salaires et peut-être même les faire baisser. L'employeur pourrait diminuer le salaire du montant de l'allocation. Une autre école pense que les salaires actuels et l'allocation pourraient s'additionner.



Mon intuition est plutôt que la réalité se situerait entre les deux. Par ailleurs, je pense qu'il faudra envisager une taxation des machines et des technologies. A partir du moment où elles remplacent le travail humain, ils faut qu'elles contribuent aussi au financement du système. A l'heure actuelle, d'après le Forem, 40 % des emplois sont menacés de disparition à l'horizon 2030.

Dans votre modèle, vous supprimez le salaire minimum garanti ?

Le salaire minimum garanti est de 1.000 euros, puisque tout le monde reçoit 1.000 euros. C'est quelque chose qui offre une sécurité beaucoup plus grande, et qui intègre plein de gens qui ne le sont pas pour le moment. L'effort salarial net à consentir par les entreprises est moins élevé que précédemment ; pour elles, c'est un avantage.

Et l'argent des pensions ? Dans votre modèle, est-il également mobilisé pour financer l'allocation universelle ?

Oui ! L'allocation est une idée fondamentale pour sauver les pensions. Pour un retraité traditionnel, qui a travaillé toute sa vie, qui a acheté sa maison, qui a un peu d'argent de côté et éventuellement une pension complémentaire, il y a moyen de s'en sortir avec une allocation de 1.000 euros. Pour qui cela pose-t-il problème ? Pour les personnes âgées qui ne sont pas propriétaires. Là, l'intervention de l'État doit se faire sur l'accès à la propriété. Par exemple, pour ceux qui sont dans les logements sociaux, il faut favoriser la location acquisitive. Le fait d'être propriétaire fait toute la différence entre une personne âgée pauvre et une personne âgée qui s'en sort.

Selon vous, qui perd et qui gagne à l'instauration de ce système ? En effet, aujourd'hui, une bonne partie des pensions ou des allocations de chômage

sont actuellement supérieures à 1.000 euros...

Pour ce qui est des demandeurs d'emploi, on sait très bien que le fait de pouvoir rester au chômage toute sa vie va disparaître – il existe un mécanisme d'activation des chômeurs –, même si ça existe encore dans la loi. En outre, les allocations de chômage sont dégressives dans le temps. A l'heure actuelle, on oblige les gens à trouver un emploi qu'ils ne trouveront jamais. Ne racontons pas d'histoires : si vous avez passé vingt ans au chômage, si vous n'avez pas de qualifications spécifiques, vous n'êtes plus employable... Quand je dis ça à la FEB, on me dit : oui, mais ces personnes peuvent se former ! Mais se former à quoi ? A quelque chose que des jeunes qui ont 20 ou 30 ans de moins viennent d'étudier. Ceux-ci ont par ailleurs accès à des aides à l'emploi spécifiques. Et ils vont entrer en concurrence ? Ce sont des discours qui ne passent plus, parce qu'ils ne correspondent pas à la réalité. Donc, pour le chômage, c'est peut-être moins au début avec l'allocation universelle, mais c'est un montant minimum qui est garanti sur la durée et sans conditions.

Quant aux pensions, il y a des pensions trop élevées dans le système actuel. Ce système n'est pas juste : plus vous avez gagné de l'argent, plus vous toucherez une pension importante. On me répond : « Oui, mais on a cotisé pour ça. » C'est vrai, mais a priori n'est-on pas ici dans une logique de solidarité ? Il faut assumer qu'il y ait des pensions qui diminuent, sans quoi les grosses pensions vont à un moment donné faire chuter les caisses de pensions. 1.000 euros, c'est supérieur à de nombreuses pensions actuelles, les indépendants en savent quelque chose, et ça remet dans le circuit un nombre important de personnes qui n'ont actuel-

« Les syndicats viennent avec une contre-proposition, qui est la réduction collective du temps de travail. Pour moi, il s'agit d'une bêtise absolue. »

lement pas du tout de pension. Qu'est-ce que touchent les épouses aidantes des indépendants pensionnés ? 300 euros ? Cependant, comme je l'ai dit, il faut prévoir quelque chose en terme de logement pour les personnes âgées. Si vous avez un loyer de 600 euros et que vous n'en touchez que 1.000, c'est compliqué. Par ailleurs, l'allocation universelle n'exclut pas les deux et troisièmes piliers de pensions.

Une conclusion ?

Que l'on soit un partisan ou adversaire de l'allocation universelle, je pense qu'il faut reconnaître qu'elle pose des questions auxquelles on devra répondre dans un futur proche. Que ce soit sur la place du travail, le respect de la vie privée, sur l'inclusion sociale, sur l'organisation de l'économie et des administrations. L'allocation universelle n'est pas le remède à tous les problèmes, mais elle me paraît un élément fondamental pour l'adaptation de la société au monde qui vient. □

(1) « L'allocation universelle, bleu je veux », *Le Soir*, 30 septembre 2015.

« CE N'EST PAS UNE VRAIE INDIVIDUALISATION ! »

Où en est aujourd'hui Ecolo concernant l'allocation universelle ?
Le point avec Zoé Genot (Ecolo), qui n'y est pas favorable.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Au milieu des années 1980, Ecolo s'était positionné en faveur de l'allocation universelle. Bien vite, cette revendication a été renvoyée aux calendes grecques, si pas carrément mise au placard. Ainsi, Jacky Moraël indiquait en 1996 : « *L'allocation universelle, loin de résoudre les principales tares de notre système (redistribution à l'envers des richesses, exclusion par le chômage, redistribution inéquitable du temps libre), pourrait les conforter et même les amplifier. C'est un risque que nous ne sommes pas prêts à prendre.* » (1). Mais le débat n'a jamais été totalement clos à l'intérieur d'Ecolo. Qu'en pense Zoé Genot, cheffe du groupe parlementaire Ecolo bruxellois, qui a mené dix ans de guérilla

parlementaire contre les chasses aux chômeurs au niveau fédéral ?

Ensemble ! : Soutenez-vous les positions exprimées par Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur (Ecolo), en faveur de l'instauration d'une allocation universelle ?

Zoé Genot : Philippe Defeyt, comme d'autres tenants de l'allocation universelle, pointe de vrais problèmes qui préoccupent également d'autres écologistes. Par exemple, la liberté des choix de vie, de cohabitation ou non-cohabitation... Chacun doit pouvoir, sans être pénalisé, vivre en couple, héber-

ger son frère qui était à la rue, etc. Ça, c'est un vieux combat d'Ecolo. Déjà mené en 1997 : Thierry Detienne menait une campagne contre les visites domiciliaires de l'Onem chez les chômeurs pour venir y compter le nombre de brosses à dents, etc. La fin des visites domiciliaires fut l'une de nos exigences pour participer au gouvernement arc-en-ciel en 1999. De la même façon, ma collègue Muriel Gerkens avait poursuivi ce combat pour permettre aux personnes handicapées de vivre en couple. J'ai également déposé, lorsque j'étais députée à la Chambre, une proposition de loi demandant l'individualisation de l'ensemble des allocations ainsi que leur relèvement progressif au-dessus du seuil de pauvreté. Toutefois, je pense que la bonne réponse, ce n'est pas l'octroi d'une allocation universelle mais bien d'être

combatif face à toutes les attaques contre la Sécurité sociale. Le combat principal pour les progressistes, c'est d'arrêter le détricotage de ces droits et de les renforcer. Que ce soit à travers l'individualisation des allocations, leur augmentation, etc. Il faut également avancer vers une réduction collective du temps de travail. L'allocation universelle pose de bonnes questions, mais générerait trop d'effets pervers. Qui dit « socle minimal », dit « socle insuffisant » pour les personnes qui ne pourront pas travailler pour le compléter... J'ai également de lourdes craintes concernant le marché du travail. Quand je vois l'ubérisation en cours du monde du travail, c'est à dire la substitution de petits jobs précaires à des emplois associés à un statut et à des droits sociaux, j'ai peur qu'une allocation universelle cumulable avec un revenu n'ouvre un boulevard à cette dynamique. Enfin, l'un des grands risques de l'allocation universelle, c'est que pour un jeune couple qui des difficultés pour assumer le cumul entre le travail et l'éducation des enfants, cette allocation universelle devienne un incitant pour les femmes à rester au foyer. Madame renonçant à sa carrière, tandis que monsieur poursuit la sienne, avec notamment les effets différents prévisibles en matière de pension et en cas de rupture... Monsieur aura un vrai salaire et une vraie pension, tandis que madame aura une allocation de 600 euros. L'allocation universelle serait défavorable à l'égalité au sein des couples. Contrairement à ce qu'on prétend, elle n'est pas une véritable individualisation des droits.

En tant que parti, où en est Ecolo sur l'allocation universelle? Pour ? Contre ? Ni pour ni contre ?

Dans notre programme, nous avons bien sûr l'individualisation des droits, le relèvement des allocations au-dessus du seuil de pauvreté, la fin du contrôle renforcé des chômeurs... Nous venons également de lancer plusieurs chantiers de réflexion interne. L'un d'eux porte sur la réduction collective du temps de travail, un second porte sur la réduction de la conditionnalité des droits sociaux, qui vise notamment la situation des jeunes à qui on a rendu l'accès aux allocations d'insertion de plus en plus conditionnel... L'une des questions qui sera abordée dans ce chantier sera « est-ce que l'allocation universelle est la bonne réponse face à ce détricotage des droits sociaux ? ». Pour moi, ce n'est pas le cas. □

(1) Jacky Moraël, Secrétaire fédéral et porte-parole d'Ecolo, Intervention au colloque «Allocation de citoyenneté» à l'ULB le 24.01.1996

Pour Zoé Genot, députée Ecolo, l'allocation universelle serait défavorable à l'égalité au sein des couples.



FAIRE TABLE RASE : L'OBSESSION SIMPLIFICATRICE

Préconiser une « allocation universelle » (AU) en lieu et place de notre protection sociale actuelle constitue une condamnation sans preuve de ce qui existe, doublée d'une propagande simplificatrice au profit d'un trompe-l'œil.

Hedwige Peemans-Poullet

Face à la complexité de l'histoire et du fonctionnement de la Sécurité sociale, certains théoriciens hors-sol veulent débarrasser la table d'un grand coup de balai, sans faire le tri entre le durable, l'amendable et le jetable.

Ceux qui prétendent que la Sécurité sociale de notre pays est inadaptée aux temps présents devraient commencer par le prouver. Dénoncer n'est pas prouver. Le financement pose-t-il un problème ? Pas vraiment. Il repose encore largement, mais insuffisamment, sur les cotisations sociales (plus de 65% des recettes) assurées par une croissance régulière de la masse salariale cotisable. Le reste du financement provient du subside de l'Etat ($\pm 16\%$) à partir des impôts (redistribution positive) (1) et du financement, dit « alternatif » ($\pm 17\%$) à partir d'un prélèvement sur les recettes de la TVA (redistribution inversée).(2)

Les menaces qui minent ce financement sont connues : les exigences patronales de réduction des cotisations sociales (déjà plus de 6,3 milliards en 2013) (3), le gel de la masse salariale (saut d'index), la profusion des avantages salariaux non cotisables, le travail au noir (mal déclaré ou non déclaré), l'évasion sociale (contrats avec des entreprises étrangères...), etc.

Les améliorations à apporter sont aussi connues : la généralisation du déplafonnement des revenus qui

□ □ □

BIO

Hedwige Peemans-Poullet est historienne de formation. Au cours de sa carrière professionnelle – elle est désormais retraitée –, elle a été successivement assistante à l'Université (UCL), attachée au secrétariat de la Commission du Travail des Femmes (ministère de l'Emploi et du Travail), employée et rédactrice en chef à l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes. Parallèlement à sa carrière professionnelle, elle s'est engagée socialement, principalement au sein

des organisations du Mouvement ouvrier chrétien et d'associations féministes. Ainsi, elle a été co-fondatrice des Cahiers du Grif ; coproductrice de la (première) Maison des Femmes ; co-fondatrice, présidente et, actuellement, membre du Comité de Liaison des Femmes ; membre du Conseil de l'Egalité des Chances (et du bureau de ce Conseil) et présidente des commissions Genre et santé et Genre et fiscalité ; co-fondatrice de l'Université des Femmes,

et membre du Conseil consultatif pour le secteur des pensions. Dès 1985, dans *La Revue Nouvelle*, elle a pris position contre l'allocation universelle. Elle est l'auteure de nombreux articles sur la protection sociale où elle défend notamment l'individualisation des droits. Signalons, entre beaucoup d'autres, le recueil publié en 2010 à l'Université des femmes : « Un bon mari ou un bon salaire? – féminisme et sécurité sociale, une si longue marche... »

L'allocation universelle supprimerait l'articulation essentielle du lien social et détruirait tout le réseau de la réciprocité sociale.

servent de base aux cotisations (cas des indépendants, des assurés IRN (4) pour les soins de santé), l'individualisation de l'obligation de cotiser à l'assurance soins de santé pour chaque adulte (mettre fin à la gratuité de l'affiliation des « personnes à charge »), la garantie d'un équilibre entre l'évolution de l'espérance de vie moyenne et le nombre de périodes de travail cotisées ou assimilées...

Ce financement complexe traduit les étapes de la

construction de la Sécurité sociale et instaure, par le biais du salaire socialisé et différé, une solidarité sociale (5) entre des travailleurs qui, tout en étant dépendants du marché du travail pour gagner leur vie, sont très inégaux face aux risques provoqués par ce marché. Ces risques sont, encore et toujours, la perte de leur salaire par suite de maladie, chômage, mise en retraite, et l'insuffisance de leur salaire pour payer leurs soins de santé et l'éducation de leurs enfants (6). Exemple ? Tous les salariés (7), quel que soit le niveau de leur rémunération, cotisent pour l'assurance chômage par un pourcentage identique prélevé sur la totalité de leur rémunération mais les

Quoi qu'en ait pensé Karl Marx, si la salarisation du travail permet effectivement d'exploiter les travailleurs, elle « libère » cependant la majorité d'entre eux.

⇒ ouvriers/employés d'exécution courent plus de risques d'être mis en chômage que leurs cadres et directeurs. Ce mécanisme de solidarité sociale confère aux assurés sociaux le sentiment diffus de participer à la construction d'une certaine justice sociale, sentiment qui est consolidé par la certitude d'avoir acquis certains droits sociaux au cas où ils seraient confrontés aux risques en question.

Supprimer la dépendance à l'égard des prestations sociales ?

Quant aux prestations sociales, elles tentent, vaille que vaille, de remédier à la diversité et aux inégalités des risques socio-professionnels. Il ne s'agit donc nullement d'une « redistribution des revenus devenue illisible » comme le dit Philippe Defeyt. (8) Un puzzle n'est illisible que pour celui qui se contente d'en jeter les pièces, en vrac, sur la table. Il ne l'est pas pour celui qui le reproduit. Est-il améliorable ? Certainement. Ceux qui, envers et contre toute crise, restent attachés à la Sécurité sociale ont depuis longtemps cherché à infléchir les politiques d'austérité, de ciblage, de mise sous conditions par référence aux revenus ou à la com-

position des ménages, et ont, depuis les années 1980, lutté ainsi contre toutes ces décisions politiques qui mutilent les principes mêmes des assurances sociales. Que ferait l'attribution universelle d'un revenu forfaitaire, identique pour tous, mais totalement insuffisant pour vivre ? Comment l'AU améliorerait-elle le sort d'un chômeur de longue durée, ayant besoin de soins de santé et demandant un complément de formation pour pouvoir accéder à un emploi qui n'existe pas ? Une AU supprimerait l'articulation essentielle du lien social (et sa gestion par les partenaires sociaux) et détruirait, d'un coup de balai, tout le réseau de la réciprocité sociale. Est-ce son but ? Veut-elle revenir en arrière et rejoindre W. Beveridge qui, en 1942, avec son rapport *Social Insurance and Allied Services* espérait démanteler le rôle des mutualités et des syndicats pour attribuer la responsabilité d'une protection sociale minimaliste à l'Etat, sans intervention des corps intermédiaires (9) ? Ce même « Etat-nounou » dont Margaret Thatcher ne voulait plus entendre parler ?

Supprimer la dépendance à l'égard du marché ?

Quoi qu'en ait pensé Karl Marx, si la salarisation du travail permet effectivement d'exploiter les travailleurs, elle « libère » cependant la majorité d'entre eux. Cette majorité n'est ni géniale ni en capacité de se créer à tout moment une activité autonome lucrative. Sa liberté se trouve donc, malgré tout, du côté de la garantie (10) d'une rémunération qui permet de vivre ou de vivoter et le cas échéant de pouvoir prétendre à un revenu de remplacement.

C'est d'ailleurs pour cela que les organisations de femmes souhaitent que toutes les femmes adultes



puissent intégrer le marché du travail, y disposer individuellement d'un salaire et y participer activement au réseau de solidarité sociale. (11) Le potentiel émancipatoire du travail professionnel des femmes est double. En gagnant leur vie de manière autonome, elles participent à un collectif de travail auprès duquel elles manifestent leurs aptitudes mais elles peuvent aussi réduire ou renoncer à la dépendance socio-économique à l'égard d'un conjoint/cohabitant. Cette autonomie économique leur permet de prétendre à un partage équitable, entre hommes et femmes, de l'ensemble des responsabilités familiales.

Qui applaudirait à l'octroi d'une allocation universelle ?

Qu'apporterait une AU aux femmes ? Parlons d'abord des montants proposés par ses promoteurs. Christine Boutin (12), la seule femme connue qui est membre du si masculin réseau BIEN (lobby de promotion de l'AU), évoquait un montant de 400 euros par mois. En Belgique, Philippe Defeyt propose aujourd'hui un montant forfaitaire se situant entre 500 et 600 euros par mois.

Or ce montant serait inférieur à ce que perçoivent actuellement les isolés (13) pour une allocation de chômage minimale, une allocation d'insertion, un revenu d'intégration, une pension minimale avec carrière complète, une Grapa, une indemnité d'incapacité ou d'invalidité... Pour les isolés, ces prestations de Sécurité sociale et d'aide sociale sont déjà nettement insuffisantes pour vivre dignement, alors, que feraient-ils d'une AU bien plus pitoyable encore ?! Bref, tous les assurés sociaux et les assistés sociaux qui sont isolés diraient : « Une AU pour moi ? Non merci ! »

Que resterait-il dans la clientèle éventuelle d'une AU ? Certains allocataires sociaux cohabitants, qui perçoivent aujourd'hui moins que l'AU proposée, pourraient être tentés mais ils oublieraient ainsi que la Sécurité sociale ouvre des droits pour leur future pension (14), ce que ne fait pas l'AU. Pourquoi ne pas procéder plus simplement à l'individualisation des droits aux prestations sociales comme le revendiquent les organisations

La propagande pour l'AU est présentée comme une généreuse utopie où brilleraient, dans le noir, les flammèches de l'égalité.

de femmes depuis les années 1980 (15) ? Le cas des demandeurs d'emploi exclus ou menacés d'être exclus de leur droit à l'allocation d'insertion ou à l'allocation de chômage est particulièrement significatif du rôle que jouerait une AU. Il s'agit souvent de femmes « cohabitantes sans personne à charge » auxquelles, après enquête sur les revenus du ménage, le CPAS ne pourra pas accorder le revenu d'intégration pour cohabitant. De ce fait ces exclues sont désormais non seulement privées de droits sociaux mais aussi de toute forme de soutien à la mise au travail (16) ou à la formation. Pour la couverture de leurs soins de santé, ces exclues sont désormais à charge de leur conjoint/cohabitant. (17) Ces exclues auraient évidemment tendance à soutenir



L'ILLUSION DE L'AUTONOMIE

Pour Valérie Lootvoet, directrice de l'Université des Femmes, les droits des femmes passent par des emplois et des salaires de qualité.

Propos recueillis par Yves Martens (CSCE)

« L'allocation universelle est un outil qui sert l'intérêt des dominants. La situation sociale organisée par ces mêmes dominants crée un contexte où l'on fait sortir des dominés du système de Sécurité sociale (par l'exclusion ou le désinvestissement), précisément pour les empêcher de le réinvestir. Au lieu donc de revendiquer par exemple l'individualisation des droits, on va se replier sur une communauté, sur son foyer, etc. Dans ce contexte, la perspective d'un revenu inconditionnel paraît séduisante. C'est une grande réussite du néolibéralisme d'avoir réussi à aveugler les personnes dominées socialement. Car c'est une illusion de croire que ce revenu donnerait de l'autonomie aux femmes qui

s'en contenteraient. En effet, un revenu socle n'éliminera pas la situation de pauvreté individuelle qu'elles vivent au regard des revenus de leur conjoint, ou au regard d'un salaire de qualité gagné par elles-mêmes. Elles resteraient donc dépendantes de leur conjoint. Il y a tout lieu de croire qu'un revenu inconditionnel, donc qui n'aurait même pas été promérité par des prestations passées, enfermerait plus encore les femmes dans ce piège. Cela dans un contexte où les femmes sont toujours gratifiées socialement dès qu'elles se "sacrifient" pour leur famille.

Rappelons enfin que la Belgique est en infraction avec la Directive 79/7/CEE sur l'Égalité de traitement entre

hommes et femmes en matière de Sécurité sociale. Plutôt que de se réfugier dans la chimère de l'allocation universelle, il s'agit donc de réinvestir le combat pour une Sécurité sociale forte et juste, seul gage de solidarité, de redistribution et de répartition. Cela passe par l'individualisation des droits, bien sûr, mais aussi par la création d'emplois dans les secteurs dont les femmes, comme les hommes d'ailleurs, ont besoin pour pouvoir s'investir dans le marché de l'emploi, les crèches étant bien entendu le premier exemple. Ce n'est en effet que par des emplois et des salaires de qualité que les femmes peuvent acquérir des revenus et des droits qui leur assureront une véritable autonomie. »

l'octroi d'une AU. Ici, l'AU révèle son piège le plus anti-social : elle se présenterait comme une « allocation de la femme au foyer » ou un subside pour que ces femmes retournent au foyer... Et surtout qu'on n'en parle plus ! Elle permet donc de faire glisser certains demandeurs d'emploi de

l'exclusion de leurs droits sociaux (Sécurité sociale et aide sociale) à l'exclusion sociale tout court (et tant pis si le cohabitant se taille ou s'il faut le mettre à la porte !). Par ailleurs, les femmes qui aujourd'hui occupent involontairement un emploi partiel, seraient probablement contentes que l'on remplace enfin, par une AU, leur AGR (18), si aléatoire, autrefois garantie, aujourd'hui réduite, mise sous conditions ou même supprimée. Mais pourquoi ne pas restaurer tout simplement cette AGR, qui entrera dans le calcul de la durée de carrière pour la pension ? Et pourquoi ne pas amener les employeurs à proposer des emplois à plein temps ? Précisément, parce que si une AU était instaurée, les employeurs en profiteraient pour multiplier davantage

⇒ encore les postes d'exécution à temps partiel, tant pour les hommes que pour les femmes. Ils pourraient se contenter de payer des demi-salaires, sans prélèvements de cotisations sociales, à des travailleurs qui, avec leur demi-salaire et leur AU, pourraient vivoter... N'est-ce pas un rêve pour le patronat ?

Les principaux amateurs d'AU seraient cependant les femmes mariées/cohabitantes qui ont déjà décidé de rester au foyer. Un peu d'argent de poche, tombé du ciel, pourquoi pas ? Mais qu'elles fassent attention ! Certains conjoints en profiteraient peut-être pour ne plus participer aux dépenses du ménage et, surtout, en cas de divorce, ne plus payer de pension alimentaire à leur «ex» et aux enfants sous prétexte que chacun

La véritable égalité est une construction sociale difficile; elle ne s'accommode pas d'une sacralisation de la propriété privée.

disposerait de sa propre AU Celle-ci modifierait donc probablement les relations intrafamiliales en mettant à charge de l'Etat une partie d'entre elles. Elle conforterait ainsi le pouvoir du dominant en le libérant de certaines obligations. Chacun le sait : pour les plus faibles, la liberté n'est pas porteuse d'égalité.

Enfin, tous les actifs occupés qui ont déjà un emploi régulier et une rémunération plus ou moins correcte ou même confortable pourraient, grâce à cette AU, cumulable sans condition, s'offrir une amélioration de leur train de vie et parfois y ajouter quelques caprices au grand bonheur des boutiques de luxe... Voilà donc le milieu (les actifs occupés et leur femme au foyer) dans lequel se recruteraient les plus chaleureux adeptes de l'AU

Balayer les emplois créés par la complexité... pour « libérer » les travailleurs

L'obsession simplificatrice des promoteurs de l'AU s'accompagne d'une bonne dose de mépris pour ces emplois de bureaucrates, gratte-papiers et autres fonctionnaires qui, avec bonne volonté, perdent leur temps à connaître et appliquer des réglementations inutiles. Que ces promoteurs de l'AU fassent donc l'addition de tous ceux qu'ils rêvent d'envoyer à la décharge. Adieu donc, aux personnels de l'ONSS, de la Capac, de la Caami, des bureaux régionaux de l'Onem ou de l'ONP, adieu au personnel des syndicats, des mutualités et des CPAS... Adieu ! Ils seraient désormais libres de faire ce qu'ils aiment, de vivre comme bon leur semble ! Une allocation universelle de quelque 583 euros par mois leur tendrait les bras ! Ils ne pourraient pas vivre avec cette mini-somme ? Qu'à cela ne tienne, ils pourraient toujours créer leur propre petite entreprise et essayer de vendre leurs œuvres ou leurs produits à ceux qui disposent d'une AU en plus de leur rémunération habituelle !

Les flammèches de l'égalité... tout ce qui brille n'est pas or...

La propagande pour l'AU est présentée comme une généreuse utopie où brilleraient, dans le noir, les flammèches de l'égalité. Avec de tels tisons, on ensorcelle facilement cette large partie de la population qui est

« en manque » d'égalité véritable. Mais la véritable égalité est une construction sociale toujours attendue mais difficile; elle ne s'accommode pas d'une sacralisation de la propriété privée, comme le pensait Thomas More dans son Utopie : « Le seul moyen d'organiser le bonheur public, c'était l'application du principe de l'égalité. Or, l'égalité est, je crois, impossible, dans un Etat où la possession est solitaire et absolue ; [...] la richesse nationale, quelque grande qu'elle soit, finit par tomber en la possession d'un petit nombre d'individus qui ne laissent aux autres qu'indigence et misère. » (19) L'AU n'est qu'une fine pellicule d'égalité qui ne réussit pas à occulter le gouffre des inégalités socio-économiques croissantes et si injustes que veut réduire, tant bien que mal, une Sécurité sociale renforcée et améliorée. □

(1) Les plus riches participent le plus.

(2) Les plus riches participent le moins.

(3) Qui croit encore que ces réductions sont destinées à renflouer l'emploi !? Aujourd'hui, le patronat veut réduire les cotisations à un forfait de 25 % de la masse salariale... Ces réductions de cotisations sont tout simplement des réductions de salaire... le piège du soi-disant «salaire poche», c'est qu'il annonce un abaissement des revenus de remplacement (chômage, invalidité, pension), une diminution des allocations familiales et des remboursements pour les soins de santé...

(4) Assurés sur base personnelle à partir de l'Inscription au registre national.

(5) La solidarité entre adhésion et affiliation, Jean-Pierre Laborde, dans *La solidarité. Enquête sur un principe juridique*, [sous la dir. d'Alain Supiot], Odile Jacob, 2015.

(6) Ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(7) Y compris les cadres et directeurs, etc...

(8) Dans *La Libre* du 8-9/10/2015.

(9) Voir en particulier l'article 30, paragraphes 3 et 4 du Rapport Beveridge.

(10) Sans doute fragile et aléatoire...

(11) À ne pas confondre avec les solidarités familiales qui s'inscrivent dans le cadre de la famille et sont aidées par les politiques familiales.

(12) Politicienne française connue pour ses positions d'un catholicisme intégriste : anti-avortement, anti-euthanasie, anti-homosexualité, anti-PACS, anti-« mariage pour tous »...

(13) Je me réfère au cas des *isolés* puisque l'allocation universelle serait attribuée individuellement à chaque personne.

(14) Par le biais des périodes assimilées.

(15) Hedwige Peemans-Poulet, *Un bon mari ou un bon salaire ? Féminisme en Sécurité sociale une si longue marche ...* éd. De l'Université des Femmes, Bruxelles, 2009.

La propagande pour l'AU a soudain réveillé l'intérêt du P.S. pour l'individualisation des droits en Sécurité sociale.

(16) Aussi bien celle du CPAS (art. 60 § 7) que celle du Forem ou d'Actiris.

(17) Attention ! Certaines cohabitantes vivant avec un adulte qui a déjà une épouse à charge (sur son carnet de mutuelle) ne pourront être assurées par le biais de leur cohabitant ; elles devront avec l'aide du CPAS se faire assurer comme IRN (voir note 4)

(18) L'Allocation de Garantie de Revenu complète la rémunération pour que l'ensemble ne soit pas inférieur à l'allocation de chômage pour un temps plein.

(19) Thomas More, *L'Utopie* (traduction en français par Victor Stouvenel en 1842), lisible sur internet à partir de <http://bibliotheque.ucac.quebec.ca/html>, p.30.

« UNE ALLOCATION IDENTIQUE POUR TOUT LE MONDE, AVEC OU SANS EMPLOI ?! »

Pour Marc Goblet, secrétaire général de la FGTB, l'allocation universelle démolirait la Sécurité sociale construite au fil des décennies par les travailleurs collectivement organisés. Rencontre.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Marc Goblet est connu pour dire ce qu'il pense, sans chercher à séduire ni à s'exprimer dans les mots du discours dominant. Réputation confirmée par cette interview. Ce syndicaliste, fils de syndicaliste, se méfie des belles intentions affichées « pour vendre » par les intellectuels qui promeuvent l'allocation universelle. Celle-ci serait une menace directe pour la Sécurité sociale, dont elle préparerait la privatisation. Il invite les progressistes à défendre les acquis et à se regrouper autour des revendications de réduction collective du temps de travail et d'individualisation des droits, soutenues par la FGTB ainsi que par le front commun syndical.



Le vrai combat, pour Marc Goblet (FGTB), est à mener contre les employeurs qui veulent sans cesse diminuer le coût du travail pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires.

assurent toujours sa défense collective, dans un rôle de contre-pouvoir. Les écarter de sa gestion, ce serait mettre en péril la Sécurité sociale. Tout dépendrait alors de la conjoncture politique. On s'écarterait du modèle où, à partir de leurs cotisations, les travailleurs savent ce dont ils pourront bénéficier.

Par ailleurs, je ne vois pas très bien la plus-value de l'allocation universelle. On donne 500 ou 1.000 euros et puis quoi ? Les gens doivent eux-mêmes constituer une pension suffisante à travers une assurance complémentaire ? En tant qu'organisation syndicale, on ne peut pas accepter cela, nous défendons l'organisation collective de la protection sociale. La Sécurité sociale profite aux plus faibles, à ceux qui ne pourraient pas se payer des assurances privées. Et quelle justice y aurait-il à donner une allocation identique pour tout le monde, riche ou pauvre, valide ou invalide, avec ou sans emploi ?

L'allocation universelle aurait également un effet sur les salaires. A partir du moment où chacun disposerait d'une allocation universelle, il est naïf de croire

Ensemble ! : A première vue, l'allocation universelle semble une idée généreuse. Vous avez cependant indiqué, au nom de la FGTB, que vous y étiez opposé. Pourquoi ?

Marc Goblet : En Belgique, la Sécurité sociale est gérée paritairement, c'est-à-dire par les organisations syndicales et patronales, dans toutes ses branches. Cela ouvre un espace pour son contrôle par les interlocuteurs sociaux, en dehors de la sphère politique. La Constitution belge prévoit également qu'on a droit à un minimum de sécurité d'existence, qui est organisé à travers le revenu d'intégration sociale délivré par les CPAS. Si on bascule dans le système de l'allocation universelle, tout le modèle basé sur la concertation sociale disparaît. On serait alors à la merci du pouvoir politique qui déterminerait seul quel sera le montant des allocations, à qui elles bénéficieront, à quel moment... il n'y aurait plus d'implication des organisations syndicales leur permettant de contrecarrer des attaques politiques dans ces matières. C'est à travers l'action collective des travailleurs syndicalement organisés que la Sécurité sociale a été construite et développée. Ce sont les organisations syndicales qui en

« Quelle justice y aurait-il à donner une allocation identique pour tout le monde, riche ou pauvre, valide ou invalide, avec ou sans emploi ? »

que les travailleurs bénéficieraient de cette allocation en plus du même salaire que celui dont ils bénéficient aujourd'hui. Dans ce cadre, même la notion de salaire minimum garanti n'est plus assurée. Il y a, enfin, une dimension caritative qui me gêne dans l'idée d'allocation universelle. Je trouve que la Sécurité sociale reconnaît les personnes dans leur responsabilité d'une façon

« La proposition que nous défendons actuellement offrirait la possibilité aux travailleurs de travailler entre 38 et 32 heures par semaine. »

⇒ beaucoup plus positive et respectueuse. Dans le système de la Sécurité sociale, les personnes peuvent dire que c'est par leur travail et leur salaire (dont leur salaire différé via les cotisations sociales de l'employeur) qu'elles se constituent elles-mêmes leur protection sociale.

Comment interprétez-vous le fait que l'idée d'allocation universelle séduise une partie de la population et des travailleurs sans emploi ?

Beaucoup de personnes ne mesurent pas la complexité du système et ont une vision à trop court terme. Elles pensent qu'une allocation universelle pourrait améliorer leur situation immédiate. Mais que devient l'organisation des soins de santé dans le système de l'allocation universelle ? On dira aux gens : « Puisque vous bénéficiez d'une allocation universelle, vous pouvez prendre une assurance privée pour couvrir vos soins de santé. » Pour le moment, les promoteurs de l'allocation universelle essaient de vendre leur idée en la présentant sous son jour le plus favorable, mais il serait présomptueux de croire que ce serait sous cette forme qu'elle serait réellement appliquée. Comment conçoivent-ils le financement de cette allocation universelle ? L'ensemble du financement actuel de la Sécurité sociale ne suffirait pas pour le financement de l'allocation universelle. D'autant que le pouvoir politique actuel veut diminuer les cotisations sociales et la fiscalité.

Ce que défend la FGTB, c'est la réduction collective du temps de travail. Réduisons collectivement le temps de travail, tout en garantissant le maintien d'un revenu équivalent à celui du temps plein. Notre proposition de réduction collective du temps de travail repose sur trois principes : 1. garantir le revenu du travailleur, 2. réaliser une embauche compensatoire, 3. un coût neutre pour l'entreprise. C'est

« L'autonomie n'est pas le fruit de la seule spontanéité, abstraction faite des déterminations sociales. Pour ne pas être livré aux seules forces du marché, le travail a besoin d'un biotope d'institutions en mesure de limiter la sphère marchande de manière à « démarchandiser le salaire ». Va-t-on accepter que le salaire soit réduit à un prix défini par le marché

au lieu de faire l'objet de délibération sous forme de négociations collectives qui donnent lieu à des mécanismes de protection et de redistribution ? Syndicats, institutions de la sécurité sociale et droit du travail sont donc un besoin impératif. »

Mateo Alaluf in *L'Allocation universelle, Nouveau label de précarité*, 2014.

possible dès aujourd'hui en y réaffectant les réductions de cotisations sociales actuellement offertes aux employeurs sans aucun effet sur l'emploi. La proposition que nous défendons actuellement offrirait la possibilité aux travailleurs de travailler entre 38 et 32 heures par semaine. Selon nos estimations, en mobilisant 800 millions d'euros de cotisations sociales selon ce système, on peut créer 68.000 emplois.

Vous avez élaboré une proposition précise de réduction collective du temps de travail ?

Oui, et un front commun syndical peut facilement être trouvé sur ce sujet, mais nous n'avons à ce stade aucune ouverture des représentants des employeurs pour la mettre en œuvre. J'ai essayé de proposer cette mesure lors de concertations avec les organisations patronales, mais ils la rejettent comme « idéologique » avant même qu'on ait pu leur exposer l'ensemble de la proposition. L'idée du patronat est plutôt d'augmenter le temps de travail des salariés, le retour aux 40 heures, si pas aux 48 heures par semaine. Mais on ne désarme pas. On reviendra à la charge avec cette proposition.

Par ailleurs, la FGTB défend également l'individualisation des droits en Sécurité sociale. Chaque travailleur cotise, il devrait avoir des droits parce qu'il cotise et non en fonction de son statut familial. Ça ne doit pas être lié au fait qu'il est isolé, qu'il est cohabitant ou qu'il est marié... Il n'y pas de divergence à ce niveau dans le front commun syndical, c'est le politique et les patrons qui veulent maintenir ces distinctions. Celles-ci ont été introduites au début des années 1980, pour faire des économies sur le dos de certaines catégories de personnes.

Que répondriez-vous, en une phrase, à un travailleur sans emploi qui vous dirait que la FGTB doit soutenir l'instauration d'une allocation universelle ?

« Si le pouvoir politique n'offrait pas des réductions de cotisations sociales massives aux employeurs, il n'y aurait pas ces attaques répétées contre les chômeurs que l'on connaît. »

Le convaincre en une phrase, ce serait difficile. Je devrais prendre le temps de lui expliquer comment et pourquoi on a créé la Sécurité sociale en 1944, que c'est le seul modèle qui tienne la route... Même si on doit faire en sorte que les politiques arrêtent de s'attaquer aux chômeurs et de diffuser l'idée que si les personnes sont au chômage, c'est parce qu'elles ne veulent pas travailler. Je devrais expliquer à cette personne que le vrai combat à mener, c'est celui contre des employeurs qui veulent sans cesse diminuer le coût du travail pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires. Si le pouvoir politique n'offrait pas à répétition des réductions de cotisations sociales massives aux employeurs, il n'y aurait pas les attaques répétées contre les chômeurs que l'on connaît. C'est là que se trouve le vrai débat. □

UN HORIZON PEUT-ÊTRE, UN CHEMIN SÛREMENT PAS

La position de la CNE tout comme, je crois, celle de la CSC dans son ensemble, est claire si on veut l'exprimer en peu de mots : nous ne sommes pas favorables à l'Allocation universelle (AU).

Felipe Van Keirsbilck (CNE)

Plutôt que de développer largement les raisons de l'opposition à l'Allocation universelle, qui sont grosso modo celles exposées par Mateo Alaluf dans son livre récent, je préfère les rappeler très brièvement, et m'aventurer ensuite dans une réflexion complémentaire (qui n'engage que moi) : quelle serait l'utilité d'un débat où les « pro » et les « anti » Allocation universelle sortiraient des tranchées (ou bien descendraient du ciel des idées, j'ignore quelle image est la plus utile) pour réfléchir ensemble. Même si le « grand saut » d'une société de Protection sociale collective (bien abîmée) vers une société d'Allocation universelle individualisée (bien théorique) n'est pas pour demain (et selon moi pas souhaitable), n'y a-t-il pas, pour les « anti », des questions utiles à entendre (et à utiliser !) dans l'argumentaire des « pro » ? Et, pour ces derniers, si leur utopie d'AU ne se réalise pas d'un bond, n'y a-t-il pas dans les évolutions possibles du modèle de Protection sociale des choix qui correspondraient mieux (ou au contraire pas du tout) aux aspirations fondamentales qu'il y a derrière ce projet d'AU ?

Quelles sont (et ne sont pas) les raisons de notre opposition à l'AU ?

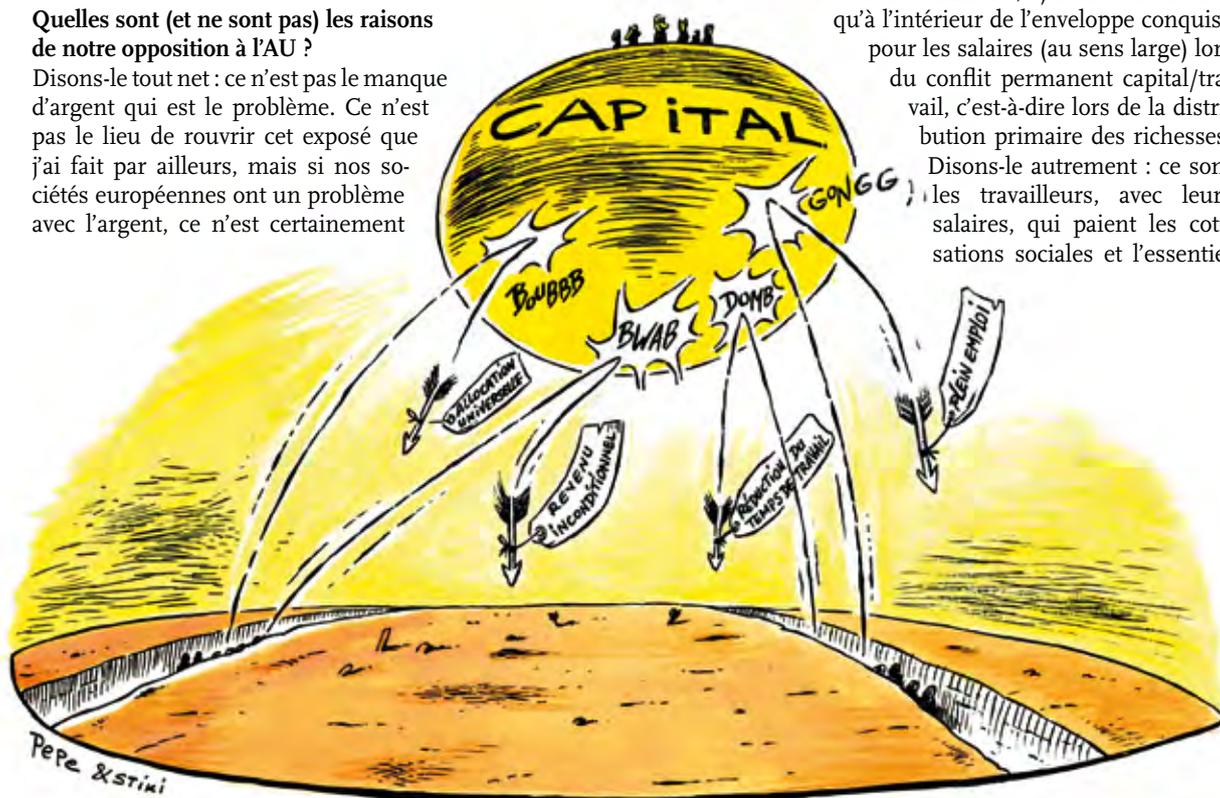
Disons-le tout net : ce n'est pas le manque d'argent qui est le problème. Ce n'est pas le lieu de rouvrir cet exposé que j'ai fait par ailleurs, mais si nos sociétés européennes ont un problème avec l'argent, ce n'est certainement

pas qu'il en manque, mais c'est qu'il y en a trop (en stock et en flux) et que sa répartition est dramatiquement inégalitaire (en flux et pire encore en stocks). Donc attribuer une AU significative à chaque résidente en Belgique n'est pas selon moi, une impossibilité budgétaire. Rappelons pour fixer les idées que le PIB belge (richesses monétairement mesurées produites chaque année) correspond à peu près à 35.000 euros par an et par habitant (du nourrisson à l'ancêtre). Généraliser une AU, même dans les versions hautes du montant, ne mobiliserait qu'une partie de ce PIB.

Notre opposition tient au type d'inscription sociale et au type d'acteurs collectifs (ou pas) qu'instituent les deux modèles de société (schématiquement : la société salariale et la société d'AU).

La tâche aveugle qui rend bien souvent les débats entre « progressistes » un peu désolants est que l'attention portée à la redistribution (fiscalité + Sécu) dissimule l'enjeu de la distribution primaire des richesses. A très peu de choses près, les bénéfices de la redistribution (des services publics gratuits, un système de pensions, d'allocations familiales,...) n'existent en effet qu'à l'intérieur de l'enveloppe conquise pour les salaires (au sens large) lors du conflit permanent capital/travail, c'est-à-dire lors de la distribution primaire des richesses.

Disons-le autrement : ce sont les travailleurs, avec leurs salaires, qui paient les cotisations sociales et l'essentiel



⇒ des impôts ; et chaque euro qui part du côté du capital plutôt que du travail est (globalement) un euro définitivement perdu pour la redistribution.

En Belgique, le capital prend (et coûte) environ 30 milliards d'euros par an de plus que si la part salariale avait gardé son niveau de 1980. Ces 30 milliards d'euros (quand même un coût approximatif de 600 euros par mois pour chaque ménage !) s'échappent presque entièrement : ni la Sécu ni l'Etat ne les rattraperont

Chaque euro qui part du côté du capital plutôt que du travail est (globalement) un euro définitivement perdu pour la redistribution.

plus pour la redistribution. Ce constat illustre la nécessité d'un acteur collectif (le mouvement ouvrier, les travailleurs organisés) qui lutte efficacement pour la réappropriation par le peuple des richesses qu'il produit. Le salaire est l'instrument de cette réappropriation. Dans cette lutte, les idées et les énoncés des Droits sont utiles, mais c'est l'efficacité d'un rapport de forces qui est déterminante. S'il y a un enseignement public, des soins de santé gratuits, un système de protection sociale, si, en bref, l'article 23 de la Déclaration universelle des Droits humains est en bonne partie concrétisé dans l'ilot de prospérité qu'est (provisoirement ?) l'Europe, ce n'est pas parce que cet article est bien écrit ; c'est parce que, par la grève, par la lutte organisées, le mouvement ouvrier a imposé la réalisation de ces Droits au Capital, qui y a trouvé (provisoirement ?) un compromis acceptable.

Si le salaire (et le travail salarié) devient un revenu « accessoire », comment ce rapport de forces s'établira-t-il encore ? Si le fondement du revenu des citoyen(ne)s est leur relation de sujets d'un Etat, et non plus leur relation de membres de collectif de production, que leur restera-t-il du pouvoir (limité) qu'ils ont aujourd'hui ?

Bref, soit les partisans de l'AU pensent que leur projet ne sera viable qu'après que nous ayons repris au Capital le pouvoir qu'il a confisqué (et dans ce cas, commençons par préciser par quels chemins et méthodes on va remporter cette victoire décisive) ; soit ils pensent qu'au sein d'une société capitaliste (de plus en plus !) l'Etat va pouvoir « gentiment » demander au Capital de participer vraiment aux fonctions collectives : mais alors pourquoi n'y arrivons-nous pas aujourd'hui ? Par quel rapport de forces y arriverions-nous demain ?

Dans l'attente de réponses convaincantes à ces questions, je redoute hautement le remplacement d'une société salariale par un modèle où l'Etat prend une place « capitale » et que de lui dépendent les individus dont le revenu de base ne provient pas du travail d'un collectif où ils jouent un rôle et d'où ils tirent un pouvoir effectif. Cela d'autant que la Société salariale, celle où la socialisation des ressources passe par la Sécu, est très loin d'avoir développé toutes ses potentialités : la réinvention et l'approfondissement de la socialisation des salaires reste le meilleur chemin et le plus sûr vers une société économe, égalitaire et démocratique.

Sortir des tranchées ?

Voici une brève tentative d'établir entre « pro » et « anti » un dialogue qui puisse produire d'autres fruits que ceux, délicieux mais inutiles, de la certitude symétrique d'avoir raison chacun dans sa tranchée.

On pourrait m'accuser de sombrer dans l'irénisme, dans la volonté de réconcilier tout le monde, et l'eau et le feu. Pour un partisan du conflit et de la décision (voir à ce propos « Pour une société séparée ») (1), ce serait un reproche embarrassant. Donc mon invitation à discuter au milieu des tranchées ne s'adressera pas à tout le monde. Ceux qui, parmi les « pro AU », suivent une pente libertaire basée sur le mythe d'individus indépendants ne seront pas utiles à ce débat. Pas plus que ceux dont l'opposition à l'AU se baserait sur une haine de l'oisiveté et une résignation à l'asservissement au travail.

Reste pas mal de monde... Aux opposants qui se reconnaissent dans la critique syndicale résumée ci-dessus, et aux partisans qui n'ignorent pas l'inscription des enjeux économiques dans des dynamiques sociales, je propose de réfléchir à la question suivante : les aspirations qui justifient le projet d'AU peuvent-elles servir à améliorer notre système basé sur le salaire et la protection sociale, et à le rapprocher un peu (ou beaucoup) de l'idéal d'AU ?

Soyons plus concrets. Parmi les arguments pro AU, je note l'enjeu de l'individualisation (ou « personnalisation ») des Droits sociaux ; de la simplicité et lisibilité

Les aspirations qui justifient le projet d'AU peuvent-elles servir à améliorer notre système basé sur le salaire et la protection sociale ?

des droits ; de l'accroissement de l'autonomie personnelle. Je m'arrête là : c'est déjà beaucoup !

Peut-on faire des pas significatifs dans cette triple direction avant d'avoir renversé le Capitalisme, en partant des réalités de nos sociétés et en prenant au sérieux la critique syndicale relative au pouvoir effectif des acteurs collectifs ? La CNE défend par exemple une réflexion de fond sur l'avenir des pensions qui associerait une pension de base entièrement individuelle, simple et inconditionnelle avec une pension par répartition basée sur la carrière. On pourrait de même reprendre les débats portés par certains mouvements de jeunes sur l'instauration d'un « salaire jeune » garanti individuellement durant les études ou jusqu'au premier emploi. Avant et après leur parcours dans la « population active » (disons : de 25 à 60 ans ?), les travailleurs étudiants, précaires ou (pré-) pensionnés n'ont de toute façon pas énormément de pouvoir direct sur le partage capital-travail. La critique syndicale est donc moins pertinente pour eux. Ceux qui croient à l'AU comme à une utopie utile, comme à un horizon vers lequel on peut avancer prudemment, les pieds dans le réel, devraient me semble-t-il être intéressés par ce double développement du mécanisme inaccompli de la Cotisation sociale. □

(1) http://www.econospheres.be/IMG/pdf/Pour_une_societe_separee-1.pdf

DE QUOI L'ALLOCATION UNIVERSELLE EST-ELLE LE NOM ?

Un espoir pour les uns, un projet de destruction de la Sécurité sociale et des salaires pour d'autres, ou encore l'idée d'individualisation des droits... L'allocation universelle représente un peu tout cela. Qu'en est-il, et comment se positionner ?

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

L'instauration d'une allocation universelle reviendrait à organiser une restructuration fondamentale de la protection sociale et du marché du travail. Elle n'est pas pour demain en Belgique. Les esprits et le contexte politique ne sont pas mûrs. Il n'empêche, l'idée connaît un nouveau regain d'intérêt. Les acteurs qui la soutiennent sont isolés, mais pas insignifiants. Elle touche l'oreille d'une frange limitée, mais néanmoins non négligeable, de la population. Pour comprendre la façon dont cette idée d'allocation universelle « fonctionne » aujourd'hui, on se risquera à une interprétation du sens que lui donnent, d'une part, ceux qui la reçoivent et, de l'autre, les acteurs-clés qui la promeuvent. A partir de ce décryptage, on peut tenter d'interpréter le sens de cette idée dans le débat de société d'aujourd'hui, et de réfléchir à la réponse que la gauche devrait y apporter.

La planche de salut

L'allocation universelle parle d'abord aux plus précaires, à celles et à ceux qui ont été exclus, totalement ou partiellement de la couverture de la Sécurité sociale (du moins à ceux-là qui ont des ressources culturelles suffisantes pour être connectés avec ce type de débat d'idées). Après plus de dix années d'une politique de démolition de l'assurance chômage, on sait qu'ils et elles sont nombreux. Sans parler de ceux qui bénéficient encore du chômage, mais dans des conditions qui les maintiennent dans une précarité permanente (fin de droits annoncée, menace permanente de contrôles et de sanctions...) et dans des conditions d'indemnisation (vu notamment la diminution des allocations) qui poussent à la recherche de travail au noir. Comment ne pas comprendre l'épuisement de chômeurs, sans cesse coincés entre l'absence d'offre effective de travail et l'impératif de fournir des efforts continus de recherche d'emploi, entre des allocations d'un montant insuffisant pour vivre, et l'interdiction du travail au noir ? Une allocation inconditionnelle et à compléter avec des petits boulots dans la légalité : comment ne pas comprendre qu'une telle idée paraisse, au premier abord, libératrice pour ces personnes ?

L'aurore nouvelle

L'annonce de la découverte d'une « idée neuve » susceptible de refonder la protection sociale peut également séduire ceux et celles qui constatent sa démolition progressive et n'inscrivent plus leurs espoirs de conserver leurs droits dans les formes du compromis social-démocrate – syndicats, partis politiques de gauche – à travers lequel s'est construite la Sécurité sociale. Dès lors que la lutte syndicale et le vote ne permettent plus de stopper la régression sociale, ne faut-il pas placer ses espoirs dans une refonte totale du système ? D'autant que cette idée d'allocation universelle paraît dépasser le clivage gauche-droite (puisque l'Etat accorderait une même somme à tous, riches ou pauvres). Améliorer les conditions de vie de chacun, sans devoir s'opposer au patronat, simplement par l'effet d'un « changement de paradigme »... Ce point de vue est sans doute un déni de la réalité sociale, mais comment ne pas comprendre la tentation d'une telle évasion du réel, lorsque la lutte pour sa transformation effective est tellement âpre ?

Le cheval de Troie

Pour les promoteurs de l'allocation universelle les plus inspirés par la pensée libertarienne, comme Philippe Van Parijs (du moins dans sa version de 1985) ou Roland Duchatelet (Vivant, puis VLD), il s'agit de revenir à l'Etat libéral dans sa forme classique du XIX^e siècle, le moins interventionniste possible en matière économique et sociale. Il s'agit de balayer l'ensemble des protections sociales – salaire minimum, pensions, assurance chômage... – collectivement acquises par un siècle et demi de luttes syndicales et politiques du mouvement ouvrier, pour les remplacer par une allocation unique et indifférenciée octroyée par l'Etat sur la base de la citoyenneté.

Dans le cadre du compromis social-démocrate, la légitimité du marché, de la propriété capitaliste et de la répartition des fruits de la production font l'objet d'une contestation collective, organisée syndicalement et sanctionnée par l'Etat. Il en résulte une série de droits et d'institutions qui contrecarrent la logique

**Il faut
immédiatement
sauver ceux
qui sont prêts
à couler.**

⇒ du libre marché en vue de protéger les travailleurs : salaire minimum et barèmes, droit du travail, assurances sociales, etc. Inversement, dans le cadre de l'allocation universelle, le travailleur se retrouve seul face à l'Etat, au libre marché et aux détenteurs des moyens de production. En ce sens, il leur est entièrement soumis. L'individu, isolé au nom d'une prétendue liberté de ses choix de vie, se retrouve *de facto* privé de l'exercice réel de cette liberté qui, face à la réalité du pouvoir des détenteurs de capitaux, ne peut lui être accordée qu'à travers son organisation collective.

Par ailleurs, puisqu'elle est librement cumulable avec le travail, l'allocation universelle ne génère plus, comme le fait l'allocation de chômage, ce que les économistes appellent un « salaire de réservation ». C'est-à-dire un seuil de salaire minimum que l'employeur doit offrir pour rendre le travail plus attractif que l'inactivité. Elle serait ainsi, non seulement une redoutable machine de guerre pour la démolition de la Sécurité sociale, mais encore pour la casse des salaires, des conditions de travail et pour son uberisation. L'horizon de ce projet d'allocation universelle est nettement inspiré des Etats-Unis : transformer la masse de chômeurs indemnisés (non profitables) en une masse de travailleurs pauvres (source de profits), supprimer l'idée d'âge de la retraite, casser les institutions de Sécurité sociale, les remplacer par des assurances privées...

L'individualisation des droits

Bien sûr, tous les promoteurs de l'allocation universelle n'ont pas cet objectif radical, et certains y voient avant tout, comme apparemment Philippe Defeyt (Ecolo), une façon d'individualiser le droit à un minimum social. Au-delà de leur intention, à laquelle leur engagement social donne crédit, on ne peut que constater qu'ils ne parviennent pas à dépasser la contradiction suivante : en appeler à un « rapport de forces » favorable, qui permette de mettre en œuvre une version « de gauche » de l'allocation universelle, tout en mettant de fait hors jeu les organisations syndicales. Et ce alors que celles-ci ont été l'instrument majeur à travers lequel un « rapport de forces » a permis, dans un certain contexte socio-politique, la création de la Sécurité sociale. La source de cette contradiction se trouve sans doute déjà dans leur méthode de raisonnement. En commençant par envisager les salaires et les allocations d'une façon abstraite, détachée des luttes sociales qui les ont créées, pour, sur cette base, élaborer un modèle de réorganisation, on ne peut que finalement constater l'absence de forces sociales pour porter une version progressiste d'une telle réorganisation, conçue d'une façon désocialisée. De ce point de vue, l'allocation universelle est moins une mauvaise réponse à de bonnes questions que la réponse fautive qui découle nécessairement d'une question mal posée.

L'Etat social en péril

Si notre interprétation du sens de l'allocation universelle est exacte, quelles balises peut-on repérer pour un positionnement de gauche ? Si ce sens de l'allocation universelle est multiple en fonction de la catégorie d'acteur qui l'utilise, la gauche doit elle-même élaborer une réponse différenciée. Aux promoteurs libertariens, libéraux ou néolibéraux de l'allocation universelle, fossoyeurs de la Sécurité sociale et des salaires, on peut renvoyer une simple opposition. Mais il convient d'apporter une réponse plus élaborée



A ceux qui pensent que le travail est un produit comme les autres

« La détermination des revenus a toujours été le fait de rapports de forces fluctuants dans des sphères multiples : entreprises, secteurs, Etat, législation, conventions, Sécurité sociale. Les secteurs forts ont été des locomotives pour les revenus et le statut des secteurs plus faibles. Un décret sur le statut des plus faibles peut-il remplacer avantageusement une mécanique plus complexe ? Les néo-libéraux veulent le faire croire,

mais leur véritable but est de supprimer les pouvoirs compensateurs visibles pour rendre la suprématie à la main invisible des rapports asymétriques que l'on appelle encore le marché. Il est vrai qu'ils pensent que le travail s'achète et se vend sur un marché, comme un autre produit et que le revenu est un prix comme un autre. Suffit-il d'ajouter une rente forfaitaire pour changer cela ? »

François Martou (MOC), in *La Revue Nouvelle*, avril 1985, p. 434.

par rapport aux exclus, aux chômeurs exténués par les contrôles et les diminutions d'allocations qui se raccrochent à cette idée. Bien sûr, on peut leur indiquer que l'allocation universelle s'inscrit dans le prolongement du plan de démolition de la Sécurité sociale dont ils sont les victimes. On peut cependant encore aller plus loin. Il ne suffit pas de dire, à ceux pour qui la couverture de la Sécurité sociale s'est réduite à une peau de chagrin, que celle-ci serait menacée dans le futur par l'allocation universelle. Il faut d'abord reconnaître la vérité de ce qu'ils expérimentent et ressentent déjà aujourd'hui. Certes, le modèle d'Etat social n'a pas disparu, loin de là, en Belgique. L'Etat et les transferts sociaux représentent toujours plus de 50 % du PIB national. Mais il est menacé. Le mouvement vers l'universalisation de la Sécurité sociale est stoppé. La décennie écoulée a été marquée par la démolition de pans entiers de l'assurance chômage. Plus globalement, les principes des traités qui organisent l'Union européenne programment la disparition progressive de cet Etat social. Bien sûr, il faut inviter ces citoyens à se rallier aux revendications générales des organisations syndicales de réduction collective du temps de travail et d'individualisation des droits sociaux. Mais allons plus loin.

Un radeau pour les naufragés

Dessignons des revendications positives plus limitées, mais plus directement accessibles. Il faut immédiatement sauver ceux qui sont prêts à couler. Par exemple, demander la création d'un dispositif similaire à l'article 60 au bénéfice des demandeurs d'emploi non indemnisés qui n'émargent pas au CPAS, leur permettant de rentrer sur le marché du travail et *in fine* de retrouver au minimum un droit au chômage. Maintenant que les Régions ont reçu la compétence pour réorienter les réductions de cotisations sociales, une partie de celles-ci pourraient servir à la création d'emplois publics ou non marchand temporaires permettant de réintégrer dans la Sécurité sociale les exclus du chômage. Les gouvernements régionaux, dits de centre-gauche, pourraient être interpellés et constituer des interlocuteurs plus accessibles que la coalition fédérale.

Un combat de classe généralisé

Enfin, vis-à-vis des personnes qui espèrent trouver dans l'allocation universelle une bouée pour survivre à un naufrage pressenti du système, il faut proposer un horizon de mobilisation et de lutte plus vaste qu'un rafistolage du compromis social-démocrate auquel le patronat n'est plus prêt à participer. Il faut les mobiliser sur une politique de rupture par rapport à l'agenda néolibéral implanté par l'Union européenne. Politisons la lutte sociale, augmentons le niveau de conscience de classe des engagements. Etablissons de nouvelles solidarités avec tous ceux et celles qui luttent contre la dictature des 1 % de privilégiés sur les 99 %. Appelons-les à se solidariser avec la gauche grecque qui dit « non ». Appelons-les à se solidariser avec les peuples de Bolivie, du Venezuela et d'Équateur qui ont redressé la tête. Appelons-les à se solidariser avec les réfugiés qui fuient la guerre. Dénonçons sans détour le bourrage de crâne pro-patronal des grands médias... Retrouvons le goût de l'offensive, celui de la rupture. Retrouvons l'élan du temps où la FGTB demandait le contrôle ouvrier et des réformes de structures (nationalisations, contrôle du crédit et de l'investissement...). C'est ainsi que la gauche pourra remettre son adversaire sur le terrain défensif. C'est ainsi qu'elle pourra mobiliser derrière elle ceux qui sont aujourd'hui désespérés. Le patronat a déclaré la guerre à outrance contre les travailleurs et les allocataires, relevons le gant ! Organisons une guerre à outrance et de longue durée au patronat ainsi qu'à ses comparses ! Attaquons-les sur tous les fronts et sur tous les terrains : entreprises, idées, médias, urnes électorales, ...!

Ce qui est archaïque, c'est de vouloir faire du profit la règle fondamentale du fonctionnement social.

Dans cette optique, le combat pour l'individualisation des droits sociaux a évidemment toute sa place. Que les partisans d'une version qu'ils prétendent être « de gauche » de l'allocation universelle choisissent clairement leur camp. Entretenir l'idée que la protection sociale sera sauvée par sa « modernisation », que sa crise est une question d'archaïsme, c'est fournir au patronat une couverture idéologique pour légitimer son travail de destruction. Une manœuvre politique de la droite se dessine clairement : faire entendre aux personnes qu'elle a elle-même exclues de la Sécurité sociale que celle-ci est dépassée. Leur faire croire que l'ennemi, c'est le salaire du fonctionnaire, sa pension, le salaire des employés des secteurs « forts »... puis leur faire miroiter une allocation universelle importante, à conquérir, avec le soutien de la droite, contre le « conservatisme » des syndicats, etc. Combattons cette manœuvre. Voilà ce dont l'allocation universelle est le nom. Voilà les défis qu'elle nous révèle. Ce qui est archaïque, c'est de vouloir faire du profit la règle fondamentale du fonctionnement social. Ce qui doit être universel, ce n'est pas une allocation infra vitale, c'est la lutte de classes ! Ce qui est une idée neuve, depuis la Révolution française, ce n'est pas l'aumône, c'est de faire du bonheur de tous la norme sociale... et c'est de prendre aux riches les moyens nécessaires ! Seule la lutte, collectivement organisée, peut en faire une réalité. □

DES DROITS SOCIAUX INDIVIDUELS À DES CONDITIONS LÉGITIMES

L'allocation universelle revient à la mode dans un contexte d'attaques en règle contre la protection sociale. Les questions posées sont souvent pertinentes, mais les réponses le sont-elles ? Une consolidation des droits actuels et leur individualisation nous semblent de loin préférables.

Yves Martens (CSCE)

Lorsque l'on parle de la protection sociale, de son détricotage en cours depuis quelques années ou de sa défense, voire, rêvons un peu, de son amélioration, les mots « rapport(s) de forces » occupent l'essentiel de la conversation. Et la même antienne est servie aux partisans progressistes de l'allocation universelle. Notre dossier ne fait pas exception à cette règle. A cet égard, il nous semble néanmoins que Philippe Defeyt (*lire son interview en p. 8*) sous-estime l'importance des syndicats et leur rôle dans ce fameux rapport de forces. Si l'on s'accorde à dire que les reculs de la protection sociale sont moins amples et moins rapides en Belgique qu'ailleurs dans l'Union européenne, on ne dit pas assez que cela tient surtout à la gestion paritaire (patrons et syndicats) de la Sécurité sociale et, dans celle-ci, à la résistance opiniâtre des organisations représentant les travailleurs, avec et sans emploi.

Offensive en règle

Il est vrai que les attaques ont tellement augmenté depuis 2003, en quantité comme en intensité, que cette résistance ne se voit plus guère. Précisément parce que le rapport de forces est défavorable. Il y avait déjà eu la transformation du minimex en revenu d'intégration (2002), hors champ de la concertation. Puis, l'activation du comportement de recherche d'emploi (2004) et le pacte des générations (2005-2006) avaient porté de durs coups à la Sécurité sociale elle-même. Ensuite, sous le gouvernement Di Rupo, les attaques massives contre les allocations d'insertion ou le chipotage de l'index avaient lourdement plombé la concertation sociale. Le gouvernement Michel, lui, a poussé plus loin encore l'offensive en s'en prenant spécifiquement aux jeunes et aux aînés mais aussi en général à tous les salariés. La constance, c'est la « contrôlite aiguë » qui se transforme régulièrement en harcèlement, et l'hyper conditionnalisation des droits. Avec quelles conséquences ? De plus en plus nombreuses sont les personnes qui lâchent prise. Après huit contrôles réussis à l'Onem, certains s'effondrent littéralement au neuvième. D'autres renoncent « volontairement » à leurs allocations. Des travailleurs craquent sous le burn-out ou acceptent

des boulots toujours plus précaires. Un peu partout, on est désabusé, sans espoir.

Comme par hasard, c'est dans ce contexte d'épuisement que refléurit, au point d'apparaître comme neuve, une vieille idée comme l'allocation universelle. De là à penser qu'il s'agirait d'une nouvelle étape du travail de sape contre la Sécurité sociale, il n'y a qu'un pas. Mais, sans faire de procès d'intention, penser qu'un système hors de la concertation sociale résisterait mieux que l'actuel paraît pour le moins hasardeux. Une allocation universelle instaurée sous de « bons auspices » serait à la merci de changements de cap qui ne seraient pas balisés ni freinés par la résistance syndicale.

Quelles conditions ?

Reste l'argument fort de l'inconditionnalité. Qui semble d'autant plus pertinent donc que les droits sociaux sont aujourd'hui de plus en plus contractualisés, de plus en plus conditionnés. La disponibilité à l'emploi est une



DROITS INDIVIDUALISÉS EN CPAS :

Aujourd'hui, en CPAS, le principe est que chaque majeur d'un ménage ouvre le droit à un taux cohabitant (555,81 euros au 1/9/2015), diminué de la partie des ressources du ou des autre(s) cohabitant(s) dépassant ce taux. Prenons un couple avec deux enfants de 18 et 20 ans, soit un ménage de quatre majeurs. Le CPAS va vérifier si les ressources de ce ménage sont, ou

non, inférieures à quatre fois 555,81 euros, soit 2.223,24 euros. Imaginons que le père travaille à mi-temps pour un salaire de 700 euros nets, et que la mère travaille à temps plein pour 1.400 euros nets. Les ressources (signalons que les éventuelles allocations familiales ne sont pas prises en compte, ni les éventuelles bourses d'études) sont donc de 2.100 euros. On les soustrait de

condition légitime du bénéficiaire de l'assurance chômage et, sous la forme de la disposition à l'emploi, de l'aide sociale : telle est, clairement, la position de notre Collectif (1). Cela doit s'entendre, pour nous, par l'obligation d'accepter tout emploi convenable proposé au sans-emploi. Mais nous contestons depuis le début la contractualisation des droits sociaux (y compris en aide sociale), le déplacement de la responsabilité du chômage du collectif vers l'individu, et la remise en cause de la définition de l'emploi convenable. Nous disons également non à la multiplication des sous-statuts et des mises à l'emploi au rabais.

Bien sûr, quand les partisans de l'allocation universelle soulignent que le système actuel représente une immixtion insupportable dans les choix de vie des citoyens, nous ne pouvons que faire chorus. Mais la solution la plus juste et la plus facile à réaliser, c'est l'individualisation des droits. Celle-ci doit, selon nous, prendre deux formes différentes, en Sécurité et en aide sociale. Le taux cohabitant minoré doit être purement et simplement supprimé. Quelqu'un qui cotise pleinement à la Sécu a évidemment droit à une prestation également entière lorsque le risque survient. L'aide sociale, elle, ne découle pas de cotisations mais de l'état de besoin. La « fausse » individualisation des droits appliquée actuellement en CPAS consiste à considérer



UNE DÉFINITION AMBITIEUSE DE L'EMPLOI CONVENABLE

Le gouvernement Di Rupo a mis à mal la définition de l'emploi convenable en faisant passer la distance minimale de recherche d'emploi de 25 à 60 kilomètres du domicile. Ce qui a eu pour conséquence immédiate de hausser les exigences de l'Onem lors de ses contrôles des efforts de recherche d'emploi. Le même gouvernement a réduit de six

à cinq mois pour les plus de trente ans (et à trois mois pour les moins de trente ans) le délai de refus d'un emploi considéré comme non convenable, parce que non conforme à la profession ou aux études. Nous exigeons une définition ambitieuse de l'emploi convenable, qui tienne réellement compte du projet professionnel de chacun.

que chaque majeur ouvre le droit à un taux cohabitant (*lire l'encadré en p. 28*). Nous proposons d'octroyer à chacun un taux individuel (dit actuellement « isolé ») à chaque majeur, mais en tenant compte, comme c'est le cas actuellement, des ressources des personnes cohabitantes. En revanche, nous demandons qu'il soit mis fin, purement et simplement, au recours aux débiteurs alimentaires qui ne cohabitent PAS avec le demandeur d'aide au CPAS et dont les revenus annuels nets imposables sont inférieurs à 23.000 euros, à majorer de 3.600 euros par personne à charge. (2) Ajoutons enfin que, parallèlement à une véritable individualisation des droits, nous demandons que l'allocation individuelle minimale ne soit jamais inférieure au seuil de pauvreté. (3)

Des réponses justes

Nos propositions nous semblent plus justes socialement que celle de l'allocation universelle. Même si elles nécessitent un rapport de forces qui n'est pas suffisamment favorable pour l'instant, elles nous semblent plus réalistes que celles qui pensent le trouver en dehors de l'emploi, des organisations syndicales et des « conquis » sociaux qui subsistent encore. A nous tous, dès lors, d'unir nos énergies contre la contractualisation et les contrôles intempestifs, et pour de véritables droits solides et individuels. N'occultons

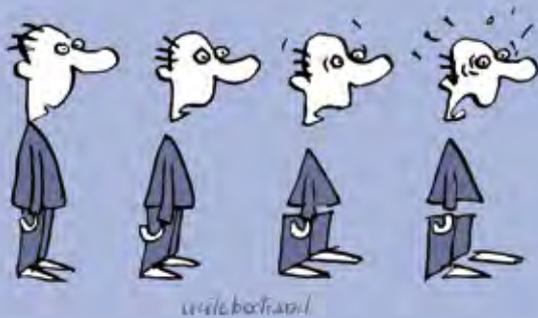
pas les bonnes questions posées par les partisans de l'allocation universelle, mais apportons des réponses qui améliorent ce qui a déjà été conquis, plutôt que de prétendre le remplacer. □

(1) La disposition à l'emploi, en CPAS, doit s'estimer au regard de la situation globale de la personne, sans application des critères en vigueur pour le chômage. Nous y reviendrons en détail dans un prochain numéro.

(2) Il s'agit de faire contribuer le(s) parent(s), enfant(s), conjoint ou ex-conjoint(s) du demandeur d'aide qui ne cohabitent pas avec celui-ci. Bernadette Schaeck a bien expliqué dans *Ensemble !* n°88 pp. 24-27 les dérives de ce recours aux débiteurs d'aliments.

(3) Cette proposition doit se faire dans le cadre d'une réflexion sur la définition de ce seuil de pauvreté, à laquelle ont contribué utilement Philippe Defeyt et le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) sous le titre « Peut-on faire confiance aux indicateurs de pauvreté ? »

DÉTRICOTAGE DE LA PROTECTION SOCIALE



LES CHIFFRES

2.223,24 euros : il reste 123,24 euros, à diviser entre les deux enfants, qui recevraient donc chacun 61,62 euros du CPAS. Dans la même situation, avec un droit individualisé correspondant au taux isolé actuel (833,71 euros au 1/9/2015), le CPAS va compléter les ressources inférieures à quatre fois 833,71 euros, soit 3.334,84 euros. On retire les ressources de 2.100 euros. La répartition du

solde de 1.234,84 se ferait de la manière suivante : le père recevrait un complément de 133,71 euros, et chacun des deux enfants, 550,57 euros. Ce système peut sembler compliqué mais, à l'heure de l'informatique, ces calculs se font rapidement. Et le résultat paraît juste en regard de l'état de besoin, tout en assurant une rentrée financière personnelle à chaque membre du ménage.

LES 35 HEURES MADE IN FRANCE

Fin 2014, l'Assemblée nationale française adoptait un rapport (1) issu d'une commission d'enquête chargée d'évaluer l'impact des 35 heures. Les faits sont sans équivoque : la réduction collective du temps de travail reste la mesure la plus efficace pour réduire le chômage !

Luca Ciccia (CSCE) (2)

A lors que le chômage est la bête noire de tous les gouvernements européens, et que les 35 heures *made in France* restent l'épouvantail de ces mêmes gouvernements, le rapport de l'Assemblée nationale française permet de clore le débat sur les 35 heures, et d'entamer celui sur la semaine de 32 heures ! La Commission a travaillé durant six mois, a auditionné plus de 80 personnes, et produit 250 pages de rapport. Le travail fut pluridisciplinaire, transcendant les partis, et s'est basé sur la récolte d'opinions et d'informations de la manière la plus consensuelle possible, non uniquement tournée sur le cas franco-français. Les informations ont émané de centres d'études publics, d'universités, d'organisations syndicales et de salariés, d'organisations patronales et de chefs d'entreprise, et même d'organisations internationales. D'emblée, la réduction du temps de travail (RTT) est très justement abordée sous l'angle du partage de l'emploi. Il

C'est bien la politique volontariste du gouvernement Jospin qui a permis la création d'emplois.

est un fait que le travail est partagé, entre chômeurs et salariés, entre jeunes, adultes, et pensionnés, entre travailleurs à temps plein en proie aux heures supplémentaires et ceux à temps partiel – à 82% occupés par les femmes françaises. (3)

L'objectivation des impacts de la réduction du temps de travail s'est faite par des études chiffrées, qualitatives et quantitatives. Ce qui retiendra l'attention est ce chiffre : 350.000 ! Soit le nombre d'emplois créés par les lois Aubry (*lire l'encadré en p. 32*). Aucune autre mesure de promotion de l'emploi ne peut se targuer d'un si bon bilan ! Le processus de réduction du temps de travail ayant été interrompu dès 2002, du fait de l'alternance politique, impossible d'évaluer l'apport qu'aurait eu la mesure si elle avait été poursuivie... Cette interruption est à recadrer dans un contexte général d'individualisation de la norme qui restaure l'autonomie du contrat, au détriment des législations nationales qui s'affaiblissent.

Création d'emplois

Car c'est bien la politique volontariste du gouvernement Jospin qui a permis la création d'emplois : « *Entre 1997 et 2002, au moment où l'effet des 35 heures jouait à plein, notre croissance économique a été supérieure d'un point à la moyenne européenne ; 2 millions d'emplois nets*

ont été créés, ce qui est un record absolu pour cinq années dans l'histoire économique de la France, y compris pendant les Trente Glorieuses, durant lesquelles le taux de croissance était pourtant supérieur. » (4) Le gouvernement Jospin a donc prouvé que des mesures volontaristes pouvaient créer autant d'emplois en période de croissance qu'une économie dérégulée. Mieux encore, la baisse du chômage fut réalisée dans un contexte d'augmentation de la population active, spécificité française – à l'inverse de l'Allemagne, par exemple. Enfin, la différence entre l'espoir initial de création de 750.000 emplois au regard des 350.000 effectivement créés tient surtout à la dynamique de mise en œuvre, et au fait que 30 % des entreprises sont restées aux 39 heures.

La RTT est analysée essentiellement à la lumière du défi premier qu'est le chômage, dans le respect des finances publiques. Et les critiques sont, à cet égard, de deux ordres. La droite va estimer que la réduction du temps de travail pèse sur la « compétitivité-coût » des entreprises, alors que certains, à gauche, estiment que la mesure fut surtout l'occasion de nouvelles réductions de cotisations patronales.

Les lois Aubry ont en effet rendu les 35 heures plus coûteuses pour les entreprises qui ne s'y conformaient pas. L'économie était en croissance, et la hausse estimée de 11,4 % du coût horaire de travail était jugée faible. Les analyses indiquent d'ailleurs que la compétitivité-coût se détériore en France à partir du moment où les 35 heures sont détricotées. Avant cela, de 1997 à 2002, la situation française était meilleure par rapport à l'Allemagne. La RTT synonyme de dégradation de la « compétitivité » est donc une idée reçue. Le rapport conclut, en examinant les évolutions annuelles des différentes mesures de la compétitivité que c'est l'inverse qui s'est produit. Et même les responsables d'entreprises entendus par la commission ont exprimé ne pas souhaiter remettre en cause les 35 heures, entrées dans les normes. C'est en définitive la forte appréciation de l'euro à partir de 2002 qui aura plombé la compétitivité-coût des entreprises françaises ! De quoi nourrir les discussions familiales chez les Delors...

Mais ces lois ont aussi été l'occasion d'abattements forfaitaires de cotisations patronales, destinés à encourager les accords négociés. 12 milliards ! Voici le coût le plus souvent retenu par les études portant sur l'effort budgétaire. La difficulté de l'évaluation porte surtout sur le coût « net » des 35 heures, tenant compte

: L'HISTOIRE A SES RAISONS QUE LA POLITIQUE IGNORE !



des réductions de coûts en assurance chômage et des hausses de recettes de cotisations et d'impôts issues des emplois créés. Le montant retenu est de 2,5 milliards d'euros, soit un maximum de 8.000 euros par emploi créé. Une étude de l'OFCE (5), au résultat très proche de celle de la Dares (6), a permis d'évaluer le potentiel de création d'emplois si les réductions de cotisations avaient été octroyées sans conditions relatives aux 35 heures. Le résultat est sans appel : l'emploi créé coûterait trois fois plus cher !

Revitalisation de la négociation sociale

Autre conséquence des 35 heures : la revitalisation de la négociation collective sectorielle et d'entreprise. Relevons surtout que 40 % des conventions d'entreprises relevant de la loi Aubry 1 l'ont été dans des entreprises de moins de vingt salariés, et près de deux tiers dans les entreprises de moins de cinquante salariés. Quand on connaît l'allergie des PME au dialogue social, le monde du travail ne peut que se réjouir d'une telle conséquence induite par le conditionnement des avantages financiers permis par la réduction du temps de travail. Cependant, il faut noter que tous s'accordent pour signaler la grande complexité des échanges sur

cette réduction du temps de travail, souvent l'occasion de nombreuses tensions internes. Si bien que, depuis, le dialogue social a davantage été axé sur les enjeux de pénibilité, de télétravail, l'enjeu du maintien des seniors au travail, ou l'égalité professionnelle en termes de genre.

Enfin, toute évaluation de la réduction du temps de travail ne peut plus passer à côté de l'incontournable « qualité de vie ». Ici, les résultats sont positifs, mais sont à nuancer. Les évaluations indiquent que 60 % des salariés considéraient que la RTT avait globalement amélioré leurs conditions de vie, 28 % estimaient qu'elle n'avait rien changé, tandis que 13 % se plaignaient d'une dégradation, mettant le plus souvent en cause la pression accrue à la productivité du travail, comme cela est souvent relevé dans le secteur des hôpitaux, malgré une politique d'embauche compensatoire mise en œuvre, mais trop partiellement... Il est utile de préciser, comme le fera Dominique Meda, auditionnée par la commission, que ce sont les salariés ayant connu « une RTT sous le régime de la loi Aubry 1 ou en Robien « offensif » qui se sont montrés les plus satisfaits, les moins satisfaits étant les salariés des entreprises n'ayant pas

⇒ *bénéficié de l'aide. Cela s'explique par le fait que ces entreprises pouvaient avoir modifié leur mode de décompte du temps de travail et intégré des pauses, la RTT étant dans ce cas moins élevée que prévu. Quant aux salariés travaillant dans des entreprises couvertes par un accord de Robien de type défensif, où la RTT avait été négociée afin d'éviter des licenciements économiques, ils ont constaté plus souvent que les autres une dégradation de leur vie quotidienne* » (7).

Quand la contrainte libère

Les satisfactions les plus élevées sont le fait de conventions prévoyant des journées de repos compensatoires fixées de manière régulière. Tant les créations d'emplois que la qualité de vie issue de la réduction du temps de travail sont donc favorisées à la mesure du caractère

supplémentaires. Si l'intensification de la productivité au travail est un constat partagé, l'étude ne parvient pas à isoler la RTT comme facteur causal premier, vu la longue tendance historique à l'accroissement de productivité horaire.

Autre idée reçue fréquemment relevée par la droite, et battue en brèche par le rapport : il n'y pas de lien entre la RTT et l'importance accordée à la valeur travail. Une enquête mondiale sur les valeurs démontre ainsi que 67 % des Français déclarent considérer le travail comme très important dans leur vie, contre 48 % et 45 % en Allemagne et au Royaume-Uni. Non, la RTT, ce n'est pas « le Club Méditerranée », comme l'avait affirmé Mme Merkel. « On ne saurait envisager la réduction du temps de travail comme l'oisiveté des paresseux face au travail des courageux. » (8) Cet attachement français au « travail » expliquerait que la société des loisirs si abondamment promue depuis les années 1970 n'est pas encore la réalité de la France. Le surcroît de temps libre n'a ainsi que partiellement profité aux loisirs. Passé de 34 heures à 36 heures entre 1998 et 2010, ce gain de temps libéré du travail a essentiellement été mis à profit du repos, et de la famille et des enfants. L'absence de liens réels entre ce gain de temps et l'augmentation du temps réel de loisir, tels que les voyages ou des activités personnelles récréatives ou sportives est expliquée par trois éléments. D'une part, le niveau de revenus des ménages est le premier facteur de frein. Le loisir, souvent « marchand », a peu bénéficié aux faibles revenus qui ont dès lors concentré leurs gains de temps aux activités domestiques peu onéreuses. Le deuxième facteur est l'accroissement de la productivité au travail qui induit un plus grand besoin de repos. Enfin, le temps libéré a globalement servi à augmenter de manière proportionnelle le temps déjà passé à des activités existantes. Pas de révolution donc... Par contre, la souplesse de mises en œuvre de la RTT a augmenté le sentiment d'une société de « temps choisi ». La flexibilité de la gestion de son temps libre devient une demande du monde du travail. Enfin, la corrélation entre la durée élevée du travail et la faiblesse de l'investissement dans des activités associatives et bénévoles est bien confirmée. Mais elle est également liée à la maîtrise dans la gestion de son temps de travail par le salarié. Le cadre aura plus de facilité pour ce faire, tandis que la travailleuse sociale à horaire variable en aura moins...

Pas de révolution pour les femmes

La réduction collective du temps de travail est fréquemment portée par les organisations féministes. D'une part, il s'agit de contrer l'accroissement du travail partiel, précaire. D'autre part, il s'agirait d'équilibrer les tâches domestiques et parentales. Quantitativement, l'effet de genre est faible, mais la Dares relève que le point de satisfaction générale relevé par les hommes bénéficiaires des 35 heures est le fait qu'ils passent plus de temps avec leurs enfants, même dans des familles séparées. Des auteurs estiment même que la RTT a constitué « un plus grand bouleversement pour les hommes (...) dans la mesure où la réduction de leur temps de travail les aurait « autorisés » ou « obligés » à prendre en considération des tâches auxquelles ils s'étaient peu intéressés jusqu'alors ». (9) Cela est à relativiser par les chiffres : le temps passé par les femmes consacré aux tâches domestiques a bien diminué depuis vingt-

LOIS AUBRY, LOIS ROBIEN : KEZAKO ?

La loi Robien de 1996 consiste en une baisse de cotisations patronales sur les bas salaires pour les entreprises qui s'engagent à augmenter leurs effectifs de 10 % en réduisant la durée du travail dans les mêmes proportions (formule dite « offensive »). L'autre moyen de bénéficier de cette réduction de coûts salariaux était de maintenir un certain niveau d'emploi en réduisant la durée du travail de 10 % dans le cadre strict des procédures de licenciement économique (formule dite « défensive »). La loi Aubry 1 de 1998 ramène la durée du travail hebdomadaire de 39 à 35 heures dans les entreprises privées dès 2000 pour

les entreprises de plus de 20 travailleurs, et à partir de 2002 pour les autres. La mesure est assortie de mesures incitatives, soit des baisses de cotisations patronales forfaitaires dégressives au fil des ans. L'aide était conditionnée à la signature de convention collective d'entreprise. Ici aussi, les formules offensives et défensives existent, avec des obligations de réduction de temps de travail liée à l'accroissement de l'emploi (formule offensive) ou au maintien de l'emploi dans des situations d'entreprises en réduction d'effectifs (formule défensive). La loi Aubry 2 de 2000 fixe le cadre général de la mise en œuvre des 35 heures. Elle

met en place une garantie mensuelle de rémunération pour les salariés au smic (salaire minimum français), et une aide financière à présent structurelle pour les entreprises passées à 35 heures. L'aide annuelle décroît de 1.550 euros pour un salarié payé au smic, à 610 euros pour un salarié gagnant 1,8 smic ou plus. Elle n'est pas conditionnée à une baisse effective de 10 % de la durée du travail ni à un volume minimal d'emploi, mais à l'existence d'un accord social majoritaire ou d'un référendum sur le passage aux 35 heures. L'employeur doit dans ce cadre s'engager à créer ou préserver des emplois.

« offensif », « volontariste » de la mesure. C'est bien la « contrainte » qui libère... Et même les infirmières, reconnues comme ayant été les plus « sceptiques » au sein du monde du travail, considèrent les 35 heures comme un acquis et ne souhaitent pas les remettre en cause. L'aspiration à la réduction du temps de travail est une généralité qui dépasse les enjeux nationaux. Le représentant d'IG Metall a ainsi fait mention d'une enquête réalisée auprès de 500.000 salariés allemands, adhérents et non adhérents, dont 70% disent souhaiter travailler 35 heures ou moins. Les analyses d'impacts sur les conditions de travail relèvent cependant des difficultés, surtout pour les cadres, soumis aux heures

cinq ans, mais celui des hommes n'a pas été modifié. L'étude ne prend pas en compte le sexe des « femmes de ménages » rémunérées...

« Oui mais ceci s'explique aussi par le temps partiel choisi par les femmes », disent les sceptiques. Près de 70 % des femmes salariées à temps partiel le déclarent choisi... pour s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille et réaliser des travaux domestiques pour la moitié d'entre elles ! (10) 28 % des femmes ayant un enfant sont à temps partiel, 37 % à partir de deux enfants, 44 % à partir de trois enfants. « En définitive, les 35 heures ont indéniablement favorisé une meilleure articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, en particulier pour les parents de jeunes enfants. La persistance d'emplois à temps partiels occupés principalement par des femmes ralentit toutefois indéniablement la marche vers un égal partage des tâches domestiques entre hommes et femmes. » (11) L'étude ne prend pas en compte le niveau différencié de salaires entre les hommes et les femmes, qui pourrait être la principale explication du maintien de cette « norme » sociétale.

La frilosité de la gauche

Un dernier manquement à relever. Jamais il n'est question de mise en œuvre de réduction du temps de travail sur le compte de la marge bénéficiaire des entreprises. Tant que le tabou de l'évolution croissante des revenus des actionnaires ne sera pas abordé, nous pouvons douter d'une gauche de gouvernement capable de mettre en œuvre une réduction collective du temps de travail, même à coût partiellement pris en charge par les pouvoirs publics. Cette frilosité devient très concrète à l'heure des perspectives.

Et demain ? La Commission ose interroger la poursuite de la politique volontariste de réduction du temps de travail et cite les 32 heures. Malgré la qualité et la force des arguments étayés tout au long du rapport, les élus français invitent d'abord à élargir les dispositifs existants, et à offrir des cadres « sécurisés » aux salariées en termes de droit au retour après des congés ou formations, le maintien des droits à l'indemnisation du chômage, etc. C'est donc dans ses perspectives que ce rapport est le plus faible. Il est vrai qu'elles sont à inscrire dans le cadre d'un rapport de forces. La commission relevait ainsi à juste titre que la réduction du temps de travail ne fut jamais spontanée mais toujours « concédée ». Autre rappel historique utile : « Après 1918 et à l'exception de 1968, le temps de travail légal des salariées a été réduit par des majorités de gauche. » Le gouvernement Jospin était-il le dernier gouvernement de gauche européen ? (12) □

(1) Rapport n° 2436, Assemblée nationale française, 9 décembre 2014. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-enq/r2436.asp>

(2) Auteur de l'étude 2011 du CSCE : « Réduire collectivement le temps de travail : pour une plus juste distribution des richesses, pour travailler tous et pour vivre mieux ! ». Consultable en ligne via www.asbl-csce.be/documents/CSCEE2011RTT02.pdf

(3) Le temps partiel joue également ses effets sur les calculs de moyenne nationale de travail hebdomadaire, très souvent biaisée. Ainsi, contrairement à l'idée reçue, en incluant le temps partiel, et tenant compte des 35 heures, la moyenne française était, en 2010, de 37,5 heures, devant l'Allemagne (35,2 heures), l'Italie (36,9 heures), ou encore les Britanniques (36,5 heures).

(4) Rapport n° 2436, citation de L. Jospin, p.75

(5) OFCE = Observatoire français des conjonctures économiques

(6) Dares = Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

(7) Rapport n° 2436, citation de D. Meda, p129

(8) Rapport n° 2436, citation de G. de Robien, Op. Cit., p134

(9) Rapport n° 2436, p 144-145, citation de D. Meda, G. Cette, N. Dromel, « Les pères, entre travail et famille », *Recherches et Prévisions*, n76, Juin 2004.

(10) Rapport n° 2436, p147

(11) Rapport n° 2436, p148

(12) Rapport n° 2436, P41

PROPAGANDE EN BELGIQUE DÉMOCRATIQUE !

L'édition 2015 du rapport annuel du Conseil supérieur de l'Emploi (CSE) aligne les idées reçues sur la réduction du temps de travail (RTT). Une preuve supplémentaire, s'il en fallait encore, de l'aveuglement idéologique de l'élite dirigeante.

Luca Ciccia (CSCE) (1)

Comme chaque année, le Conseil supérieur de l'Emploi (CSE) publie son rapport annuel (2). Sous l'autorité administrative du ministre fédéral de l'Emploi, le Conseil s'appuie sur l'analyse de son secrétariat et du support de la Banque nationale belge. Le CSE est représentatif du climat économique, institutionnel et scientifique actuel de la Belgique et reflète ses rapports de forces. S'il est un excellent outil pour comprendre les volontés politiques, il est un très mauvais outil de compréhension de l'emploi et du chômage. C'est ainsi que l'édition 2015 n'échappe pas aux idées reçues habituelles qui entourent le débat sur le temps de travail.



⇒ Dans sa synthèse, et sans que les développements de l'étude ne le confirment par des faits, le rapport se permet cette affirmation qui résume assez bien l'aveuglement idéologique actuel de l'élite dirigeante : « Historiquement, la réduction collective du temps de travail (RTT) avait pour principal objectif d'améliorer les conditions de travail. (...) Cette tendance à la baisse de la durée du travail négociée s'est interrompue vers le début des années 2000. La diminution du poids de l'industrie dans l'économie et les réalités de plus en plus diverses d'un secteur à l'autre diminuent la pertinence d'une diminution généralisée de la durée du travail et a par conséquent incité à l'émergence de dispositifs individuels de réduction du temps de travail, qui peuvent ou non être utilisés par les entreprises et les travailleurs, en fonction de leurs besoins et des conditions spécifiques de travail (secteur, entreprise, conjoncture, situation familiale, durée de carrière, etc.). » (3) A en croire ce rapport, la RTT n'a donc strictement rien à voir avec la croissance continue de la



Le Conseil Supérieur de l'Emploi est un instance consultative présidée par le ministre fédéral de l'Emploi (Chris Peeters, CD&V). La CSC relève qu'« aucun représentant des travailleurs ni d'autres organisations sociales ne siège au Conseil Supérieur, contrairement aux représentants des employeurs ».

productivité. La RTT n'a rien à voir avec le partage de ces gains de productivité. Et l'emploi n'a, lui non plus, rien à voir avec les modalités du partage des fruits de la productivité. Non. La RTT, c'est juste une question d'amélioration des conditions de travail. Et comme l'industrie est moins présente, qu'il est bien connu que c'est dans les mines que les conditions de travail étaient difficiles, et que, depuis, tout va vraiment bien dans la société dite de services, les salariés ont préféré en rester là, tout en utilisant quand même des formules individuelles flexibles qui arrangent tout le monde, comme le chômage économique, l'intérim, ou encore les crédits temps, les mi-temps en fin de carrière, etc.

De la propagande, dès les présupposés du débat, c'est osé. Mais le pire est à venir ! Sans aucune référence scientifique indiquée, le CSE affirme en effet, à l'encontre de toutes les analyses référencées par l'Assem-

Les politiques de l'emploi ne sont pas réductibles à la question du coût salarial. Les politiques budgétaires, monétaires, ou de l'énergie sont au moins, sinon plus, déterminantes.

blée nationale Française dans son rapport publié avant celui du CSE que : « Les mesures de réduction générale du temps de travail, telle l'expérience française des 35 heures, ont été un relatif échec en termes de partage du temps de travail, mais aussi de compétitivité et de croissance (...)

Au-delà du fait que la création d'emploi ne se décrète pas, les politiques de partage de travail reposent principalement sur l'hypothèse implicite que les travailleurs sont substituables, ce qui n'est que partiellement le cas. (...) l'aspect central des discussions doit être l'interaction entre durée du travail et salaire. Le coût salarial horaire et sa relation à la productivité constituent un déterminant clé de la demande de travail. Le maintien de la compétitivité de nos entreprises

Le gouvernement N-VA-Michel s'inscrit bien dans la « pensée unique » économique. La RTT est à reléguer dans les oubliettes de l'Histoire.

implique que les développements des coûts salariaux et de la productivité restent en ligne avec ceux réalisés par nos principaux partenaires (...) d'autant que, grâce à la politique de modération salariale, au saut d'index, et aux réductions de charges renforcées dans le cadre du tax shift, le handicap salarial constitué vis-à-vis des trois voisins depuis 1996 est en voie d'être résorbé. » (4)

L'air de rien, tout est dit dans ces affirmations. La pensée unique y démontre toute sa bêtise. Premièrement, toutes les études indiquent que les 35 heures ont créé de l'emploi, et à un coût public inférieur aux mesures classiques de réduction de cotisations sociales (5). Mais le CSE ose affirmer le contraire, sans aucune référence ! Deuxièmement, le CSE laisse entendre que la perte de « compétitivité » française est le fait de la RTT, alors que les études relayées par l'Assemblée nationale française mettent en cause les politiques monétaires. Un peu de réflexion permet en effet de rappeler que les politiques de l'emploi ne sont pas réductibles à la question du coût salarial. Les politiques budgétaires, monétaires, ou de l'énergie sont au moins, sinon plus, déterminantes... Troisièmement, le CSE affirme que l'emploi n'est pas une question de volonté politique mais de compétitivité des entreprises qui est issue de la seule maîtrise du coût salarial sur lequel, soyez rassurés Messieurs, Mesdames, le politique peut exercer son autorité. En clair, le pouvoir politique assume clairement qu'il peut modérer les revenus du travail, pas ceux du capital. L'emploi est de la seule autorité du capital. S'il est bien nourri, le capital daignera plus que probablement créer de l'emploi. Si vous doutez encore de la mauvaise foi du CSE, comment justifier qu'on

invoque le caractère peu substituable des travailleurs pour justifier du refus de la RTT quand, dans le même temps, le CSE va inviter les pouvoirs publics à accélérer la mobilité intersectorielle des travailleurs, en favorisant la formation continuée (à coût public), l'outplacement pour les aînés invités à se réorienter, la « flexi-sécurité », etc.

La préoccupation du CSE est surtout celle du relèvement du « taux d'emploi ». Les petits emplois, c'est donc nécessairement une bonne nouvelle. Le CSE invite donc, par exemple, à favoriser l'intérim, ou les contrats temporaires, constatant que nos aînés y ont moins recours qu'à l'étranger. Les perspectives relatives au temps partiel ne sont guère plus réjouissantes. Pour le CSE, « il s'agit de créer



les conditions pour préserver, voire accroître, l'offre de main-d'œuvre disponible plutôt que de financer sa diminution » (6). Traduction : il faut réduire les congés thématiques et crédits temps (par le biais de la création d'un compte-carrière) ; il faut réduire le complément de chômage des temps partiels (AGR) en le conditionnant à une recherche active d'emploi. L'objectif est de faire pression sur les conditions de travail, et d'utiliser au mieux tout le potentiel existant de main-d'œuvre capable d'exercer cette pression.

Le gouvernement N-VA-Michel s'inscrit bien dans la « pensée unique » économique. La RTT est à reléguer dans les oubliettes de l'Histoire ; la modération salariale et la flexibilité sont à améliorer ; la précarité contractuelle, d'horaire et de rémunération est la clé du relèvement du « taux d'emploi » ; les aménagements du temps de travail sont à individualiser, réduire et centraliser par le biais du compte-carrière... Ce n'est pas tout, le CSE a des idées. Tenez, aménager le temps de travail, c'est aussi encourager les activités d'indépendant complémentaire, et le télétravail. On n'est plus au temps des mines, les syndicats y ont été enfouis avec les derniers filons de charbon, l'exploitation peut reprendre, sur le mode feutré de la société des services, mais toujours en ayant à l'esprit les conditions de travail. Après tout, pourquoi vouloir travailler moins si on en arrive à travailler chez soi, où les conditions de travail sont à coup sûr exceptionnelles pour tous ?! Et, comme ce sont les mauvaises conditions de travail dans les mines qui justifiaient la réduction du temps de travail...

Plus sérieusement, alors que la propagande peut dorénavant avancer sans se masquer, la novlangue se fait de moins en moins subtile : « La croissance du taux de participation ayant été plus rapide que la croissance du taux

d'emploi, le chômage a continué de progresser en 2014, à concurrence de 14.000 unités sur une base annuelle (...) Depuis le début de l'année 2015, la hausse du chômage de longue durée s'est progressivement ralentie (...) Plus que jamais, les chômeurs de longue durée doivent être une cible prioritaire des politiques d'emplois actives » (7). Des personnes en situation de chômage deviennent des « unités ». Les chômeurs sont des « cibles ». Le chômage de longue durée n'augmente pas : sa hausse se ralentit progressivement ! Le taux d'emploi progresse ; le chômage également ! Bonnes gens, pas de panique, tout cela est cohérent. L'objectif est d'augmenter le taux d'emploi, pas de réduire le chômage. Bref, la réduction collective du temps de travail, ce n'est pas pour tout de suite... □

On n'est plus au temps des mines : l'exploitation peut reprendre, sur le mode feutré de la société des services.

(1) Auteur de l'étude 2011 du CSCE : « Réduire collectivement le temps de travail : pour une plus juste distribution des richesses, pour travailler tous et pour vivre mieux ! ». Consultable en ligne via www.asbl-csce.be/documents/CSCEE2011RTT02.pdf

(2) Conseil supérieur de l'Emploi, « Rapport 2015 », Septembre 2015, Belgique. Consultable en ligne via <http://www.emploi.belgique.be/moduleTab.aspx?id=370&idm=163>

(3) Op.Cit, p. 11

(4) Op.Cit, p. 17-18

(5) Voir l'analyse du Rapport de l'Assemblée nationale française dans ce numéro d'Ensemble !

(6) Op.Cit, p. 20

(7) Op.Cit, p. 9

Uber, Airbnb, Take it easy (et même Ohlala)...

Une offensive antisociale qui

La multinationale du transport clandestin de personnes vient de connaître un premier coup d'arrêt en Région bruxelloise. Une première bataille a donc été gagnée. Mais l'offensive menée par ces exploitants/exploiteurs de taxis pirates est loin d'être stoppée pour autant...

Denis Desbonnet (CSCE)

Il y a encore beaucoup à dire (et à penser) sur les enjeux vertigineux qui se cachent derrière la brèche opérée par Uber & C°. Nous poursuivons donc ici notre analyse de ce phénomène inquiétant à bien des égards, et aux énormes enjeux sociétaux, économiques, sociaux, démocratiques et citoyens.

Dans le premier volet de cette série sur « l'Uberisation » de l'économie et du marché du travail, nous soulevions déjà le fait qu'une (grande) partie du problème résidait dans le fait suivant : la multinationale conquérante, ainsi que les hommes et femmes politiques qui s'en font les complices, surfent sur un consentement (et un contentement) du « public ». Comment expliquer un tel engouement ? Car, aussi dérangeante, et inquiétante soit-elle, c'est là une évidence : une large frange de la population se montre plutôt enthousiaste envers ces nouvelles applications si commodes, *hypes* et smart... phones. C'est même l'argument masqué qu'emploient les divers pouvoirs publics pour en défendre leur caractère « incontournable » voire leurs « avantages », moyennant quelques aménagements juridiques.

Cette popularité de Uber, Airbnb, et autres Take It Easy, est tout d'abord le reflet des ravages que trente-cinq ans d'offensive idéologique néolibérale ont produit dans les mentalités. Elle encourage une attitude à la fois archi-individualiste et réactionnaire, ironiquement au nom de cette sacrosainte « modernité ». Cela, à travers une vision privilégiant l'intérêt égoïste et immédiat sur toute autre considération. Autrement dit, avec une incapacité à prendre en compte,

ou à ne fût-ce que réaliser, les risques potentiels de ces choix purement « consuméristes » pour la société (le fameux « intérêt général »), et à moyen ou même court terme (le « tout tout de suite », et « après moi les mouches »).

Bref, une sorte de paroxysme de l'*homo economicus* que les théoriciens se réclamant d'Adam Smith (1) voient comme exclusivement guidé par son intérêt personnel et l'appât du gain. Cette fiction est contredite par l'expérience concrète que chacun d'entre nous peut faire au quotidien : énormément de gens faisant souvent preuve de désintéressement, voire même d'abnégation, d'empathie et de sollicitude envers des tiers. On l'a vu encore tout récemment, avec l'élan de soutien aux réfugiés du parc Maximilien. D'autres font la preuve de leur

souci du « bien commun » et des conséquences de leurs actes : il suffit de constater certains changements dans le comportement en termes de « consommation responsable, éthique », etc.

Mais il n'en reste pas moins que le matraquage publicitaire d'une part, et le repli sur soi provoqué par la crise et quarante ans d'encouragement politique et médiatique à la concurrence de tous pour tous, ont indubitablement érodé les valeurs de solidarité. Ils ont fait, sinon disparaître, du moins très sérieusement reculer la « conscience de classe », ce sentiment d'appartenance collective, de similarité de statut et de destin, cette identité foncière de condition (« prolétaire »)... qui unissait les générations antérieures de travailleurs. Ajoutons-y



ne fait que commencer

la multiplication des sous-statuts, la précarisation croissante des formes de travail, jusqu'au développement consécutif d'un véritable précaire, nouvelle couche de travailleurs au rabais, restant durablement piégés dans cette marge professionnelle et socio-économique, avec le sentiment de désaffiliation qui s'ensuit. Notamment envers les services publics, ou encore les syndicats, vis-à-vis desquels on peut même parler de « désaffection » ou pire, de rejet. Cela pour de très mauvaises raisons : influence des campagnes médiatiques et politiques de dénigrement, individualisme forcené, etc. Mais aussi, parfois, pour des raisons compréhensibles et presque « légitimes » : inertie et inféodation au politique, absence de victoires significatives et sentiment d'impuissance, d'inutilité, manque de transparence et de démocratie interne, bureaucratisation... On en a hélas encore eu plus qu'un aperçu, lors de la dernière grève d'octobre, déchainant un déferlement de haine et de faux procès (jusqu'à l'accusation d'homicides involontaires, ou les allégations de vandalisme, hooliganisme, voire de terrorisme). Cela dit, il faut hélas bien reconnaître aussi que certains secteurs professionnels souffrent d'une réputation peu flatteuse, parfois au moins partiellement méritée. C'est tout particulièrement le cas des taxis belges, comme l'avouent d'ailleurs très honnêtement nos interlocuteurs qui en sont pourtant membres et porte-paroles. Lesquels en appellent à un assainissement de la profession, d'abord sous la forme d'une autorégulation et d'une mise au ban de certaines pratiques et de ceux qui s'obstineraient à y recourir.

Mais soit : l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Ce sont surtout cette désorientation et cette confusion ambiantes qui contribuent à détacher de plus en plus de citoyens de la perception des enjeux « sociétaux » (comme on dit aujourd'hui), plus particulièrement sociaux, et à adopter un point de vue et un mode de vie ultra-égocentriques. Et donc, à plébisciter ces *start*

up leur offrant de nouveaux canaux de consommation, *cheap* et si *trendy*.

Smartphone Uber Alles...

Cet engouement massif est renforcé par la débauche de sollicitations à la consommation aveugle et compulsive, matraquées en continu, dans l'espace public comme dans la sphère privée, dont le développement fulgurant et planétaire de la téléphonie mobile est un exemple particulièrement emblématique. Et cela, plus encore depuis la combinaison – et la connexion, au sens figuré comme au

prix, puisque, pour n'importe quel « produit » ou « service », l'individu *lambda* peut en permanence comparer les diverses « promotions », qui rivalisent de rabais et « bonus » sur la toile.

Et peu importe que ces prix cassés ne peuvent résulter que d'un dumping social et environnemental extrême, qui s'apparente à du vol et/ou à des activités illicites, voire délicieuses, pour peu qu'on décroche la bonne (plus exactement la meilleure) affaire.

Une autre dimension de ce tout à

□ □ □

LE « CONSOMMATEUR » ABUSÉ, OU L'ARROSEUR ARROSÉ

Ceux qui « consomment » Uber ou Airbnb et en défendent les avantages apparents seront bientôt les dindons de la farce, prédit Michaël Zilberberg, taximan, président de Brussel's Unified Taxis (BUT).

« Il faut faire pression sur les politiques, car la plupart d'entre eux ne voient que les « utilisateurs », identifiés comme leurs seuls électeurs. Or, le grand public, ces « usagers », sont aussi des travailleurs ! Et tôt ou tard, ils payeront à leur tour la facture, au propre comme au figuré. Le problème, c'est que la majorité des gens sont très mal informés, absolument pas conscients des vraies données du problème – et donc de ses vrais enjeux. Je le constate tous les jours, quand je parle avec mes clients. L'immense

majorité voit l'arrivée de ces nouveaux « services » de manière positive. C'est pourquoi on doit s'adresser non seulement aux politiques, mais aussi directement aux usagers, à nos clients... Et au-delà, à l'ensemble des citoyens, pour leur faire comprendre qu'on ne se bat pas seulement « pour les taxis », mais pour tout le monde ! Pour gagner, nous devons réfléchir à des modes d'action qui associent les « utilisateurs », de manière solidaire...

Il faut élargir le front. On doit organiser une réaction com-

mune. Notamment en contactant également les acteurs d'autres secteurs, victimes du même dumping sauvage, de la part des « applications » similaires à Uber. Comme l'hôtellerie, directement menacée par Airbnb.

Là aussi, on n'imagine pas ce qui se prépare, dans l'ombre : il faut savoir qu'à Paris, il y a des investisseurs qui rachètent des pâtés entiers de maisons, ou des bâtiments industriels, des immeubles de bureaux... pour les reconverter en chambres à louer via Airbnb. Quant aux particuliers qui se prêtent à ce commerce (j'allais dire « ce trafic »), ils sont de la même façon dépossédés de leur objet : une ou plusieurs chambres de leur logement. Et cela, pour un gain très relatif, tandis que la « plateforme » se met un maximum de fric en poche. »

sens strict – de celle-ci avec la sphère Internet. Une évolution transformant les nouvelles générations de gsm en véritables mini-ordinateurs de poche, permettant de consulter – et commander – en ligne et en « live », à la vitesse de l'éclair, tout ce qui nous est « offert » comme tentations. On l'a dit : c'est le règne de l'immédiateté. Et celui du « plus offrant » au moindre

l'innovation, et un enjeu démocratique des plus préoccupants, tel que l'évoque notamment Philippe Lescot, syndicaliste et porte-parole du Front Commun du secteur des taxis (2), est le contrôle et la traçabilité que permettent ces nouvelles technologies. Avec la prolifération des logiciels espions et autres « cookies », outils développés et/ou adoptés par les mul- ↗

⇒ tinationales à la manoeuvre, afin de connaître en temps réel les actions, les goûts et les « choix » (si on peut dire) de chaque client potentiel, et d'y adapter leur offre sur mesure. Tout internaute devient ainsi, de manière redoublée et « calibrée », la cible potentielle de leurs campagnes publicitaires des plus agressives.

Sans parler de l'usage malveillant qui peut être fait d'une telle récolte d'informations systématisée, par des organisations antidémocratiques, ou par le pouvoir en place (faut-il rappeler les dernières affaires de « grandes oreilles » : le dispositif « Echelon », il y a quinze ans déjà, ou le scandale plus récent de la mise sur écoute puis stockage de toutes les communications à l'échelle mondiale par la NSA). Cette dérive fera d'ailleurs prochainement l'objet d'un colloque de la Ligue des Droits de l'Homme francophone (3). Et elle suscite aussi l'inquiétude et la contestation de collectifs citoyens, comme le montre la campagne hostile à l'instauration devenue obligatoire de la carte Mobib, en remplacement des cartes STIB traditionnelles, soumettant désormais

l'ensemble des usagers des transports vicinaux à un fichage constant de leurs déplacements.

Mais, si ces rebellions et tentatives de résistance jouissent parfois d'un certain écho médiatique, elles restent néanmoins largement minoritaires. La grande masse des citoyens-consommateurs n'a ni le temps, ni l'énergie, ni les ressources pour s'opposer de manière individuelle (ou même collective, les mouvements appelant

à la désobéissance civile restent fort isolés et embryonnaires) à ces mutations généralisées, ultra-rapides et semblant inexorables. Outre que, comme pour Mobib, justement, on est souvent dans une autre forme de « TINA », aucune échappatoire ne se présentant – hormis en l'occurrence la fraude, majoritairement réprouvée, et aussi difficile que dangereuse. Ou, solution tout aussi peu pratique, voire praticable, le boycott des



Légaliser, réglementer, pour « mieux »

La complaisance de certains responsables politiques pour ces nouvelles formes de commerce et de « prestations de services » inspirées du « modèle américain », qui prennent pied chez nous en toute illégalité et, jusqu'il y a peu, en toute impunité, pose question.

Denis Desbonnet (CSCE)

Cette indulgence politique en faveur de ces nouvelles formes de commerce interpelle. C'est en tout cas ce que pointe le Front Commun des Taxis, face à l'enthousiasme déclaré de Pascal Smet pour Airbnb, et à sa proximité avec les patrons de Uber. Ou encore, avec les tractations entamées par Carlo di Antonio en Région wallonne en vue d'une régularisation de la firme californienne. Car c'est bien la survie de professions entières qui est ici en jeu, ainsi que le développement de nouvelles formes extrêmes de précariat, mettant à mal les règles les plus élémentaires du droit du travail. Ultime planche de salut pourrie, à laquelle se raccrochent en désespoir de cause les naufragés du système, prêts à tout pour ne pas sombrer tout à fait.

Les politiciens concernés par ces mutations fulgurantes ne veulent surtout pas apparaître comme « passésistes ». Ils veulent au contraire donner d'eux-mêmes l'image de « décideurs » bien « de leur temps », branchés et même précurseurs. Ils prétendent donc organiser, ou même anticiper, ces évolutions présentées comme inéluctables et irréversibles. Certains s'avouent même « conquis » par ces dernières, qui leur apparaissent

comme une « mutation » globalement positive, une mue foncièrement vertueuse vers la « nouvelle économie », les emplois du futur, et « la ville de demain ».

Une offensive mystificatrice

Mais, au-delà de l'engouement plus particulier de quelques-uns, ce qui est ici plus fondamentalement à l'œuvre, c'est une tendance lourde et déjà ancienne, de la part des « décideurs » politiques : la résignation, voire le zèle des « convertis » de bon nombre d'entre eux, gagnés aux prétendus « bienfaits » de la mondialisation capitaliste, vue comme la seule voie du « progrès » et du « dépassement » de la crise, de nouveaux « gisements d'emplois », etc. Cet optimisme béat est évidemment suscité et conforté par le lobbying effréné des requins de l'industrie et des services, vantant les « avantages » innombrables de leur *business model* et qui, la main sur le cœur, jurent de respecter « un jour » le cadre légal existant... pour peu qu'on « l'adapte » légèrement. C'est ainsi que les Nuyttemans et autres Mac Gann, grands patrons d'Uber, promettent de résoudre simultanément les problèmes de mobilité et de pollution at-

métros, trams et bus...

En outre, cette « hyper-connectivité » est elle aussi plébiscitée par « le public », et tout particulièrement la plupart des jeunes, qui sont nés et ont grandi dans un univers déjà saturé par les « TIC » (Technologies de l'information et de la communication) et y sont donc, non seulement totalement accoutumés, mais souvent accros. Une addiction qui, cela dit, touche aussi des tranches d'âge plus élevées, notamment dans certains milieux professionnels, constitués de cadres et quadras actifs dans la finance, les médias ou la pub.

Notre bon roi Philippe y a même fait référence dans ses derniers voeux de l'an, c'est dire...

Par rapport à la vision qu'on se faisait dans des ouvrages d'anticipation, il y a quelques décennies, d'un totalitarisme « assisté par ordinateur », tel le célèbre *Big Brother* d'Orwell, on est donc aujourd'hui bien plus proche de l'univers décrit par *Le Meilleur des Mondes* d'Aldous Huxley, sous l'angle de ce consentement, tout sauf éclairé, de cette « libre » allégeance d'une large part de la popu-

lation. Car aujourd'hui, ce sont bien les citoyens eux-mêmes, qui, formatés (« conditionnés » disait-on jadis), demandent - exigent même souvent -, de pouvoir être « joignables », et donc repérables et localisables, à tout instant et en tout lieu. Plus que jamais, c'est le règne de la « *servitude volontaire* », déjà constatée et dénoncée par La Boétie, il y a cinq cents ans. Mais cette fois au carré, et avec toute la puissance de la machine mise à son service...

La fausse équation « Innovation = Progrès »

Il est vrai que, depuis l'avènement de la « société de consommation » au tournant des années 1950-1960, la population des pays « avancés » a vécu une mutation copernicienne, avec l'introduction (intrusion) massive d'une foule d'appareillages divers et de l'automatisation, d'abord au sein de nos foyers domestiques, ensuite dans l'espace public (la « mobilité » tant vantée des dernières inventions, permet la commande à distance via internet et le wifi).

Avec, à la clé, une modification de

nos habitudes et modes de vie, et en conséquence une transformation de notre rapport au monde, à la société, et aux « choses », dans une course folle à l'accumulation de biens matériels et techniques, censés contribuer fortement à notre bonheur. Voire en être la quintessence, dans une escalade mortifère : « Je consomme, donc je suis. » Attitude accentuée par la quantité phénoménale et exponentielle de « biens » exposés à notre « désir », sans cesse plus perfectionnés et à un coût souvent structurellement décroissant.

Qui plus est, aux dires de leurs promoteurs, ces innovations devraient nous simplifier et faciliter la vie - plus particulièrement dans le domaine économique et les divers secteurs professionnels. Or, comme le démontre le dernier avatar de cette tendance et de ce discours, avec la généralisation des applications, c'est tout le contraire qui se passe. Si les nouvelles technologies semblent commodes et performantes, dans les faits, elles sont très loin de soulager la pénibilité du travail. Au contraire, par les gains de productivité qu'elles



déréguler

mosphérique, de créer des dizaines de milliers d'emplois, et de contribuer à l'amélioration de la situation économique et sociale de leurs adhérents : pas moins. Qui dit mieux !? Comment résister à une « offre » aussi « généreuse » et performante ? Qu'importe si ces effets d'annonce reposent sur des spéculations fantaisistes ou de franches affabulations : les promesses, aussi énormes soient-elles, n'engagent que ceux qui y croient, pour reprendre la formule cynique de Churchill. Ou l'adage bien connu de Goebbels selon lequel « plus un mensonge est gros, plus il a de chance d'être cru ». Cette offensive mystificatrice repose sur une pure imposture. Mais celle-ci a tout pour séduire des responsables fédéraux ou régionaux qui ne demandent pas mieux que d'y accorder foi.

Aussi, comment s'étonner que nos gouvernants adoptent presque tous une attitude plus ou moins favorable face aux promoteurs de ces bouleversements brutaux, aux conséquences incalculables ? Cela, au nom d'un « réalisme » qui tient soit du défaitisme, pour les partis qui se prévalent de la défense des acquis sociaux,

soit du volontarisme décomplexé, pour ceux qui se font les chantres de cet « avenir radieux ». Et, chez les uns comme chez les autres, même quand ils reconnaissent les problèmes et dangers que pose la marche « triomphale » de ces multinationales prédatrices, c'est, tout au plus, pour nous expliquer qu'il vaut mieux « accompagner » le processus pour mieux l'« encadrer » et en « limiter les dégâts », prévoir divers « amortisseurs » et « aménagements » censés en réduire les effets néfastes...

Ce type de positionnement et de discours politiques, on les a déjà entendus lors des dernières grandes restructurations néolibérales, notamment lors la privatisation de services publics-clés, tels l'antique RTT, la Poste ou la SNCB : rappelons-nous les contorsions langagières d'un Elio Di

Rupo, annonçant à l'orée de l'an 2000 l'avènement prochain des « publics, comme de celui de la livraison de courrier et de colis... Le tout afin de « justifier les autoroutes de l'information » ou de la concurrence féroce de pays voisins sur le « marché » des transports» ses soi-disant « consolidations stratégiques » – une formule orwellienne et euphémisante – et mieux faire passer la pilule de leur démantèlement et leur vente progressive aux plus offrants.

Bref : comment légiférer et réglementer pour mieux déréguler... □

Cette offensive mystificatrice repose sur une pure imposture. Mais celle-ci a tout pour séduire des responsables politiques.

⇒ réalisent, elles contribuent à l'intensification du rythme du travail et à sa dégradation. Autrement dit, elles accroissent l'exploitation, d'une part, et le chômage massif, de l'autre (*lire ci-dessous*). Et elles favorisent des formes d'emploi toujours plus précaires, confinant parfois à l'esclavagisme.

Un exemple caricatural et particulièrement obscène (c'est le mot) nous en est donné par « Ohlala », cette

en constatant « l'amateurisme » des échanges marchands du sexe dans sa ville, et comprenant qu'il y avait là un « créneau à exploiter ». Le tout bien entendu assorti de considérations humanistes et censément bienveillantes à l'adresse des « filles » qu'elle veut aider à mieux rentabiliser leurs prestations, notamment en réduisant les « heures creuses » et autres « pauses » entre leurs passes !

On le voit : selon le slogan sarcastique et décalé des années 1980 (repris pourtant au premier degré par *Actuel*, le magazine phare des « jeunes gens modernes ») : *On vit une époque formidable !* Et soyons lucide : « si on

Les nouvelles technologies de la communication favorisent des formes d'emploi toujours plus précaires, confinant parfois à l'esclavagisme.

start-up berlinoise, créée par une très jeune *wonder woman* qui a développé une *appli* qu'elle met « généreusement » (n'exagérons rien : contre paiement de ses « services », si on ose dire) à la disposition... des prostituées et de leurs clients ! (4) Cela, hors tout jugement moral, qu'elle écarte d'emblée au nom d'une conception très libertarienne de l'« autonomie » et du prétendu « libre choix », ne concevant pas même un instant qu'il puisse s'agir d'une banalisation et « rationalisation » atterrantes de l'esclavage sexuel...

Un cynisme décomplexé, qu'elle justifie elle aussi en se réclamant de l'efficacité et de la « modernité ». La patronne de ce business hallucinant explique en effet qu'elle en a eu l'idée

les laisse faire », tout ce qui précède n'est qu'un avant-goût de ce qui nous attend. □

(1) Abusivement, d'ailleurs, car on fait dire au pauvre homme beaucoup de choses qu'en réalité il réfutait et rejetait, étant, lui, partisan d'une régulation étatique pour limiter les excès du marché et du « chacun pour soi ».

(2) Voir le premier volet de notre enquête dans *Ensemble !* 88.

(3) « Tout le monde tout nu », un cycle d'activités sur le respect de la vie privée, de janvier à décembre 2015, à Bruxelles et en Wallonie, voir le programme sur www.liguedh.be/72430

(4) Lire l'article de Jacques Pezet « A Berlin, une app pour « faire le trottoir » avec les moyens du XXI^e siècle » : <http://rue89.nouvelobs.com/2015/09/22/a-berlin-app-faire-trottoir-les-moyens-xxie-siecle-261297>

« 'Y a des b

« Oh mais dis donc, c'est intéressant, ça. », chantait Léo Ferré, il y a presque soixante ans, couplet d'un de ses succès prophétiques, déjà intitulé *La vie moderne*.

Denois Desbonnet (CSCE)

A propos de Uber, le cheval de bataille – et de Troie – de cette « nouvelle économie » de pirates et de sabordeurs, plusieurs de nos témoins ont mis l'accent sur la maîtrise absolue que confère aux propriétaires de l'entreprise leur concentration de « l'information », via les serveurs du système. Un avantage technologique littéralement écrasant : quel Etat aurait-il la capacité de contrôler la réalité des courses réellement effectuées, dès lors que ces connexions sont toutes regroupées au siège central... californien ?

Mais les plus lucides de ces observateurs privilégiés pointent également une autre menace : l'arrivée, sinon imminente, du moins proche des fameuses « voitures sans chauffeur », popularisées par un nouveau venu dans le monde automobile : la marque Tesla, une des premières à concevoir un de ces prototypes. Mais qui sont également un des grands objectifs des départements « recherche et développement » de maints autres constructeurs. Hormis les taxes et les assurances largement éludées par les conducteurs roulant pour Uber, ces derniers sont eux-mêmes la seule « variable d'ajustement ». En d'autres termes, comme toujours et partout ailleurs sous le capitalisme, la « main-d'œuvre », cette force de travail dont Marx disait que le patronat tente toujours plus de comprimer le « coût », est sacrifiée quand cela est utile et donc « nécessaire » : n'est-ce pas le refrain éculé de la FEB, de l'UWE, du Voka, du MR, de l'Open VLD et de la NVA ?

Aussi, on imagine aisément le profit

RETOUR À GERMINAL

Le « système Uber » ? Un retour à Germinal. Tel est l'avis de Hervé de Viron, patron des Taxis uclois et secrétaire de Groupement des entreprises de taxis et de voitures de location (GTL).

« Il faut comprendre la très forte colère des chauffeurs de taxis. Uber fonctionne depuis longtemps dans la plus parfaite illégalité. On se demande quand l'administration se décidera à réagir enfin, pour mettre fin à ce scandale. Cela, alors que, par contre, on continue à nous contrôler sans cesse, et même avec des exigences toujours plus sévères. Vraiment, c'est de la schizophrénie !

Au-delà de ce traitement tout à fait inégal, nous sommes aussi très inquiets face au développement du « système Uber » : c'est gigantesque, tentaculaire. Et, sur le plan social, c'est le retour à Germinal ! Leur fonctionnement, c'est « le travail – et le salaire – à la pièce », où on peut être rejeté du jour au lendemain, sans la moindre indemnité. C'est la course à l'échalote vers le salaire archi-

minimum – et encore ! Et avec zéro garantie, pour le chauffeur comme pour le client, du point de vue tarif, conditions de travail, ou même assurance... Bref, ce n'est même plus Zola, c'est l'âge des cavernes, avec une concurrence sauvage, la lutte de tous contre tous : si votre voisin vous dérange, vous lui envoyez un sillex avec une fronde, ou vous lui donnez un coup de gourdin. Si c'est ça le type de société qu'on nous prépare... Et certains politiciens nous présentent cela comme « le progrès » : en tout cas, ce n'est pas la vision que j'en ai ! Il faudra se battre pour empêcher ce recul incroyable. »

Boulons électroniques, qui s'vissent tout seuls, c'est fantastique, et qui vont pas au syndicat ! »

colossal que tirerait Uber d'une mise en circulation (on ne peut mieux dire) de voitures « intelligentes », permettant de renvoyer au... garage les conducteurs « tarifés ». Et cela, qu'ils soient légaux – ses « encombrants » concurrents, les actuels taxis et limousines officiels – ou « franc-tireurs », comme ses propres « utilisateurs » et « partenaires » semi-clandestins. Lesquels pourraient, demain, faire les frais de la future « charrette », devenir à leur tour surperflus, et donc très rapidement déchanter.

Ce futur proche n'est plus de la science-fiction, mais bien un film d'horreur au scénario assez plausible. Et cette évolution s'inscrit d'ailleurs dans une tendance généralisée et déjà ancienne dans le secteur du transport des personnes – y compris le « transport public » où les suppressions totales de personnel se sont succédé, et où les projets abondent encore dans la même veine. De la disparition

Exactement comme on a vu, en un temps record, s'imposer les caisses à « scanning » dans les grandes surfaces (certaines, telle Red, la sous-marque de Delhaize, ne connaissent plus que ce mode de comptabilisation et de paiement).

A quand un sursaut des consommateurs aveuglés ?

Certes, on nous dira que les métiers qui seraient ainsi « appelés à disparaître », dans une vision aussi fataliste que béatement optimiste, sont peu gratifiants, et se caractérisent par des tâches répétitives, inconfortables et dévalorisées, voire à des maladies professionnelles spécifiques (« musculo-squelettiques »). Mais ces considérations pseudo-humanistes font fi d'une évidence historique. Si notre société n'était pas guidée par le seul profit, ou si, plus modestement, nous connaissions un rapport de forces

partout dans l'industrie comme dans le secteur tertiaire, l'implantation généralisée et accélérée de l'automatisation et l'informatisation s'est soldée par une hémorragie d'emplois, que n'a jamais compensée la création de nouvelles professions liées à ces nouvelles technologies.

Bref, ce qui nous guette avec cette nouvelle accélération de la restructuration capitaliste, ce n'est ni plus ni moins que l'anéantissement à plus ou moins brève échéance de secteurs professionnels entiers, et donc une nouvelle perte sèche pour l'emploi, et sur le plan social. A moins d'un sursaut, d'une prise de conscience et d'une mobilisation massives, qui iraient bien au-delà de ceux qui tentent de défendre leur gagne-pain, et qui rassembleraient également ceux qui bénéficient du service qu'ils en reçoivent, jour après jour. Ces « usagers » et « consommateurs » aveuglés par les séductions de « tout ce qu'on veut nous vendre, tout ce qu'on veut nous prendre », comme le résumait si bien l'ami Rapsat. Et qui, trop souvent, ne voient que leur propre profit à très court terme, sans songer au retour du boomerang, qui viendra les percuter eux aussi, tôt ou tard.

Ce n'est que dans la perspective d'un tel élargissement de la lutte, pour lequel plaident la plupart des acteurs du Front Commun des Taxis, que réside la seule chance de victoire et de salut, face à un ennemi aussi insidieux que tentaculaire. □

*Dans les usines, y a plus personne
Ça fait plus net quand midi sonne
Et qu' Miss Robot danse la polka
Y a des boulons électroniques
Qui s'vissent tout seuls, c'est fantastique
Et qui vont pas au syndicat !*

Léo Ferré, strophe extraite de *La vie moderne*, 1953.

Prétendre que cette « mutation » serait bénéfique pour les forçats de ces secteurs lourds et mal payés est un mythe et une mystification.

« historique » des contrôleurs à bord des bus et des trams (les antiques « receveurs »), au métro bruxellois, dont on nous annonce pour bientôt la conduite entièrement automatisée et « déshumanisée », en passant par les « trains de demain », qui empruntent la même voie. Ou même ceux d'aujourd'hui, où l'on veut sacrifier les accompagnateurs. La contrepartie de cette grande braderie du monde du travail est évidemment une débauche de machinisme, à grand « renfort » de portillons et autres accès par badge électroniques.

moins défavorable aux travailleurs face à la dictature des entrepreneurs et des actionnaires, on pourrait sans doute se réjouir de la mort programmée de ces « métiers pénibles ».

Seulement voilà : dans le contexte actuel où le mouvement ouvrier est très massivement sur la défensive, et même « en retraite », prétendre que cette « mutation » serait bénéfique pour les forçats de ces secteurs lourds et mal payés, et augurerait de leur reconversion dans des postes de travail plus valorisants, est un mythe et une mystification. Depuis l'après-guerre,

Quand la culture s'empare de la

La réalité du contrôle des chômeurs, et la façon dont elle est vécue, ont donné lieu, ces derniers temps, à plusieurs réalisations artistiques. Elles en disent long sur l'acuité de cette question dans la société actuelle.

Yves Martens (CSCE)

Des pièces de théâtre, un documentaire long métrage... Les planches et la toile mettent à l'honneur des thèmes et des situations que nous avons l'habitude de traiter dans ces pages. Ces objets artistiques nous ont laissé des sentiments mitigés. Non au plan de leur qualité, remarquable. Mais du fait même qu'ils aient vu le jour. Le volet positif de la médaille ? Ces problématiques prennent vie pour des publics non spécialisés, et sont incarnées à bras le corps et le cœur par des artistes : cela renforce nos analyses qui, parfois, peinent à percoler en-dehors du cercle des convaincus. Le revers négatif : si la matière est devenue un « spectacle », c'est parce que la chasse aux chômeurs existe depuis tant de

journalistique ni polémique, venant de leur formation d'anthropologues. Elles ont donc expliqué à l'Onem qu'elles voulaient porter un regard nuancé sur le sujet. « *Je pense que ce qui les a motivés, c'était peut-être la question du travail des facilitateurs, au sujet duquel l'Onem dit lui-même qu'il est malmené, non reconnu, stigmatisé* », explique Charlotte Grégoire. L'Onem espérait donc que le film redore leur blason. L'intérêt porté par les réalisatrices à la manière dont les choses fonctionnent a manifestement convaincu l'Onem qu'il était possible d'en donner une image (plus) positive. Anne Schiltz : « *La question de l'administration et de son rôle, de son fonctionnement nous semblait cruciale. L'Onem nous est apparu comme le lieu parfait pour montrer cette confrontation avec l'administration, l'impuissance face à elle. Un système où chacun est piégé, le chômeur comme le facilitateur.* »

A Namur, La Louvière, Mons et Charleroi, elles ont alors mené une semaine de repérages dans chacun de ces bureaux où elles ont assisté aux entretiens et discuté lors des pauses avec les contrôleurs. Le choix s'est porté sur Charleroi, où le (nouveau) bâtiment a été réfléchi en fonction du contrôle : un grand plateau avec des cloisons et des couloirs prévus pour l'évacuation. C'était un défi technique, notamment pour le son, mais qui permet de bien voir la machine à l'œuvre, avec la circulation des chômeurs, du vigile. On sent en permanence, pendant l'entretien, qu'il y en a un autre à gauche, à droite, une multitude en permanence. « *Nous*

disposions de cinq minutes, avant l'entretien, pour obtenir l'accord des chômeurs. On les abordait à l'accueil et on leur présentait notre démarche, en expliquant que c'était un projet personnel, pas une commande de l'Onem. Certains ont pu se dire que ça les aiderait, en laissant une trace, une preuve de leur entretien », raconte Anne Schiltz. Le contact avec les chômeurs s'est donc fait dans un temps court alors que, au contraire, la relation avec les contrôleurs s'est bâtie sur une période longue (lire l'encadré).

De l'autre côté du miroir

Laurent Plumhans, auteur et metteur en scène de la pièce de théâtre *C'est quand la délivrance ?*, aborde également la question du rapport avec la (et même les) administration(s) (1). En poussant loin les situations, jusqu'à la violence et l'absurde. Pour autant, des scènes qui semblent totalement burlesques sont basées sur des cas réels, comme celle de cet homme dont le dossier est bloqué parce que, administrativement, « il est enceinte »...

La pièce de Laurent Plumhans nous permet aussi de compléter le film, en allant voir ce qui se passe de l'autre côté du miroir. Comment les contrôleurs et accompagnateurs, et surtout les chômeurs, vivent-ils les choses quand ils sont sortis de ces cloisons qui sont autant de murailles ? L'absurde fait ainsi rapidement place à la culpabilité, rendue d'autant moins maîtrisable que « rien ne semble contrôlable dans le contrôle ». En réalité, pour que cela se passe bien,

le contrôleur et le contrôlé doivent être conscients que les actes qu'ils posent ne sont en rien utiles à l'insertion dans l'emploi. Ils doivent dépasser le sens des actes posés, accepter qu'ils jouent un jeu de rôle délirant et que le jeu ne se poursuit que si l'on

« Dans ce système, tout le monde est piégé : le chômeur comme le facilitateur. »

temps (onze ans déjà), et a frappé tant de personnes, que chacun en a su ou vu quelque chose et en connaît des victimes. C'est malheureusement devenu une partie intégrante de notre quotidien, de notre société.

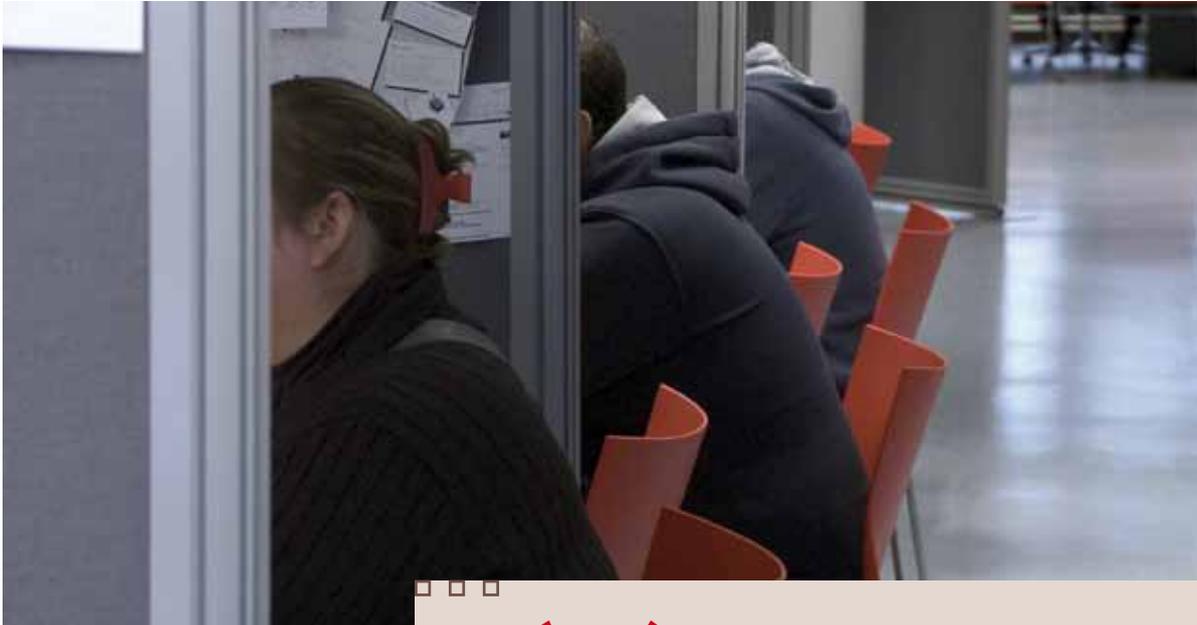
Au cœur du système

Charlotte Grégoire et Anne Schiltz, les réalisatrices du documentaire *Bureau de chômage*, ont pu filmer les entretiens de contrôle à l'Onem. Pas juste l'un ou l'autre, soigneusement filtré, par l'Onem. Non, elles ont été autorisées à s'y immerger durant cinq semaines intenses de tournage. Pari invraisemblable, jugé totalement irréaliste par tous les acteurs (dont nous-même). Mais, à leur obstination, elles ont ajouté leur point de vue particulier, ni

OÙ ET QUAND VOIR BUREAU DE CHÔMAGE

En compétition officielle au Festival « Filmer à Tout Prix », le film *Bureau de chômage* y a obtenu le *Prix Cinéart*. Il fait aussi partie de la sélection officielle du « Magritte du cinéma 2016 », dans la catégorie documentaire. Il est sorti en salle à Bruxelles, au cinéma Aventure, le 9 décembre. Une diffusion sur la RTBF est prévue au début 2016. Pour connaître les autres diffusions, vous pouvez contacter Marie Besson (marie@eklektik.be).

réalité des chômeurs



Scène de tournage du film Bureau de chômage : un regard d'anthropologues sur un désastre social et humain.

parvient à jouer les cartes adéquates. Mais il s'agit ici d'êtres humains, pas d'automates. La machine bureaucratique violente qu'est le contrôle des chômeurs désagrège la vie de ces êtres, elle l'explose. *C'est quand la délivrance ?* parvient à traduire cet éclatement intérieur des personnages dans ce qu'il a de plus intime et donc aussi de plus douloureux.

L'auteur et son équipe ont pris le pari de prolonger ce kaléidoscope de situations et de sentiments par des débats avec, chaque soir, des intervenants différents. Cela a porté ses fruits : le public a eu manifestement envie, et besoin, de s'exprimer et de poursuivre la réflexion. Cette volonté de questionner les situations était présente dès la genèse du projet. L'auteur a ainsi rencontré des chômeurs, mais aussi des patrons et des responsables des « ressources humaines ». Il a tenté de trouver l'être humain en eux, fragile, parfois inconfortablement positionné entre le marteau et l'enclume. Cette empathie envers les différents acteurs du problème ne fait pas l'impasse sur la question des rapports de forces. Car le travailleur frustré par son boulot ingrat de contrôleur de chômeurs risque, paradoxalement, de se déchaîner d'autant plus sur le sans-emploi qui se trouve en face de lui. Il se dit en effet souvent : « *Moi, j'ai bien dû l'accepter, ce boulot de merde...* »

Le film et la pièce, par des approches

UN MÉTIER À PART

Charlotte Grégoire et Anne Schiltz ont vécu de longues journées avec les contrôleurs de l'Onem. Elles ont, comme promis, porté un regard d'anthropologue sur leur travail. Voici ce qu'elles en racontent (1).

« Sur 34 facilitateurs, 8 ont accepté d'être filmés. Comme nous avons passé du temps avec eux en repérage, nous étions bien acceptées. Certains ont dit dès le début qu'ils ne voulaient pas être filmés, d'autres ont dit oui rapidement et puis il y a eu quelques indécis, plus longs à persuader. L'un d'eux, avant le film, nous avait confié être en doute par rapport à son travail. La vision du film l'a renforcé dans ce sentiment. Mais c'est une exception.

Lors des pauses, ces travailleurs ont besoin de se lâcher. Pauses qu'ils font à l'écart des autres agents de l'Onem, c'est vraiment un service à part. C'est du travail à la chaîne, ils n'ont pas beaucoup de temps à consacrer aux personnes qu'ils reçoivent et ils se réfugient derrière la procédure. C'est la procédure qui leur permet de se persuader que ce qu'ils font est légitime. La pression intérieure et extérieure de ce travail finit par constituer une identité de groupe. Comme nous filmions toute la journée, ils oubliaient vite la caméra. Il y a parfois des situations qui les touchent mais, dans l'ensemble, ils considèrent cette procédure comme juste et même simplement normale.

Ce qui ne les empêche pas d'éviter les contacts à l'extérieur. Une formatrice de La Louvière nous a même expliqué qu'elle ne faisait plus ses courses que par Internet, afin de ne pas croiser des personnes qu'elle a sanctionnées ! Il y a clairement chez eux une adhésion à un ordre moral qui dit ce qu'est un bon et un mauvais chômeur. Il y a donc à la fois un respect d'une procédure administrative et une adhésion qui n'est pas explicite mais qui s'exprime en permanence dans les actes qu'ils posent. Ils suivent un cadre qui les déculpabilise mais, en réalité, ils ont un énorme pouvoir d'interprétation qu'ils n'assument pas, consciemment ou non... »

(1) Propos recueillis par Yves Martens et Gérald Hanotiaux.

différentes, nous confirment que l'ennemi n'est pas l'humain englué dans ce système – et ce de quelque côté de la barrière qu'il soit –, mais bien le système lui-même... □

(1) Créée en octobre au Théâtre Le Public, la pièce sera reprise la saison prochaine au Théâtre de Liège. Des tractations sont en cours pour d'autres reprises, tant en Wallonie qu'à Bruxelles.

Bureau de chômage : la « banalité du mal » sur pellicule

Ce film fort et terrible traite le sujet des entretiens de contrôle à l'Onem. La qualité de son regard lui a valu d'être sélectionné pour les « Magritte du cinéma », dans la catégorie documentaire. A voir absolument !

Denis Desbonnet (CSCE)

Le 23 septembre, au Cinéma Nova à Bruxelles, a eu lieu l'avant-première de *Bureau de chômage*, extraordinaire documentaire de deux jeunes et talentueuses réalisatrices, devant une salle comble retenant littéralement son souffle, et sous le choc à l'issue de la projection. On le comprend. Car cette formidable enquête, menée presque deux ans durant au sein de l'Onem de Charleroi, jette une lumière crue sur la mise en oeuvre du fameux « contrôle dispo ». Comme dans une salle d'op' ou de dissection.

Funny Games

Saisies au plus près des « acteurs », les images sont filmées avec une remarquable économie de moyens. Au sens concret du terme : caméra légère, fixe ou à l'épaule, braquée sur les protagonistes. Et au figuré : les vidéastes ont pris le parti de la plus grande sobriété pour cette dramaturgie qui rend avec une force saisissante – et glaçante – toute la sauvagerie « civilisée » de ces entretiens, où les « facilitateurs » (1) mènent une instruction entièrement à charge.

Le cadrage, des plus serrés, accentue encore cet effet de loupe, donnant à voir un univers bureaucratique désincarné, aussi déshumanisé que déshumanisant. En toile de fond, le décor minimaliste et impersonnel d'un plateau paysager, quadrillé de cagibis (mal) fermés par des cloisons amovibles, n'offrant aucune intimité ni confidentialité. Les traditionnelles photos d'enfants, posées dans leur cadre sur les bureaux de certaines « examinatrices », tranchent comme

une anomalie dans cet environnement stérilisé, rappellent qu'il existe encore une vie, « dehors », et constituent les seuls signes d'un reste d'humanité. Elles témoignent de ce que, une fois finies leurs « heures », les employés ne sont pas/plus de simples rouages ultra- « professionnels » du hachoir à viande de l'Onem, réclamant son lot de chair à exclusions.

Telle une macabre parodie de tauromachie, c'est là, dans ces « box » étriés d'une banalité affligeante, que les victimes expiatoires de ce dispositif kafkaïen viennent tour à tour prendre place, attendant d'être dardées de banderilles, puis symboliquement mises à mort, selon une sorte de rituel sacrificiel. Car, une fois « l'interrogatoire » lancé, on sent d'entrée de jeu que tout est réglé d'avance pour que la « bête » n'ait aucune chance d'en réchapper, jusqu'à l'estocade finale.

Tout ce que vous dites (ou ne dites pas) sera retenu contre vous

La bande son est également des plus dépouillées. Les « dialogues » sont réduits à une litanie de questions abruptes et stéréotypées posées par les « contrôleurs », et les réponses souvent terriblement humbles, voire implorantes, bredouillées par

des « accusés » soucieux de se justifier, tels des enfants pris en faute. Le cliquetis incessant et obsédant des touches du clavier d'ordinateur constitue le seul accompagnement « musical ». Sur lequel, tout au fil de l'entretien, le ou la préposé(e) de service encode ses « notations », que l'on devine négatives à ses commentaires de vive voix, aussi brefs qu'assassins. Le montage, dynamique et d'une rare intelligence, alterne les extraits de ces évaluations (séances de torture sommes-nous tenté d'écrire) aussi expéditives que répétitives, qui pourraient être d'un ennui abyssal sans ce crescendo duquel sourd une violence extrême, inouïe. Sous l'apparente « objectivité » de ce regard à la fois proche et distancié, on ressent d'abord une violence institutionnelle et « symbolique ». Mais « pas que ».

En témoignent d'ailleurs, au-delà des « paravents » de la scène, les éclats de voix sporadiques, provenant vraisemblablement de certaines autres « cabines de déshabillage », où les cobayes de cette expérience de Milgram, menée ici « en vrai », sont tenus de mettre toute leur vie à nu. Echos assourdis de « pétages de plomb » qui émaillent régulièrement la routine du service. Violence directe, verbale ou physique, contre violence systémique et bureaucratique. Pauvre

Ce film, coup de poing à l'estomac, nous dévoile d'une façon totalement inédite la face cachée de la chasse aux chômeurs.

riposte, toutefois, dont on se doute intuitivement que ce sera le pot de terre contre le pot de fer. La moindre velléité de contestation, dans ces procès inquisitoriaux, est étouffée dans l'œuf et portée au « passif » du « récalcitrant » ou de « l'insolent ».

Une scène est particulièrement évocatrice de ce rapport de forces totalement déloyal. On y voit – et entend, ô combien : lui ne marmonne pas lamentablement entre ses dents ! – un « chômeur âgé »... d'une petite cinquantaine d'années, d'origine italienne, qui tient tête à son vis-à-vis investi de l'autorité absolue. Cet ouvrier rejeté du marché du travail par le capitalisme, au terme d'une carrière en dents de scie, réplique du tac au tac, dans ses mots d'homme du peuple, aux « observations » critiques que lui adresse l'évaluateur sur le ton de la « réprimande ». Le chômeur ne se contente pas de réfuter un des reproches qui lui est adressé. Circonstance aggravante : il met directement en cause la logique qui les sous-tend. Mieux encore : il retourne la charge contre son tourmenteur, qu'il dis-

d'essai (*lire en p. 43*). On songe aux meilleures séquences de la série culte *Strip-Tease*, où les « personnages » de ces incroyables déballages en direct oublient la présence de la caméra et de l'équipe de tournage, et se lâchent sans complexes en proférant des énormités. Ici aussi, les « facilitateurs/trices » n'hésitent pas à montrer leur vrai visage, celui de petits exécuteurs de basses oeuvres, de commis de l'exclusion sociale – et de l'exclusion tout



Le décor minimaliste et impersonnel du film : un plateau paysager, quadrillé de cagibis n'offrant aucune intimité.

Une fois « l'interrogatoire » lancé, on sent que tout est réglé d'avance pour que la « bête » n'ait aucune chance d'en réchapper, jusqu'à l'estocade finale.

qualifie, délégitime et maudit, pour accepter de tenir un rôle aussi abject. Cette insubordination contraste avec la sinistrose ambiante dans ces lieux de calvaire. Mais, aussi réjouissante et rassurante qu'elle soit, on sent qu'elle est l'exception qui confirme la règle. A savoir : la docilité et la passivité désespérantes de la grande majorité de ceux qui, terrorisés, sont conduits à l'abattoir et n'ont pas – ou plus – le ressort de s'y opposer. On pressent aussi que, comme pour cet « insoumis », les tentatives de rébellion isolées sont inéluctablement vouées à l'échec. Et à la répression du vigile qui semble, soudain, surgir de nulle part...

Strip-Tease en (beaucoup) moins drôle !

On reste pantois devant la qualité de l'ensemble de ce que les réalisatrices sont parvenues à capter. Il est vrai que si elles réussissent là un coup de maître, nos « artistes-enquêtrices » n'en sont plus à leur coup

court –, s'arrogeant le droit de vie ou de mort (au sens social, et parfois au plein sens du terme) sur leurs « sujets ». A travers leurs paroles, mais aussi leurs mimiques, leur posture et leur gestuelle, se dessine à petites touches le portrait vérité de l'Etat social actif, dans sa logique perverse, sa barbarie aseptisée, sa banalité mortifère...

On songe à la même chasse aux sorcières inaugurée par Tony Blair, père et grand inspirateur de « l'activation » des nouveaux Misérables (elle aussi formidablement mise en scène par Ken Loach dans *My Name is Joe*)... Ou encore, à l'hécatombe organisée lors des « auditions », tout aussi vite « expédiées » et arbitraires, de l'Office des Etrangers et du Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA), scellant en un temps record le destin des candidats réfugiés fuyant la mort. Encore et toujours, partout... la même curée contre « les gueux », les « surnuméraires » du système capitaliste à la dé-

rive. Tous ceux que la société rejette, disait le poète.

A ne manquer sous aucun prétexte

Film coup de poing... à l'estomac, révélateur au plein sens du terme, il nous dévoile d'une façon totalement inédite la face cachée de la chasse aux chômeurs, menée par une administration terroriste, au service d'une politique criminelle. A voir absolument. Et à faire voir : les syndicats, le monde associatif et le secteur social seraient bien inspirés de le diffuser et relayer au maximum, en organisant des projections-débats à Bruxelles et partout en Wallonie, dans l'attente de son sous-titrage en néerlandais, pour une tournée flamande ! □

(1) Dans la novlangue de l'Etat social actif, « facilitateur » est la dénomination officielle des contrôleuses et contrôleurs Onem chargé/e/s de « l'activation du comportement de recherche d'emploi » instaurée en 2004 par la réforme de Frank Vandembroucke (SP.A).

(2) Lors d'un congrès de la Fewacs, la Fédération des travailleurs de CPAS de Wallonie, le sociologue Jean Blairon avait osé un parallèle édifiant, en disant à son auditoire de travailleurs sociaux que ce que leurs institutions leur donnaient comme injonctions, trop souvent paradoxales et indignes, s'apparentait d'une part aux... sévices imposés à la pauvre « Justine » de Sade par ses bourreaux, et, de l'autre, aux consignes figurant dans... le règlement intérieur de la SS en charge des camps de concentration ! Une comparaison audacieuse, mais qui convient aussi, si pas mieux, aux agents de l'Onem, dociles exécutants/exécuteurs de ce massacre en masse.

Chasse aux chômeurs : les nouvelles du front

Il devient de plus en plus difficile d'interpréter les chiffres des différents aspects de la chasse aux chômeurs, tant il y a de mesures différentes et tant certaines sont complexes. Voici pourtant quelques indications clés à retenir.

Yves Martens (CSCE)

Sans doute n'avons-nous jamais eu à disposition autant de chiffres sur le chômage. L'époque où l'Onem faisait tout pour les masquer est (en grande partie) révolue. De nombreuses études détaillées voient le jour. Et pourtant, l'exercice de présentation de ces chiffres n'a jamais été aussi ardu. Cela tient bien sûr à la complexité engendrée par la multiplication des mesures. Mais aussi au fait que les comparaisons d'une année à l'autre sont compli-

ment et plus rapidement, par paliers successifs, le montant de l'allocation. Au bout de quatre ans maximum, tous les chômeurs tombent « au forfait ». Ce qui veut dire qu'il n'y a plus de lien entre le salaire perdu et l'allocation perçue. La vitesse de cette chute dépend de la période de travail avant la perte d'emploi : celui qui a travaillé pendant cinq ans se retrouvera au forfait après deux ans de chômage seulement, et celui qui a travaillé durant onze ans y

meurs de longue durée ?

L'étude commence par se réjouir du fait que, « grâce » à la dégressivité, la reprise de travail est un peu plus intéressante financièrement qu'avant cette réforme, puisque le différentiel entre l'allocation et le salaire a augmenté. C'est une intéressante façon de confirmer implicitement l'impact du niveau de l'allocation de chômage sur l'augmentation ou non des salaires : si on diminue le chômage, pas besoin d'améliorer les salaires. Le Conseil central de l'Economie trouve cela positif ; nous, pas. Cela dit, cette attractivité vaut pour les emplois à temps plein, beaucoup moins pour les temps partiels, et ce principalement à cause de la diminution de l'Allocation de Garantie de Revenu décidée par le gouvernement Michel. Cette allocation est un complément chômage qui s'ajoute au salaire afin que le net final soit supérieur à l'allocation de chômage précédente. Une preuve de plus, si c'était nécessaire, que cette réforme est non seulement injuste, mais aussi contraire aux intentions affichées de favoriser la mise à l'emploi. L'objectif annoncé de la dégressivité, comme d'ailleurs de la plupart des mesures chômage de ces dernières années, est de « stimuler les chômeurs à chercher et à accepter plus rapidement un emploi ». L'étude précise qu'il est trop tôt pour savoir si cette plus grande attractivité financière de l'emploi se traduit par une augmentation effective de la mise à l'emploi des personnes (les plus) touchées par la dégressivité. Quand bien même ce serait le cas, ce ne serait évidemment pas vraiment une bonne nouvelle puisque, nous l'avons vu, l'objectif réel est bien de faire pression à la baisse sur les salaires.

L'étude du Conseil central de l'Economie le confirme implicitement : si on diminue le chômage, pas besoin d'améliorer les salaires.

quées, voire rendues impossibles, par des changements de législation qui touchent certaines catégories de sans emploi et pas d'autres, ou à tout le moins qui les frappent différemment, créant plusieurs sous-groupes au sein d'un ensemble autrefois (plus) homogène. Ainsi en va-t-il par exemple des sanctions pour évaluation négative lors du contrôle des efforts de recherche d'emploi, devenues complètement différentes pour les chômeurs sur la base des études et pour ceux qui sont indemnisés sur base de leur travail précédent.

La dégressivité accrue

Le Conseil central de l'Economie s'est penché, dans sa « Lettre socio-économique » d'octobre, sur le « Suivi des effets de la dégressivité renforcée » des allocations de chômage, mesure prise à l'automne 2012 par le gouvernement Di Rupo. Pour rappel, il s'agissait de faire baisser plus forte-

ment et plus rapidement, par paliers successifs, le montant de l'allocation. Au bout de quatre ans maximum, tous les chômeurs tombent « au forfait ». Ce qui veut dire qu'il n'y a plus de lien entre le salaire perdu et l'allocation perçue. La vitesse de cette chute dépend de la période de travail avant la perte d'emploi : celui qui a travaillé pendant cinq ans se retrouvera au forfait après deux ans de chômage seulement, et celui qui a travaillé durant onze ans y

Des salaires plus alléchants ?

Le Conseil central de l'Economie s'est posé deux questions. Tout d'abord, dans quelle mesure la reprise de travail est-elle devenue plus attractive financièrement suite à la réforme de la dégressivité ? Secundo, dans quelle mesure la réforme fait-elle reculer la protection contre la pauvreté des chô-

La pauvreté augmente

Là où l'étude est en revanche catégorique, c'est quand il est question du risque de pauvreté des personnes concernées. Il est clairement déclaré que là réside le revers de la médaille de la réforme. Il ne fallait pas être grand clerc pour le deviner : les allocations de chômage en Belgique sont particulièrement basses. Dès lors, les diminuer allait d'office aggraver le risque de pauvreté. Alors qu'avant la réforme, le risque de pauvreté passait de 16,2 % après treize mois de chômage à 21,5% après soixante-et-un mois de chômage, cette hausse est bien plus élevée depuis la réforme. Le risque de pauvreté en fin de dégressivité est presque un tiers plus élevé qu'auparavant : 27,9 % contre 21,5 %. Cela alors que – et c'est le Conseil central de l'Economie lui-même qui le rappelle – le montant des allocations avant la réforme ne suffisait déjà pas, dans beaucoup de cas, pour échapper à la pauvreté.

Chiffres corrigés

La FGTB a décidé de corriger, chaque mois, les chiffres de l'Onem relatifs à l'évolution du chômage en y intégrant les fins de droit et les non-octrois. Ces corrections portent donc sur les allocataires d'insertion (ceux qui ont ouvert leur droit au chômage sur la base des études) et n'intègrent pas les différentes sanctions qui frappent l'ensemble des chômeurs et qui, ces dernières années, dépassaient les 115.000 par an !

Viennent bien entendu s'ajouter, en 2015, les milliers de personnes arrivées au bout de leurs allocations d'insertion, limitées à trois ans en

2012 par le gouvernement Di Rupo. La FGTB en dénombre 30.121 de janvier à octobre. L'Onem, de son côté, a dévoilé les chiffres consolidés à la fin août (24.810) et estimés à fin septembre (26.840). Rappelons que, si le nombre de « fins de droit » avait été très marquant en janvier (plus de 18.000 personnes), cette mesure continue de frapper chaque mois, soit des personnes qui avaient pu prolonger leur droit et sont arrivées au bout de leur sursis, soit de nouvelles « fins de droit », par exemple pour les personnes qui avaient terminé leurs études en 2011 et donc ouvert leur droit à la mi-2012. Le profil de ces « fins de droit » est sans surprise : il s'agit essentiellement de femmes francophones. Deux tiers sont en effet des Wallons, le reste étant partagé en moitiés presque égales entre les Flamands et les Bruxellois. Au niveau du pays, il y a 61 % de femmes. C'est d'autant plus inquiétant que plus d'un quart sont des chefs de famille, on atteint même les 28,55 % en Wallonie ! Précisons encore que 36 % ont moins de 30 ans, et donc 64 % sont plus âgés, la tranche d'âge la plus importante étant les 30-40 ans (40 % du total).

Jeunes sans droit

Le gouvernement Michel a pris à son compte, et donc maintenu, toutes les mesures prises par son prédécesseur. Il a en outre abaissé à 25 ans (au lieu de 30) l'âge maximum en fin de stage d'insertion pour avoir droit aux allocations sur la base des études. La FGTB estime à 5.244 les jeunes déjà touchés par cette nouvelle mesure.

Autre mesure du gouvernement actuel, soi-disant pour « motiver » les jeunes à décrocher leur diplôme : les moins de 21 ans ayant terminé mais pas réussi l'année d'étude requise ne sont plus admis au stage d'insertion. La FGTB a calculé qu'au 1^{er} septembre, ils étaient 3.140 !

Ces mesures de non-octroi sont très pernicieuses. Elles sont moins visibles que des exclusions et, surtout, elles ne permettent pas un début d'insertion pour des jeunes dont certains sont déjà en situation fragile. Pour

Les allocations de chômage en Belgique sont particulièrement basses. Dès lors, les diminuer allait d'office aggraver le risque de pauvreté.

ceux qui ont droit au CPAS, celui-ci devient un « statut » de longue durée, alors qu'il n'était précédemment qu'une étape.

Sanctions

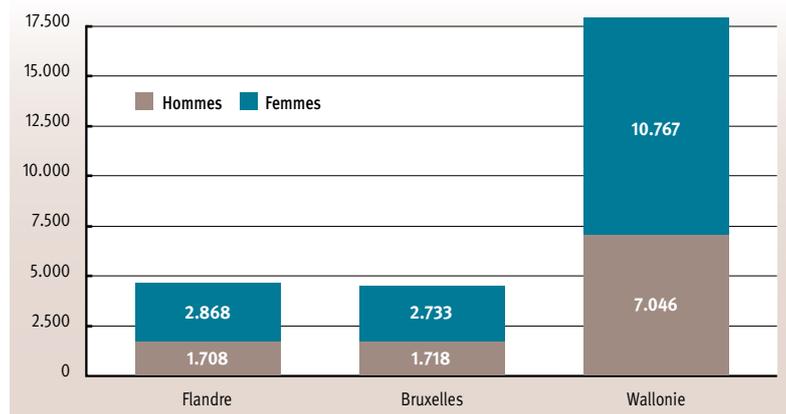
On ne connaîtra le nombre de sanctions 2015 qu'au printemps, lorsque paraîtra le Rapport annuel de l'Onem. Le rapport intermédiaire sur l'activation, portant sur le premier semestre 2015, est cependant déjà connu. On y voit l'impact du renforcement de l'activation, le suivi des demandeurs d'emploi qui bénéficient d'allocations de chômage étant anticipé et plus régulier depuis le 1^{er} juillet 2014. Du coup, au 30 juin 2015, 431.373 demandeurs d'emploi différents étaient concernés par une procédure en cours, soit 29.363 de plus qu'au 31 décembre 2014.

Au cours de ce premier semestre 2015, il y a eu 6.092 sanctions – suspensions temporaires, allocations réduites, exclusions – infligées à des personnes bénéficiant du chômage sur base du travail. Il faut y ajouter 3.044 suspensions provisoires (article 70) pour absence à l'entretien. Pour le chômage sur la base des études, 4.187 personnes ont encouru une suspension de 6 mois et il y a eu 2.687 suspensions provisoires (art. 70).

Bref, la machine à exclure continue à montrer toute son « efficacité » en termes de maquillage des chiffres du chômage, sans résoudre (bien au contraire) la situation des personnes concernées. □

FIN DE DROIT AUX ALLOCATIONS D'INSERTION (AU 30 SEPTEMBRE)

PAR RÉGION ET PAR GENRE



« Combien de fois vous l'a-t-on

Marie est aveugle, et chômeuse. Confrontée à des procédures éreintantes, elle poursuit dans ce numéro le récit de son épopée administrative, consécutive aux attaques gouvernementales contre l'assurance chômage.

Propos recueillis par Gérald Hanotiaux (CSCE)

Depuis l'activation des chômeurs porteurs d'un handicap situé entre 33 et 66%, les personnes invalides sont confrontées à des vicissitudes administratives extrêmement compliquées. Dans *Ensemble !*, nous les dénonçons depuis bientôt deux ans (1). Désireux d'exposer l'impact des législations sur les individus, nous poursuivons la rencontre avec Marie (prénom d'emprunt), touchée de plein fouet par les attaques contre l'assurance chômage. Pendant tout un temps, Marie avait été exemptée du contrôle du comportement de recherche d'emploi. Mais les mesures du gouvernement Di Rupo l'ont placée, en 2012, sur les listes des personnes à convoquer par l'Onem.

Dans la première partie de cet entretien (2), après nous avoir exposé son parcours scolaire et universitaire

aux exigences du contrôle de l'Onem. Comme la plupart des personnes dans sa situation, Marie n'a jamais presté que des contrats courts, et s'est donc trouvée concernée, à partir de janvier 2015, par la suppression des allocations dites d'insertion, trente-six mois après l'entrée en vigueur des mesures gouvernementales du début 2012. La première partie de notre entretien se terminait sur l'exposé de l'arbitraire régnant chez les médecins chargés de reconnaître le handicap (à l'Onem) ou de décider des points d'incapacité visant à fixer une allocation de handicapé (au SPF Sécurité sociale).

Nous reprenons le fil des événements à partir des changements de réglementation intervenus peu avant les élections législatives de juin 2014.

Ensemble ! Fin mars 2014, un arrêté royal instaure la prolongation de deux ans du droit aux allocations d'insertion pour les chômeurs invalides (3). L'exclusion du chômage est alors programmée pour vous le 1^{er} janvier 2017, plutôt qu'en 2015. Comment vivez-vous cette période ?

Une circulaire de l'Onem m'avait de nouveau exemptée du contrôle, je recommençais donc à souffler un peu : je pouvais arrêter de courir partout pour obtenir mon quota de recherches exigées par l'Onem (4). A tête reposée, j'ai commencé à réfléchir à créer mon propre emploi, et c'est dans ce contexte qu'est arrivée à mes oreilles cette possibilité de prolongation jusqu'en 2017. Cela m'accordait un délai salutaire pour travailler à ce projet, car avant de réellement me lancer, je voulais tester et accumuler différentes missions, afin d'évaluer son degré de réalisme.

Quelle est cette activité à laquelle vous songez ?

L'idée est de créer un service spécialisé dans la retranscription, par

exemple pour des travaux tels que votre interview aujourd'hui, qu'il faudra bien retranscrire (5). Je pourrais intervenir pour des journalistes, des conférenciers, des formateurs etc. Une des idées, par exemple, est de réaliser des brochures ou des syllabus à partir d'enregistrements de conférences. Lors du travail sur l'étude de faisabilité, j'ai rencontré un employeur dont le projet était de lancer un système de *reporting* à distance, visant par exemple à établir les rapports d'activités pour des entreprises. Nous avons vu des convergences dans nos projets et, assez naturellement, nous nous sommes demandés comment travailler ensemble. J'ai alors saisi une possibilité de stage en entreprise, un « stage d'adaptation professionnelle », permettant à l'employeur de tester un éventuel « contrat d'adaptation professionnelle », pour lequel il pourra recevoir des aides pour l'engagement de personnes handicapées. Je travaillais à temps partiel, au départ à 4/5ème, puis à 3/5ème, en me gardant du temps pour développer mon projet personnel. Les intentions de cet employeur étaient positives : il désirait réellement créer de nouvelles choses en m'y impliquant, et pensait pouvoir apprendre des choses à mon contact. Mais concrètement, la plupart du temps, j'étais seule dans le bureau. Petit à petit, cela a commencé à devenir difficile et, finalement, pour diverses raisons, nous n'avons pu développer tous les projets. Je prospectais des contrats, puis tout le personnel s'affairait à leur réalisation, et je n'avais plus rien à faire. J'ai essayé tant bien que mal de me forger ma place là-bas, même si le stage était d'une durée déterminée.

Le contrat s'étalait sur quelle période ?

Au départ, il devait durer trois mois, mais nous l'avons prolongé. Commencé en octobre 2014, le contrat

« Du jour au lendemain, unilatéralement, les gens sont passés dans un régime d'allocation de handicap complet, sans avoir été consultés sur leurs projets, leurs envies. »

forcément compliqué – mais néanmoins brillant –, elle nous a présenté les différents postes de travail qu'elle a occupés dans le passé. Le fait d'assurer ces contrats comprend d'évidentes contraintes, pour elle comme pour l'employeur, et les difficultés liées au handicap sont également présentes dans chaque acte de la vie quotidienne. Dès 2012, ce quotidien s'est donc vu grandement compliqué encore par de nécessaires sollicitations absurdes d'emploi, pour répondre

déjà dit ?! »

initial allait se terminer le 31 décembre. La prolongation permettait donc également de passer le cap de l'exclusion de milliers de chômeurs en allocations d'insertion en étant sous contrat. Malgré la prolongation de deux ans annoncée pour les invalides, cela me rassurait.

Et ce cap du 1^{er} janvier 2015, comment l'avez-vous passé ?

Début décembre, j'ai été convoquée chez Actiris, où l'on m'a dit : « C'est génial, vous avez plein de projets. » Et aussi : « Vous aurez la prolongation de deux ans. » J'étais donc confiante car, après le stage, il allait me rester environ deux ans pour développer mon projet. Mais, dès janvier 2015, la plupart de mes amis handicapés ont constaté leur exclusion du chômage ! Ils ne comprenaient pas ! Personne ne comprenait ! De mon côté, j'ai reçu une lettre très bizarre indiquant que je « semblais » être dans les conditions de ne plus pouvoir bénéficier des allocations de chômage. Le courrier n'évoquait nullement la prolongation de deux ans, pourtant

publiée dans un arrêté royal !

J'étais toujours en stage, mais j'ai voulu anticiper. Chez Actiris, impossible de savoir si j'étais exclue ou pas. Pour l'Onem, c'était une évidence : avec plus de douze points d'incapacité, je serais exclue du droit aux allocations à la fin de mon stage, du jour au lendemain. J'étais en colère, car cette exclusion allait entraîner un arrêt des aides liées à l'assurance chômage, notamment en matière d'accès aux coopératives d'activités pour tester mon projet. Or, j'avais réalisé mon site web, investi dans une plateforme pour le transfert de fichiers et je commençais à avoir des commandes ! Avec la perte de mes allocations de chômage, j'allais aussi devoir entamer de longues démarches auprès du SPF Sécurité sociale, pour demander une allocation majorée de handicapé. Avec quels revenus vivre durant la période de traitement de la demande ?

Comment expliquer qu'une promesse de prolongation de deux ans, en période électorale, n'est

finalement pas appliquée quelques mois plus tard ?

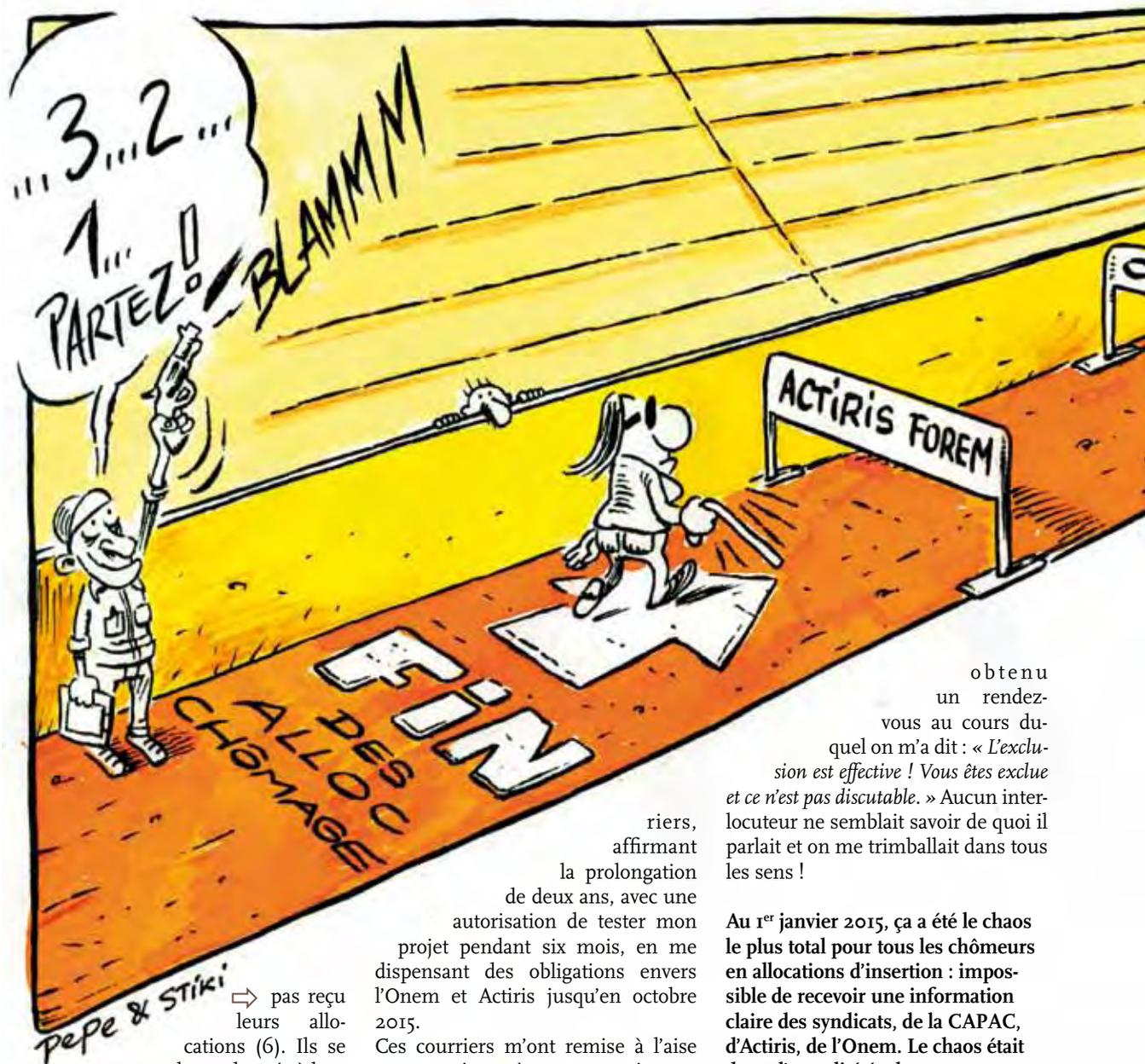
Nous l'avons su plus tard, et nous étions tous très choqués ! Les personnes avec douze points ou plus d'incapacité de travail – niveau établi par le SPF Sécurité sociale – ont automatiquement été considérées inaptes à travailler ! Du jour au lendemain,

« Au syndicat, on m'a dit : "Mais enfin, vous ne voulez pas comprendre, vous êtes exclue, on ne peut pas vous payer, combien de fois vous l'a-t-on déjà dit !?" »

unilatéralement, les gens sont passés dans un régime d'allocation de handicap complet, sans avoir été consultés sur leurs projets, leurs envies. Personnellement j'étais toujours en stage mais, dans mon entourage, les gens exclus n'étaient même pas au courant de leur exclusion. Ils ne recevaient aucune information sur leur situation : fin janvier 2015, ils ont simplement constaté qu'ils n'avaient

NOUVELLES MESURES POUR LES CHÔMEURS INVALIDES: LES ADMINISTRATIONS PARFAITEMENT PRÉPARÉES.





pepe & stiki ⇒ pas reçu leurs allocations (6). Ils se sont donc adressés à leur organisme de paiement, où on leur a simplement dit : « Vous êtes exclu ! »

De mon côté, mon stage s'est terminé à la fin du mois de mars. Il aura finalement duré six mois, sans déboucher sur un engagement, car mon employeur n'a finalement pas pu conclure autant de contrats qu'espéré. Je n'avais plus vraiment de place dans son projet car il travaillait essentiellement sur du graphisme et des vidéos. Quelques temps avant cette échéance, j'ai envoyé un recommandé à l'Onem, avec un formulaire constituant une forme de contestation, où je demandais à récupérer mes droits aux allocations de chômage sur la base de l'arrêté royal concernant les invalides entre 33 % et 66 %, pour deux ans supplémentaires. J'ai reçu des cour-

riers, affirmant la prolongation de deux ans, avec une autorisation de tester mon projet pendant six mois, en me dispensant des obligations envers l'Onem et Actiris jusqu'en octobre 2015.

Ces courriers m'ont remise à l'aise pour continuer à avancer mais, une semaine plus tard, quand je suis allée au syndicat déposer ma carte de chômage, on m'a dit « Non, vous êtes exclue, on ne peut pas vous payer » ! On m'a dit de me rendre chez Actiris pour entrer dans le trajet adapté aux MMPP (NDLR : catégorie désignant des chômeurs éloignés de l'emploi pour raisons Médicales, Mentales, Psychiques et Psychiatriques, voir note 3), mais je n'avais rien à voir avec cette catégorie ! Chez Actiris, j'ai

obtenu un rendez-vous au cours duquel on m'a dit : « L'exclusion est effective ! Vous êtes exclue et ce n'est pas discutable. » Aucun interlocuteur ne semblait savoir de quoi il parlait et on me trimballait dans tous les sens !

Au 1^{er} janvier 2015, ça a été le chaos le plus total pour tous les chômeurs en allocations d'insertion : impossible de recevoir une information claire des syndicats, de la CAPAC, d'Actiris, de l'Onem. Le chaos était donc d'actualité également pour les invalides ?

Tout à fait ! Et ce n'était pas fini, car j'ai reçu ensuite une lettre affirmant un laconique : « Décision annulée » ! Le courrier ne disait rien d'autre, et je ne savais pas sur quoi portait l'annulation ! Était-ce l'exclusion du droit aux allocations ? La possibilité de tester mon projet ? Autre chose ?

Chez Actiris, on m'a alors conseillé de me rendre au plus vite au SPF Sécurité sociale pour demander des allo-

« Aujourd'hui, on me paie en double. On va un jour me tomber dessus, peut-être me dire que je triche, alors que j'ai cherché à régulariser la situation ! »



ventions de handicap complet, avec un courrier évoquant l'exclusion par l'Onem, rédigé par une conseillère emploi. Dans l'urgence, et avec de nouveau la peur de tout perdre, j'ai fait cette démarche. Mais je n'étais pas du tout contente, car je voulais prolonger mes droits de deux ans, comme un arrêté royal me l'avait promis ! J'ai écrit à l'Onem, en demandant comment il était possible de donner des droits, de les reprendre ensuite, pour enfin affirmer qu'ils étaient rendus, mais en fait non...

Pendant ce temps, on se demande comment on va poursuivre sa vie ! Puisque je n'avais évidemment pas prévu de vivre avec 900 euros de moins. J'ai négocié avec mon propriétaire pour postposer le paiement de mon loyer. L'étalement était prévu avec l'assistante sociale. Puis tout à coup, nouveau coup de théâtre : un nouveau mail réaffirmait le rétablissement de mes droits ! Je pouvais donc me faire payer les mois non reçus d'allocations de chômage ! Mais que faire ? Car, parallèlement, ma situation avait été réévaluée au niveau du SPF, et un courrier m'informait de l'arrivée prochaine de mon allocation de handicap complet ! J'ai écrit au SPF pour tout annuler, mais c'était impossible sans un document exposant le montant délivré par le syndicat. « On vous paie quand même » !

Aucune concertation n'avait été prévue entre les différents services, semble-t-il...

Rien ! Je me sentais submergée par les soucis administratifs ! Je me suis rendue à mon syndicat pour remettre

ma carte en fin de mois, et j'ai été reçue très violemment : « *Mais enfin, vous ne voulez pas comprendre, vous êtes exclue, on ne peut pas vous payer, combien de fois vous l'a-t-on déjà dit !?* » Certains discutaient de moi en aparté, je les entendais dire des choses pas très joyeuses sur moi. Évidemment, j'étais fâchée, je montrais les documents, dont le mail de l'Onem réaffirmant mon droit aux allocations ! Mais cela ne faisait pas office de courrier officiel, selon eux ça ne valait rien du tout ! Tout ça commençait à me rendre dingue. Je me demandais si j'étais exclue ou pas, et le flou le plus complet régnait sur mon futur. Au regard des délais habituels, le SPF a agi relativement

sion de disposer de beaucoup d'argent, mais je dois être vigilante pour ne pas le dépenser. C'est compliqué.

Ne peuvent-ils s'appeler pour se mettre d'accord sur la situation des personnes ?

Il semble que non. L'Onem a développé sa décision en assortissant la prolongation d'une condition : qu'Actiris accepte de me faire entrer dans le trajet spécifique d'accompagnement réservé aux MMPP, même si je n'ai rien à voir avec cette catégorie. J'ai donc dû retourner chez Actiris, où l'on m'a accusée de ne pas être cohérente, car j'aurais « accepté » l'exclusion, pour ensuite reprendre mes droits au chômage. Or, je n'avais rien accepté : quand ils m'ont envoyée au SPF, je n'avais pas le choix, on m'avait annoncé une exclusion irrévocable ! Préférant réellement continuer à dépendre de l'assurance chômage,

« Aux yeux des administrations, nous n'existons pas vraiment ; et quand nous apparaissions, nous sommes un problème. »

vite, mais la décision de m'accorder les allocations complètes de handicap a tout de même pris deux mois, durant lesquels l'incertitude sur mes moyens de subsistance était totale (7). Conclusion provisoire de cette saga : subitement je me suis retrouvée avec l'allocation révisée du SPF, et toutes les allocations récupérées du chômage depuis le mois de mars. Aujourd'hui encore, on me paie en double (NDLR : l'interview s'est déroulée en juillet dernier). On va un jour me tomber dessus, peut-être me dire que je triche, alors que j'ai cherché à régulariser la situation ! J'ai reçu un mail du SPF annonçant un réajustement de la situation, mais aucune info sur le montant à rembourser, ni une échéance d'arrêt de ce double paiement. Dès lors, dans ma propre comptabilité, c'est un peu le foutoir, et j'ai des frais en attente. Parfois, en consultant mon compte, j'ai l'impression

j'avais contesté cette nouvelle situation, en mentionnant l'arrêté royal et la prolongation promise ! Actiris a finalement accepté de m'inclure dans le trajet d'accompagnement MMPP, avec ce délicat commentaire « *Cela ne changera pas grand-chose, de toute façon vous serez exclue dans deux ans* » ! Sauf que ça me permet de continuer à tester la faisabilité de mon projet, le plus important pour moi ! Pour finir, la dame me dit « *Vous devrez venir me voir tous les trois mois pour m'expliquer votre recherche d'emploi et vous serez convoquée tous les six mois à l'Onem, est-ce que ça vous convient ?* » J'ai dit oui...

Apparemment, j'ai récupéré mes droits, mais je retourne dans les contrôles, à la fois ceux du parcours MMPP et ceux de l'Onem. J'ai demandé si je bénéficiais d'office des deux ans de répit ou si je risquais d'être exclue avant l'échéance par

⇒ L'Onem, si l'on considérait mes efforts de recherche comme insuffisants. Je n'ai reçu aucune réponse.

Des travailleurs sociaux nous ont expliqué la colère des personnes transférées unilatéralement au SPF, ou leur résignation : quelle est votre réflexion sur le sujet ?

Je connais des personnes handicapées contentes d'être vite passées au SPF, mais surtout pour l'assurance d'avoir des revenus ! D'ailleurs, au passage, ils perdent de l'argent : de 15 à 20% de leurs revenus, en regard de leur situation précédente en tant que demandeurs d'emploi. Certains sont fâchés mais, globalement, ils sont résignés ! Au Centre pour l'égalité des chances, ils me proposaient un avocat et le paiement des frais de justice. Je les ai remerciés, mais

personnes sont arrivées à ce résultat ; je suis peut-être la seule, et je ne sais même pas exactement pourquoi... Est-ce parce que j'ai menacé de mener une démarche avec un avocat ? Pour une autre raison ? La preuve est ici établie du caractère subjectif de ces mesures administratives.

Comment percevez-vous, à l'issue de ce parcours, la considération qu'ont les administrations et les pouvoirs publics pour les personnes handicapées ?

J'y ai souvent réfléchi. En guise de considération, en fait, nous n'existons pas vraiment ; et quand nous apparaissions, nous sommes un problème. Il semble ne pas y avoir de politique anticipée. Des événements surviennent et, pouf !, c'est la panique : « *Qu'allons-nous faire pour eux ?* »

Arrêtés royaux ont quelque peu adouci les mesures de 2012. Le premier actant cette prolongation de deux ans pour les chômeurs invalides et les reconnus « MMPP », c'est à dire les personnes éloignées de l'emploi pour des raisons mentales, médicales, psychologiques et psychiques (à condition de suivre un accompagnement spécifique), et le second actant une reconnaissance des périodes de travail à temps partiel presté après 2012, prolongeant les allocations pour des périodes équivalentes. Sur le terrain, ce fut le chaos pour faire reconnaître les mesures contenues dans ces Arrêtés royaux.

(4) Devant le chaos dans les bureaux de l'Onem, et le désarroi des contrôleurs devant des personnes sourdes, aveugles ou sachant à peine se déplacer, c'est neuf mois (!) après la mesure d'activation que l'Onem a publié une circulaire de consignes à son personnel, dans laquelle les personnes disposant de douze points d'incapacité (niveau fixé par un médecin du Service public Fédéral Sécurité sociale) étaient finalement exemptées de contrôle. Aujourd'hui encore, des chômeurs invalides, atteints de surdité ou d'un autre handicap, sont contrôlés par l'Onem. Circulaire : « *Activation du comportement de recherche d'emploi – Chômeurs sans capacité de gain* », Direction Réglementation chômage et contentieux, références 31000.0592.0592.1/32215A/ SB/A Rio Doc n°130552/, 1er août 2013.

(5) Pour son travail, cette personne dispose de matériel d'adaptation informatique, permettant de scanner les textes, les convertir en pdf, et les lire avec un logiciel parlant ou un « afficheur braille ».

(6) Le SPF, ayant appris – dans la presse ! – l'exclusion de ces personnes par l'Onem, a décidé de réagir le plus vite possible. Le 2 avril 2015 nous avons interrogé Madame Van Buggenhout, de la coordination francophone du centre de traitement de la Direction générale Personnes handicapées. A la question de la prise en compte des aspirations des personnes concernées, elle restera plus d'une minute – au téléphone c'est long – à chercher ses mots et à balbutier dans de longues plages de silence. « Je comprends la colère de ces personnes, mais il s'agit du dernier filet de protection. A chaque décision, une notification a été envoyée. Clairement, soit on soignait notre communication, soit les gens étaient payés plus vite ! », voir « Chômage et invalidité : le chaos », *Ensemble !* n°87, juin 2015, pp.10-13.

(7) Le SPF a agi vite après la date butoir du 1^{er} janvier, date de l'exclusion, mais la mesure est décidée depuis 2012 ! Une préparation des situations aurait pu avoir lieu plus tôt ! C'est le 22 janvier, lors d'une session de questions à la Chambre, que le ministre de l'emploi annonce qu'il va faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les handicapés ne soient pas sans revenu ! Trois ans et 22 jours après la décision de Monica De Coninck, le ministre va agir ! Par ailleurs, en mars la presse relayait encore les propos du Conseil supérieur national de la personne handicapée (CSNPH), sur la situation de centaines de personnes toujours privées de revenus. « *Des centaines de personnes handicapées privées d'allocations de remplacement* », Belga, 18 mars 2015.

« Actiris a finalement accepté, avec ce délicat commentaire "Cela ne changera pas grand-chose, de toute façon vous serez exclue dans deux ans !" »

ça n'a selon moi pas de sens de faire des démarches pour une seule personne. J'ai essayé de motiver d'autres personnes handicapées, en disant « Faisons-le ensemble », mais je n'ai trouvé que peu d'enthousiasme. En effet, les gens sont dégoûtés et se referment sur eux-mêmes. Beaucoup m'ont dit : « *C'est foutu, pourquoi veux-tu qu'on fasse un recours au tribunal du travail ? De toute façon on n'a jamais travaillé, quasiment, et puis, merde, qu'ils aillent se faire foutre ! On ne veut plus rien savoir.* » Tel quel !

Finalement, votre réussite est d'avoir pu imposer votre point de vue, et de susciter la réflexion autour d'une question élémentaire, à laquelle personne n'avait pensé en haut-lieu : un individu handicapé est-il un être humain, avec ses propres envies et aspirations ?

Oui, mais pour une période temporaire. Je ne voulais pas accepter, d'un coup, d'arriver à ce rien. Mais je suis aussi révoltée, en quelque sorte, de récupérer mes droits. Je m'interroge beaucoup sur ce fait de les annuler de cette manière, sans prévenir les gens ni tenir compte de leur avis, puis de les rétablir si l'on est un peu insistant ! Soyons clair, en les emmerdant vraiment, hop !, on vous les rétablit. Je me demande combien de

Pour que le lecteur le découvre à travers vos mots : comment décririez-vous votre handicap ?

Je suis une personne aveugle de naissance. Je suis née prématurée, à six mois au lieu de neuf. J'ai alors séjourné dans une couveuse où l'on ne m'a pas mis les petites lunettes, normalement posées sur les yeux du bébé pour éviter la brûlure des nerfs optiques par l'oxygène de la couveuse. Par ce fait, mes yeux ne voient pas. Par la suite, à la différence de beaucoup de personnes handicapées, on ne m'a pas éduquée en me faisant sentir que j'étais différente, ni en étant derrière moi tout le temps pour m'aider. Non, on m'a dit : « *Débrouille-toi, si tu veux faire ça fais-le, parce qu'on ne sera pas toujours derrière toi ! Tu dois apprendre !* » □

(1) Dossier « *Au boulot, les invalides* », *Ensemble !* n°82, mars 2014, pp.21-30 et ses « suites » : « *Activation des chômeurs invalides : le parcours du combattant* », *Ensemble !* n°85, décembre 2014, pp.30-33 ; « *Chômage et invalidité : le chaos* » et « *L'impréparation administrative est totale* », *Ensemble !* n°87, juin 2015, pp.10-16.

(2) La première partie de la rencontre est parue dans le numéro 88 de *Ensemble !* (Septembre 2015), aux pages 48 à 51, disponible sur internet à cette adresse : <http://asbl-csce.be/journal/Ensemble88.pdf>

(3) Durant la période pré-électorale, deux

Mediprima : recul de la couverture santé des personnes en situation irrégulière

Mediprima est le petit nom du récent système informatique de gestion des aides médicales octroyées par les CPAS. Au terme d'un an d'utilisation, le moment est venu de mesurer les effets de sa mise en place.

Stéphane Roberti (président du CPAS de Forest)

Mediprima nous a été présenté par le SPP IS comme un logiciel de gestion électronique des aides médicales qui fluidifierait les transactions vers les prestataires de soins et renforcerait la confiance dans l'intervention des CPAS. Dans sa première phase, Mediprima centralise tous les bénéficiaires d'Aides Médicales Urgentes (AMU) du pays. A terme, son extension prévue à tous les prestataires de soins en fera une précieuse base de données, proie de diverses et menaçantes convoitises. Par ce dispositif de l'aide médicale urgente, on garantit l'accès aux soins de ces personnes invisibles par ailleurs par notre Etat de droit. En 1984, le code de Nationalité modifie la loi organique en son article 57§2al.1 et restreint l'aide à porter aux personnes en séjour irrégulier à l'aide médicale, soit en mettant fin à toutes les autres aides matérielles dispensées jusqu'à lors. Les charges de santé sont prises en charge par le fédéral à hauteur des montants Inami. Selon le ministère de l'intégration sociale, l'AMU et plus précisément les prestations dispensées

l'aide et encode la personne dans le système informatique. Le médecin ou l'hôpital qui reçoit le patient peut vérifier si cette personne est bien couverte par l'AMU et adresse sa facture directement à la Caami (caisse auxiliaire d'assurance maladie invalidité). La décision d'octroi de l'aide expire automatiquement après trois mois.

Rigidité administrative

Du point de vue de notre service social, outre les maladies de jeunesse et les bugs sans plan B d'un système de gestion informatique, on doit d'ores et déjà déplorer une rétraction générale de la couverture santé des personnes les plus fragilisées. Après un rapide tour d'horizon des intervenants, on doit pointer trois raisons d'un recul de l'AMU. D'abord, la rigidité administrative d'un système informatique, ne permet plus d'ajuster souplement les encodages aux réalités vécues. A titre d'exemple, il n'est aujourd'hui plus possible de rétroagir sur un octroi de l'aide et d'ainsi couvrir la consultation initiale de l'AMU. Ensuite, la fréquence accrue et la péremption automatique de la cou-

montants Inami ou l'acceptation de l'AMU parce qu'ils s'imposent dans le suivi particulier d'une personne. Mediprima limite d'ores et déjà ces interventions de prise en charge globale d'un patient. En outre, on regrette jusqu'ici une concertation difficile autour d'un système imposé. Il n'en reste pas moins qu'un outil informatique est aujourd'hui opérationnel et qu'il pourrait permettre de limiter graduellement l'AMU, d'en restreindre la couverture sans mandat démocratique. La question cruciale d'information des ayants droit est une fois de plus déterminante dans le risque de non-recours à ce droit de base. En effet, les personnes en situation irrégulière sont déjà acculées à vivre dans l'ombre, à ne pas être reconnues comme sujets de droit, à éviter les administrations et sont à la merci de tous les abus. Elles

présentent dès lors des risques accrus en matière de santé. Si on ajoute encore l'obstacle de la langue et parfois les différences culturelles qui éloignent les patients d'un suivi médical, Mediprima renforce les barrières qui encombreront l'accès aux soins. On sait pourtant l'importance de la prise en charge précoce des problèmes de santé, vus l'urgence et les complications à craindre, aussi bien d'un point de vue de santé que d'un point de vue budgétaire.

C'est une nouvelle fois une question de volonté politique au niveau fédéral. L'accès aux soins de tous est un enjeu de dignité humaine et de santé publique. Il devrait être assuré inconditionnellement. Le management informatique proposé par Mediprima va dans la direction parfaitement opposée. □



Stéphane Roberti, président du CPAS de Forest : « Mediprima renforce les barrières qui encombreront l'accès aux soins. »

L'accès aux soins de tous est un enjeu de dignité humaine et de santé publique. Il devrait être assuré de manière inconditionnelle.

par des structures hospitalières, représentent par ce fait un bon terrain d'expérimentation pour Mediprima. Très concrètement, une personne dont le séjour est considéré comme irrégulier consulte un médecin qui formule la demande d'AMU au CPAS compétent sur base territoriale. Après enquête sociale, le CPAS valide

l'ouverture après une courte période de trois mois imposent des charges de travail administratif accrues pour nos services sociaux (déjà largement débordés) mais multiplient aussi les périodes non couvertes et ainsi la vulnérabilité sanitaire de ces personnes. Enfin, les CPAS prennent en charge des frais médicaux dépassant les

« La crise de l'accueil peut

Le Baromètre social 2015 présente, pour la onzième année consécutive, une série d'indicateurs actualisés sur la pauvreté en Région bruxelloise. L'occasion pour Céline Frémault, ministre bruxelloise de (entre autres) l'Action sociale et du Logement de faire le point sur les avancées en matière de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'accès à un logement décent.

Ensemble ! Que faut-il retenir en priorité de cette dernière livraison du Baromètre social ?

Céline Frémault : A Bruxelles, nous avons la chance de disposer d'un outil d'observation très important qui est l'*Observatoire de la Santé et du Social*. De manière constante et régulière, il nous fournit des informations en matière d'inégalités sociales, et suggère implicitement des pistes de solutions. Nous vivons dans une réalité urbaine spécifique aux grandes villes : beaucoup de richesses sont produites à Bruxelles, mais la proportion de ménages pauvres ne diminue pas. C'est un paradoxe que, malheureusement, les Bruxellois vivent au quotidien : plus d'un tiers des résidents ne disposent pas d'un revenu suffisant pour satisfaire leurs besoins principaux. Il ne s'agit pas de besoins compliqués mais, au contraire, de biens et services de première nécessité : se loger, se nourrir sainement, avoir accès aux droits sociaux et aux services, scolariser dans des bonnes conditions les enfants, éviter le surendettement, etc. Je dirais donc que

Propos recueillis par Yves Martens (CSCE)

Nous savons que les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les ménages monoparentaux sont les plus exposés au « risque » de pauvreté et que, de fait, à Bruxelles, ces personnes se retrouvent le plus souvent en difficulté. Nous savons qu'outre ces catégories, un autre groupe statistique connaît la précarité : il s'agit des personnes issues de l'immigration. Or, c'est une donnée en évolution, et il faut attentivement suivre ces processus afin de permettre des inclusions sociales de qualité. Bruxelles attire et attirera de plus en plus de personnes échappant à des conditions de vie insoutenables, et nous devons nous préparer afin que leur accueil se fasse dans les conditions les meilleures. Tout le monde parle de crise de l'accueil et d'incapacité politique d'organiser l'insertion sociale de ces nouveaux citoyens. Mais en réalité, il me semble que pour Bruxelles, cette crise peut se transformer en une opportunité. Pas de fatalisme : l'accès au logement, au revenu, à l'emploi de qualité, à la formation, etc. sont tous des facteurs qui permettront l'intégration des primo-arrivants et, *in fine*, profiteront à l'ensemble de la population bruxelloise. En effet, il ne faut pas dresser les pauvres contre les pauvres, les habitants des quartiers populaires de Bruxelles contre les ménages fuyant les guerres et la misère. Au contraire, une politique efficace d'inclusion sociale doit bénéficier à tout le monde : indigents européens, réfugiés politiques et pauvres bruxellois. Je ne pourrai pas énumérer ici l'ensemble des mesures visant l'intégration des personnes issues de l'immigration. Je citerai néanmoins le renforcement des moyens octroyés aux organisations bruxelloises qui prennent en charge les réfugiés dès leur sortie des centres d'asile afin qu'ils puissent se

loger et ouvrir leurs droits sociaux. Je citerai également le démarrage des parcours d'intégration des primo-arrivants, parcours visant précisément l'émancipation socio-économique de ce groupe social spécifique.

Moins de la moitié des demandes pour un logement social sont satisfaites. Quelles pistes avez-vous pour affronter cette situation ?

Mon intention est de profiter de la configuration qui s'est créée depuis mon élection en 2014 à la fois comme ministre de l'Action sociale Cocof et Cocom, et comme ministre du Logement. L'objectif est de donner de la cohérence aux différents programmes qui visent l'accès à un logement adapté et de qualité aux publics défavorisés ainsi qu'à tous ceux qui font le choix de continuer de vivre à Bruxelles.

La situation que connaît Bruxelles est certes imputable à l'écart entre l'offre et la demande en logements sociaux, mais également aux évolutions qu'a connues le marché locatif depuis deux décennies. Il y a une inadéquation entre le niveau des revenus et le niveau des loyers, ce qui fait dire aux observateurs qu'être locataire à Bruxelles signifie être davantage exposé à des difficultés économiques tels que le surendettement ou le mal-logement.

En ce qui concerne les logements sociaux, la réponse est simple : il faut que leur parc augmente. Nous héritons à Bruxelles d'un taux de logement public très bas si on le compare à des pays comme la France, et les marges de progression sont très larges. Ensuite, il subsiste des problèmes au niveau de la gestion de la file d'attente. Ainsi, comment choisir entre tel public précarisé ou tel autre, sans discriminer ou avantager des catégories sociales ? Comme première

Le Baromètre social 2015 nous rappelle que la richesse bruxelloise ne profite pas à tout le monde.

le premier enseignement du baromètre social est celui-ci : il nous rappelle, une fois de plus, que la richesse bruxelloise ne profite pas à tout le monde et que, au contraire, la capitale de l'Europe connaît des clivages socio-économiques importants qui peuvent, et doivent, être réduits. Le second enseignement que je voudrais souligner est celui relatif aux groupes sociaux les plus vulnérables.

se transformer en opportunité pour Bruxelles »

mesure, j'ai choisi de soutenir l'insertion dans les logements sociaux d'une catégorie particulièrement vulnérable : les femmes victimes de violences intrafamiliales. Elles pourront, dès la sortie de Maison d'accueil, accéder plus facilement à du logement social via la révision des critères.

Mais le chantier est très vaste, et les innovations dans ce domaine doivent être pensées en parfaite collaboration avec les secteurs concernés qui détiennent l'expertise. C'est pourquoi, au mois de mai, nous avons

actives dans le travail social de souscrire des baux locatifs afin de loger leurs bénéficiaires : dès que l'usager parvient à être autonome au sein de son nouveau logement, le bail glisse de l'association vers le locataire. C'est une mesure qui vise à la fois à rassurer le propriétaire et à faciliter le travail associatif en matière d'insertion par le logement.

Pour conclure sur ce point, je vous dirai que mon intention est de profiter de la configuration qui s'est créée depuis mon élection en 2014, à la

à cette situation ?

C'est exactement la même configuration rencontrée dans les questions précédentes. Accéder à l'énergie, pouvoir se chauffer sans s'endetter, constitue un problème pour les ménages pauvres. Mais de manière plus générale, ce n'est pas seulement l'accès à l'énergie qui est en jeu, mais le principe de base suivant : disposer d'un revenu permettant l'accès à tous les biens et services nécessaires, et pouvoir se loger dans des conditions dignes. Donc, s'il est vrai que la qualité des logements doit être surveillée en menant des campagnes de lutte contre l'insalubrité et/ou les marchands de sommeil, il est aussi vrai que le problème est de nature économique et sociale. C'est sous cet angle qu'il doit être affronté.

Pouvez-vous faire le point sur le projet Housing First ?

Il s'agit de projets qui sont désormais sortis de leur phase expérimentale. Leur évaluation est très positive. Pour rappel, il s'agit de fournir un logement à un prix abordable aux personnes sans-abri, et en assurer le maintien via un suivi psycho-social approfondi. Les sans-abri pour lesquels le programme a été conçu constituent un public très vulnérable : chronicité en rue, double diagnostic santé-mentale et addictions, absence de solutions alternatives. Or il faut se rendre compte qu'aucune autre solution d'émancipation du statut de sans-abri chronique n'existe pour ce type de public. Donc, le choix est très simple : soit on accepte qu'aucune solution n'est envisageable pour une partie du public des sans-abri bruxellois, soit on investit dans ce type de programmes.

A Bruxelles, le dénombrement de La Strada a identifié environ 3.000 personnes sans-abri ou mal logées. Parmi ces trois milliers d'individus, environ 400 sont effectivement à la rue. La question est donc simple : pouvons-nous admettre qu'une ville qui dépasse le million d'habitants et qui connaît un développement économique certain n'est pas en mesure d'apporter des solutions concrètes pour un public de quatre cents individus ? Je crois que la réponse est évidente. □

L'objectif prioritaire de Céline Frémault : permettre à chacun d'accéder à un logement adapté et de qualité.

organisé, en collaboration avec le secteur des associations qui s'occupent d'insertion dans le logement ainsi que la fédération des Maisons d'accueil (AMA), une journée entièrement consacrée au croisement entre politiques sociales et politiques du logement. De ces échanges, différentes pistes ont été dégagées et certaines mesures très concrètes ont d'ores et déjà été réalisées. Je citerai comme exemple le renforcement du financement des Agences Immobilières Sociales qui permettent aux sans-abri de trouver une situation locative, ou encore d'autres mesures très concrètes comme l'outil du *bail glissant* dans le cadre de la régionalisation du droit du bail. Il s'agit de donner la possibilité à des organisations

fois comme ministre de l'Action sociale (de la Commission communautaire francophone et de la Commission communautaire commune), et comme ministre du Logement. L'objectif est de donner de la cohérence aux différents programmes qui visent à permettre aux publics défavorisés, ainsi qu'à tous ceux qui font le choix de continuer de vivre à Bruxelles, l'accès à un logement adapté et de qualité.

Au-delà du logement social, plus d'un cinquième des Bruxellois évoquent des problèmes de qualité importants concernant leur logement. Ce qui a des conséquences aussi sur la précarité énergétique. Quelles solutions voyez-vous

Madame la Juge est photographe

Elle tire le portrait de ceux qui passent à l'audience. Ses livres de photographies sont autant de tranches de vie, des témoignages de résistance contre l'adversité. Fabienne Denoncin, juge de paix à Châtelet, a fait de la photo une arme contre la déshumanisation de la société.

Isabelle Philippon (CSCE)

« Certains me prennent pour une dingue. » Et ça se comprend : vous en connaissez beaucoup, vous, des juges qui, après l'audience, demandent à ceux qu'ils ont écoutés, et sur les problèmes desquels ils viennent de statuer, s'ils peuvent leur tirer le portrait ? Des juges qui tapissent les murs de la salle d'audience des clichés de « leurs » justiciables ? Des juges de paix qui se lient d'amitié avec une SDF, la suivent pendant quatre ans dans ses pérégrinations, la photographient dans toutes les circonstances, et en font un livre magnifique ? (1) Fabienne Denoncin ose tout. Elle croit dur comme fer dans les causes les plus improbables. Elle se moque du qu'en dira-t-on comme de sa première chemise. Pourtant, ses oreilles ont sifflé à de multiples reprises : le milieu de la magistrature est parfois fort conservateur. « Mais, au fil du temps, ma "particularité" est de mieux en mieux acceptée. Les confrères commencent à comprendre ma démarche et à l'apprécier. Certains m'encouragent. »

Résumons : Fabienne Denoncin (52 ans) a exercé le métier d'avocate au barreau de Charleroi durant quatorze ans. D'abord dans les matières pénales (« La plus belle école qui soit, aussi bien aux niveaux personnel que professionnel »), ensuite dans le secteur du droit social (contrats de travail, droit civil). Et puis, elle a eu envie de changer d'air. Quand le Conseil supérieur de la magistrature a organisé le premier examen à destination des candidats à la magistrature (NDLR : Ces examens datent de la réforme de la justice engagée après l'affaire



Ce qu'il reste de l'appartement incendié où vivaient ces jeunes.

Des bouilles d'enfants saisies à la fenêtre de leur appartement social.



Derrière les dettes, on découvre souvent une extrême solitude, un décrochage social, une grave dépression, des problèmes d'alcool.



La justice de paix, ou la rencontre avec une humanité souffrante. Ici, une dame âgée menacée d'expulsion, aux côtés de son fils.

Dutroux. Avant cela, les nominations étaient extrêmement politisées), elle l'a passé, et réussi. Il manquait des magistrats à Châtelet, elle a postulé, et elle a été nommée, à la justice de paix. Madame la Juge a pris ses fonctions, voici quinze ans de cela.

Elle aime ce métier : « En tant qu'avocate, j'étais payée pour défendre un point de vue. Mais la position de la partie adverse m'a toujours intéressée aussi. En tant que juge, je dois tenir compte des intérêts de toutes les parties, et faire

la balance. Le pensionné qui a investi dans un petit appartement pour arrondir sa pension et qui veut faire expulser son locataire mauvais payeur n'est pas nécessairement "le méchant". Parfois, souvent même, je prononce des ordres d'expulsion, même si cela me déchire. »

« Pourvu que je ne me trompe pas ! »

Des moments durs, elle en vit au quotidien. Elle doit trancher des contentieux qui témoignent de l'extrême

précarité d'une part importante de la population. « Vous n'imaginez pas le nombre de gens qui ont une ardoise incroyable d'arriérés de loyers, alors qu'ils vivent dans un logement social à 200 euros par mois... » Ces dettes ne sont, bien souvent, que la face émergée du drame social qui se joue là : derrière l'ardoise, on découvre souvent une extrême solitude, un décrochage social, une grave dépression, des problèmes d'alcool. Et cela ne fait que s'aggraver : « La grande précarité a augmenté de manière très sensible au cours de la dernière décennie, témoigne la juge. Le filet de la Sécurité sociale se déchire par pans entiers, laissant filer entre ses mailles de plus en plus lâches des gens qui se retrouvent sans rien. » Un exemple : « Avant, quand on était exclu du chômage, bien souvent, c'était parce que qu'on était sanctionné. Les gens venaient me trouver en disant : "J'ai travaillé au noir, et j'ai été repéré." Maintenant, ce n'est plus du tout ça : ↗

Quand une maison de retraite favorise les contacts intergénérationnels.



« Les gens reçoivent leur photo avec beaucoup d'émotion et de gratitude : ils se sentent importants à mes yeux. »

⇒ les exclusions deviennent la règle, conséquences effroyables de l'application de réglementations inhumaines. »

Des gosses qui vivent dans des habitations insalubres, dans une extrême pauvreté, et qui crachent leurs poumons à cause de l'humidité ou des moisissures. Des jeunes à la dérive. Des mineurs abandonnés de tous dont il faut organiser la tutelle, organiser le lieu de vie, suivre l'évolution scolaire, l'état de santé. Des malades mentaux qu'il faut protéger, parfois contre eux-mêmes. « Souvent, je me dis : pourvu que je voie juste ! Pourvu que je ne me trompe pas ! ».

La justice de paix comme dernier rempart

Ce qui lui permet de tenir, dans tout ça, c'est de savoir que, pour ces gens en grande difficulté, la justice de paix constitue souvent le dernier rempart

contre la chute tout au fond du trou. « C'est une justice de proximité : on rencontre les gens dans leur vie de tous les jours, dans leur intimité. C'est une justice réellement incarnée. Les gens se livrent avec beaucoup de confiance quand ils voient qu'on les écoute vraiment, et avec empathie. A l'aide du droit, parfois, on répare des blessures de l'âme. J'aime sentir ce moment où le lien se crée, où la relation se noue vraiment. Le moment où je sens qu'on va pouvoir faire quelque chose de bien. »

Parfois, le découragement la guette : « La solitude totale, je ne peux pas réparer cela. Et c'est dur, très dur. Cela débouche souvent sur l'alcool, l'autodestruction. » Elle pense encore souvent à cette dame qu'elle avait assignée à comparaître dans le courant du mois de janvier 2013. « Elle m'a écrit pour me dire qu'elle ne supportait plus sa vie, qu'elle était trop seule et que c'était trop dur. J'ai reçu sa lettre le 26 décembre. Elle l'avait postée le 24. Elle s'est suicidée le 25... Cela m'a fait un énorme choc. Dans ces moments-là, on se pose vraiment des questions sur la société dans laquelle on vit... »

Il faut aussi apprendre à gérer l'agressivité : « On la ressent partout. Pour les personnes acculées, tout devient un enjeu crucial, presque une affaire de vie ou de mort. Un rien, et ça explose. »

Mais Fabienne Denoncin sait qu'un justiciable agressif en veut bien davantage à la vie qu'à sa personne ou à la fonction qu'elle occupe : elle ne le prend pas « pour elle ». Elle s'estime, d'ailleurs, relativement préservée : « J'essaie de détendre l'atmosphère, je démythifie la fonction, je dédramatise la situation, je fais de l'humour par petites touches et, surtout, je traite les gens avec beaucoup de respect. La plupart du temps, je parviens à désamorcer des situations tendues. »

Photographe pour témoigner

La photo, elle aime ça depuis qu'elle est haute comme trois pommes : elle a toujours eu un rapport privilégié à l'image comme moyen d'expression. Elle possède un appareil numérique, elle se sait douée même si elle ne connaît rien à la technique : pas étonnant qu'elle ait l'œil, avec ce qu'elle comprend de l'âme humaine... Pour progresser, elle s'inscrit à une formation à la photographie, animée par Véronique Vercheval. « Elle m'a donné un travail de reportage à faire, sur mon quartier. Un jour, à Charleroi, j'ai rencontré Valérie, qui faisait la manche sur un trottoir. Il faisait glacial. Elle m'a dit " On n'est pas beau, quand on vit dans la rue..." Je l'ai photographiée,

et elle était très belle sur ce cliché. C'est cela qui m'a propulsée. Valérie a été un vrai catalyseur. » La juge de paix comprend, à ce moment – c'était en 2009 –, que la photographie s'inscrira, désormais, au cœur de son existence. Elle suit des cours du soir aux Arts et Métiers, emmène son appareil sur son lieu de travail. « Je me suis dit qu'il fallait laisser une trace, un témoignage de ce qui se passe ici, à l'audience. Qu'il fallait témoigner du quotidien de la justice de proximité, et du quotidien de ces existences malmenées. » Alors, tout naturellement, elle a demandé aux personnes qui se présentaient devant elle si elles pouvaient leur tirer le portrait. « Après l'audience, quand j'avais traité leur dossier et qu'il n'y avait plus d'enjeu en termes juridiques. » Elle s'impose un cadre clair, dès le début. Règle numéro 1 : on ne mélange pas la photo et le travail.

Un papa et sa fille, en audience avec Madame la juge.



Règle numéro 2 : on ne prend jamais de cliché volé ; l'accord de la personne est indispensable. Règle numéro 3 : on garde les photos qui mettent le sujet en valeur, qui lui rendent sa dignité ; les autres, on les jette. Règle numéro 4 : chaque personne photographiée reçoit une copie du tirage : « Les gens reçoivent cela avec beaucoup d'émotion et de gratitude : ils se sentent importants à mes yeux. Cela permet de recréer du lien. » Depuis des années, donc, les murs de la salle d'audience où elle tient séance, à Châtelet, sont tapissés de portraits en noir et blanc : des gosses dont le regard pétille, une jeune maman au visage empreint de gravité, un vieillard à l'air malicieux. Ces clichés décorent le lieu, lui don-

nant un visage humain : elle les voit comme un acte de résistance à la déshumanisation de la société.

Redonner vie aux invisibles

Depuis lors, elle a élargi son sujet, et décidé de montrer ceux que l'on ne veut plus voir, et qui se rendent invisibles. Fabienne Denoncin est partie à la rencontre des gens qui vivent dans la rue. Elle fréquente les abris de nuit de la région, elle suit les équipes de l'urgence sociale, elle pénètre les foyers pour femmes battues, elle organise des réveillons solidaires. Et elle essaie de retrouver Valérie, ce qu'elle finit par faire, huit mois plus tard. Elle lui remet alors la photo, sa

« Pour les personnes acculées, tout devient un enjeu crucial, presque une affaire de vie ou de mort. Un rien, et ça explose. »

photo. La jeune femme a pleuré en se voyant, elle s'y est vue belle. « L'idée m'est alors venue de faire quelque chose de plus profond avec elle. Je l'ai photographiée durant quatre ans. Tout ce travail de rapprochement, de mise en confiance, d'apprivoisement, a débouché sur un livre (1). Si la photographie a représenté un tournant dans la vie de la juge, elle en a constitué un aussi, et un fameux, dans la vie de Valérie. « Je ne supportais plus l'idée qu'elle soit en danger dans la rue – la rue, pour les femmes, c'est d'une extrême violence. J'ai défendu son dossier. Aujourd'hui, elle a un toit, elle est sécurisée. On a lié une profonde amitié. »

Depuis lors, le soir, le week-end, durant ses moments de loisirs, elle poursuit ses pérégrinations photographiques, et en tire un bonheur constant : « Parfois, ce qui se passe est réellement magique. J'ai photographié un vieillard qui ne parlait plus depuis des années. Quand je lui ai remis sa photo, il m'a dit "Merci !"... »

Elle expose un peu partout : à la Maison de la laïcité de Charleroi, au printemps dernier, sur les femmes en errance ; à la Maison du Hainaut, sur le thème « Mon voisin, cet inconnu », en septembre dernier. Elle a d'autres projets de bouquins. Encore plein de cœurs à toucher. Sa lutte contre l'indifférence ne fait que commencer. □

(1) in *Visible*, Fabienne Denoncin, Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Les internés se trouvent dans

Pascal Peremans est interné depuis deux ans dans l'établissement de Défense sociale de Paifve. Il nous écrit pour dénoncer ses conditions d'internement, et celles de ses camarades d'infortune. Un témoignage à la fois touchant et révoltant.

Avant d'être transféré à Paifve, Pascal a connu les annexes psychiatriques des prisons, ainsi que l'établissement de défense sociale de Tournai. Voici six ans qu'il est privé de liberté pour « irresponsabilité ». Il aurait préféré, nous dit-il, avoir été reconnu coupable de ses actes. Au moins, dans ce cas, pourrait-il faire valoir sa défense. En défense sociale, en revanche, les internés n'ont aucune voix. Les décisions s'appliquent à eux de manière arbitraire, et sont prises par des psychiatres tout-puissants qui ne doivent en référer à personne. Mais, pire que tout, les patients internés mènent une existence indigne d'un être humain, et ne bénéficient d'aucun soin digne de ce nom. Nous reproduisons ci-dessous la lettre que Pascal a adressée à notre rédaction.

Moi, interné en défense sociale à Paifve, je me demande parfois comment je vais réussir à ne pas perdre la raison ici.

Chers journalistes d'*Ensemble* ! Je me permets de vous écrire suite à l'article paru dans votre revue du mois de décembre 2014 sur le film *La Nef des Fous*. Il décrit parfaitement et très humainement l'enfer que vivent, dans les annexes psychiatriques des prisons, les citoyens les plus fragilisés par l'existence. Ils sont totalement bafoués, déshumanisés, exclus d'une vie conforme à la dignité humaine.

La presse et les politiciens ne cessent d'avancer l'importance du « bien vivre ensemble ». Mais qui s'intéresse à la condition de ces personnes totalement démunies face à une Justice monstrueuse et inhumaine ? Comment fait-on pour ne pas entendre les cris de détresse lancés depuis cet immuable borborygme dans lequel ces patients doivent vivre au quotidien, pendant d'interminables années, sans aucun espoir d'une amélioration de leur situation ?

Je ne peux qu'humblement essayer de rendre un témoignage de ma propre expérience et de mon ressenti face à ce traitement que le gouverne-

ment belge inflige à ses citoyens les plus fragiles.

J'ai vécu dans une annexe psychiatrique, véritable geôle déshumanisée, durant un peu plus d'un an, avant d'être transféré dans l'établissement de défense sociale de Tournai. Là non plus, je peux vous l'assurer, il n'existe aucune prise en charge thérapeutique digne de ce nom. La vie y est juste un peu plus confortable. Mais qu'est-ce que le confort face à l'exclusion, au manque d'écoute, à cette impossibilité d'être entendu et compris ? Après un peu plus de trois ans, j'ai été transféré vers l'établissement de défense sociale de Paifve, où je vis depuis maintenant deux ans. Une prison psychiatrique. La situation y est certes un peu meilleure que dans les annexes psychiatriques des prisons, mais Paifve n'est malgré tout rien d'autre qu'une prison psychiatrique.

En quoi consiste mon internement, dans le concret des choses ? En une privation de liberté. Pas en raison d'une maladie ou d'un handicap

mental, mais parce que j'ai commis un acte délictueux par rapport auquel un expert psychiatre m'a déclaré irresponsable. Pour le médecin qui me suit actuellement, il s'agit là d'une erreur de jugement. Mais ce psychiatre a plongé ma vie dans le noir, et a anéanti tous mes espoirs de vivre un jour en homme digne.

Loin de moi l'idée de me soustraire à mes responsabilités. Au contraire. J'aurais dû être jugé et condamné pour mes faits, et mis en prison plutôt qu'interné. Là, j'aurais pu faire valoir mes droits et avoir l'espoir de recouvrer un jour ma liberté.

Ici, c'est le règne de l'arbitraire. Que faire lorsque l'équipe psychothérapeutique en charge de votre dossier se rend coupable d'une altération de la vérité dans son rapport, et la déforme au cours de l'audience de la Commission de défense sociale ? Faut-il prendre cela avec le sourire ? Se résigner à n'avoir aucune possibi-



des couloirs de la mort »

lité de recours ?

Quel sens a mon internement, alors que je ne reçois aucune médication – médication dont je n'ai, d'ailleurs, nullement besoin –, et que je ne bénéficie d'aucun suivi psychiatrique en dehors de quelques consultations psychologiques « pour soutenir mon moral », et ce uniquement parce que j'en fais la demande ? Quel sens revêt un internement alors que les trois quarts du personnel qui travaille dans ce genre d'endroit manquent d'empathie ? Que souvent, même, les « soignants » se rendent coupables de maltraitance verbale et physique ? Heureusement, il y a le quart restant, celui sans qui la vie n'aurait plus de sens. Ceux-là essaient de nous maintenir la tête hors de l'eau, et nous insufflent un petit vent d'espoir. Ils font du mieux qu'ils peuvent avec les moyens du bord.

Quant aux psychiatres, ils doivent remplir simultanément deux rôles incompatibles. D'un côté, ils sont censés soigner. De l'autre, ils doivent juger et sanctionner. Juger et sanctionner est contradictoire avec le soin. Or rester soignant est une obligation du code de déontologie médicale et de l'esprit d'Hippocrate.

En six années d'internement, rien ne m'a été proposé en vue d'une réinsertion dans la vie active. Pourtant, ces possibilités de réinsertion sont bel et bien prévues dans la loi !

Normalement, les autorités compétentes doivent garantir aux personnes

ou non, l'internement. Mais quand ce rapport n'est pas objectif et impartial, que pouvons-nous faire ? Rien. Nous sommes « irresponsables » et mentalement inaptes à entendre et comprendre la réalité de notre santé psychique : nous ne pouvons même pas assister à l'entièreté des débats. Donc, nous n'avons aucune possibilité de défense en dehors de notre avocat. Si ce dernier ne nous soutient pas ou refuse d'intervenir dans les décisions, nous n'avons aucune possibilité de recours. Or, un avocat n'est pas un médecin. Il se refuse donc bien souvent à s'opposer à la décision du psychiatre. De ce fait, la défense sociale est une zone de non-droit.

Ici, dans ces établissements de défense sociale, on se trouve dans des couloirs de la mort. Les patients y déambulent, avec l'espoir qu'un jour peut-être une porte s'ouvrira sur un monde meilleur et leur permettra de vivre simplement au lieu de survivre comme des animaux en cage. La psychiatrie belge n'offre à ces concitoyens que l'enfermement et l'oubli. Le monde politique ne s'en soucie pas, puisque ces gens ne sont plus des électeurs, et que la majorité de la population les considère comme des rebuts de l'humanité qui, de toute façon, ne guériront jamais, alors à quoi bon gaspiller des moyens budgétaires pour leur dispenser des soins dignes

et plus adaptés. Pour qu'on les sorte de ces bâtiments dégradés, sans intimité et sans hygiène, et qu'on ne rénove pas faute de moyens budgétaires.

Tant que je le pourrai, je continuerai à m'investir en faveur des patients atteints de troubles psychiques. Pour qu'ils obtiennent les soins nécessaires à leur pathologie, une vie paisible dans des centres plus humains

Quel sens a mon internement, alors que je ne reçois aucune médication, et que je ne bénéficie d'aucun suivi psychiatrique ?

et plus adaptés. Pour qu'on les sorte de ces bâtiments dégradés, sans intimité et sans hygiène, et qu'on ne rénove pas faute de moyens budgétaires.

J'entends souvent mes amis internés dire que « si ça continue comme ça, je me suicide ». Que faire face à une telle détresse humaine ? Je ne peux leur répondre que ceci : « Je comprends ta peine mon ami, mais ne baisse pas les bras, ils ne méritent pas que tu leur offres ainsi ta vie. Ne le fais pas. Car si tu penses qu'aux yeux du monde tu n'es rien, un jour, aux yeux de quelqu'un, tu seras important. Fais confiance à la vie, il y aura un jour un cadeau pour toi. » Pour changer les choses, il n'existe qu'un seul moyen, et il repose sur le peuple. Lui seul peut faire en sorte que les choses bougent. Lui seul peut s'insurger contre ce système qui brise des vies et qui, au lieu de soigner, crée de nouveaux troubles, anéantit le cerveau, retire le désir de vivre à de nombreux internés.

Dites « NON » à la torture, à l'exclusion sociale. Dites « OUI » à plus de justice pour les handicapés et les internés, et militez pour eux. Arrêtez de construire des ghettos, des *no mans'lands*.

« A voir la manière dont on en use envers les malades dans les hôpitaux psychiatrique, on dirait que les hommes ont imaginé ces tristes asiles, non pour soigner les malades, mais pour les soustraire aux regards des heureux dont ces infortunés troubleraient leur jouissance... » Chamfort. □

Pour changer les choses, il n'existe qu'un seul moyen, et il repose sur le peuple. Lui seul peut faire en sorte que les choses bougent.

internées l'encadrement nécessaire pour leur permettre d'évoluer vers la constitution du plan d'intégration sociale nécessaire à leur sortie d'internement. Pour ce faire, il faut qu'un rapport objectif et impartial soit remis aux Commissions de défense sociale pour que celles-ci puissent rendre une décision juste quant à la nécessité de poursuivre,

de ce nom...

Moi, interné en défense sociale à Paifve, je me demande parfois comment je vais réussir à ne pas perdre la raison ici. Je suis las de me battre contre l'indifférence mais, malgré tout, j'ose espérer qu'un jour les choses changeront. Que de réelles mesures de contrôle seront mises en place, et éviteront que d'autres se

Les créances suédoises de la société Hoist

La vente de créances « perdues » à une société de recouvrement détourne l'esprit du règlement européen et floue le consommateur. Des associations, dont Infor Gaz Elec, ont uni leurs forces pour mettre fin à une dérive judiciaire.

Eva Detierre (CSCE)

Hoist Kredit AB est une société spécialisée dans le recouvrement de créances en Europe (neuf pays). Elle rachète des créances perdues, dites « non performing », aux fournisseurs d'énergie Lampiris et Electrabel ainsi qu'à des organismes de crédit et à des opérateurs télécom. Ensuite, Hoist adresse des injonctions de payer obtenues auprès des juges de paix à des consommateurs jugés et condamnés sans jamais avoir pu faire entendre leurs arguments (*lire l'encadré en p. 63*). Hoist

utilisation du droit européen pour des situations purement locales, artificiellement propulsées dans le marché global.

David contre Goliath

Un consommateur saint-gillois (Bruxelles) accumule des retards de paiements envers Electrabel. Au début de l'année 2013, sa dette de 715,81 euros est vendue à Hoist. Dans les mois qui suivent, le service social de Saint-Gilles introduit une demande de rectification des factures auprès du fournisseur : celui-ci aurait dû appliquer le tarif social pour les factures de la période 2010 à 2012, ce qu'il avait omis de faire. Electrabel rectifie, ce qui débouche sur un remboursement en faveur du client, le 28 novembre 2013. Dès le mois de décembre, Electrabel confirme avoir informé Hoist de la disparition de

la créance. Une confirmation aurait aussi été envoyée à Hoist quelques mois plus tard. Mais, ignorant ce « détail », Hoist utilise la procédure européenne d'injonction de payer et, fin novembre 2014, l'usager reçoit une injonction du juge de paix du deuxième canton d'Anderlecht ! Pourquoi Anderlecht, alors que l'usager réside à Saint-Gilles ? Manifestement, Hoist méconnaît les lois de compétence territoriale.

Une opposition sera rédigée et déposée au greffe le 3 décembre suivant mais – pas de chance pour ce consommateur –, la signification de l'injonction de payer lui sera adressée le jour même, alourdissant ainsi les frais. La dette initiale de 715,81 euros est ainsi passée à 1076,97 euros ! Et cela alors que le juge de paix saisi n'était pas compétent, et que le formulaire d'opposition n'était pas joint

Le cas Hoist met le doigt sur la métamorphose de la justice confrontée aux exigences de rentabilité du marché global.

détourne ainsi de son objectif le règlement européen dédié à la récupération de créances impayées dans l'Union européenne (1). Cette procédure ne s'applique en principe qu'aux créances transfrontalières. Mais, comme la maison-mère de Hoist est située en Suède (Stockholm), elle se prévaut de cela pour utiliser l'injonction européenne. Pourtant, depuis 2006, elle est dotée d'une succursale bien belge : la *Hoist Kredit AB*, située à Woluwe-Saint-Lambert.

Confrontées à cette pratique très préjudiciable, trois associations, dont Infor Gaz Elec (*lire l'encadré ci-contre*) ont rédigé une étude juridique qu'elles ont envoyée aux juges de paix, au SPF Economie, au régulateur bruxellois Brugel et à d'autres intervenants du secteur afin d'attirer leur attention sur les dangers d'une

□ □ □

LES ASSOCIATIONS SE MOBILISENT !

Le Centre d'Appui-Médiation de Dettes, la Fédération des Services sociaux – Centre d'Appui social Energie et Infor GazElec – ont uni leurs forces afin de mettre fin à une dérive judiciaire de la société suédoise Hoist Kredit AB. Leur intervention a déjà porté ses fruits, puisqu'un fournisseur d'énergie échaudé par les complications engendrées par la vente de ses créances à Hoist a mis fin à l'aventure, estimant le nombre d'erreurs et de tracasseries trop important par rapport à la « tranquillité » engendrée par la vente des créances à Hoist. Par ailleurs, une juge de paix de la Région bruxelloise, très remontée contre les pratiques

de Hoist, refuse désormais de faire droit à ses demandes d'injonction européennes. Hoist Kredit AB, désormais, renonce à l'utilisation de l'injonction européenne, et se replie sur des procédures classiques devant les juges de paix de Bruxelles. L'action des associations se poursuivra jusqu'à ce qu'il soit mis fin totalement au détournement de ce règlement européen préjudiciable aux consommateurs. Le ministre de la Justice et le SPF Economie disent examiner la question d'un détournement éventuel du règlement européen. Nous attendons le résultat de leurs enquêtes.



c'est que ces créances ne sont contestées que par (et pour) les fournisseurs ; les consommateurs, eux, les contestent sur tous les tons. Qui entendra leurs arguments ? Personne. Car,

à l'injonction de payer, alors qu'il aurait dû l'être. Le plus surprenant : une fois l'opposition introduite au greffe, ce dernier s'est contenté de l'envoyer à Hoist, et a décidé que la procédure était ainsi terminée.

Autre exemple : une dame est en retard de paiement de trois factures, pour un montant total de 347,35 euros. Au total, elle devra finalement payer 982,15 euros à l'huissier : celui-ci a réclamé 242 euros pour frais de requête, alors qu'il ne s'agit que d'un simple formulaire à remplir. La procédure d'injonction n'est-elle pas censée réduire les coûts des litiges « transfrontaliers » ?

La justice des huissiers et des robots

Le cas Hoist mérite une réflexion approfondie. Il met en effet le doigt sur la métamorphose de la justice confrontée aux exigences de rentabilité du marché global. Une justice plus efficace, plus rapide, qui ne s'encombre pas de procédures, où des juges surmenés doivent répondre aux arguments des débiteurs. C'est cette justice dite du XXI^e siècle que Koen Geens, ministre fédéral de la Justice, appelle de tous ses vœux (3). Dans son plan présenté en mars 2015, il s'attaque entre autres aux « créances incontestées », un domaine qui intéresse particulièrement les consommateurs d'énergie. Le hic,

selon le projet Geens, les huissiers de justice, après autorisation par voie électronique d'une autorité centrale, pourront recouvrer les créances dites incontestées sans autre forme de procès.

C'est nouveau, c'est le progrès, la modernité, l'efficacité. Comme en Grande-Bretagne (4), où les titres exécutoires s'obtiennent depuis bien longtemps par la voie électronique, sans que ni le créancier ni le débiteur ne mettent jamais les pieds dans un tribunal. Cette soi-disant procédure concerne les créances inférieures à 164.000 euros (5).

Le projet du gouvernement (*lire l'encadré en p. 64*) s'attache à l'efficacité de la justice. Il s'attache aussi à la rendre plus coûteuse (voir son projet d'augmentation des droits de greffe), pour limiter les recours aux tribunaux. La justice sera donc plus chère, mais surtout plus lapidaire. Car, dans la société « postmoderne », le leitmotiv de l'efficacité impose d'aller vite. Et tant pis pour les droits des usagers. Mais pourra-t-on encore

parler de véritable « justice » ? La notion de justice suppose qu'un juge impartial entende les arguments des deux parties avant de rendre un jugement qui peut être contesté en appel. Dans ce qui se profile à un horizon très rapproché, le juge disparaît. Il se métamorphose en huissier d'abord, et bientôt en algorithme. Le consommateur devra se débrouiller avec d'efficaces robots. Difficile ☞

UNE PROCÉDURE FAVORABLE AU SEUL CRÉANCIER !

Voici comment se déroule la procédure (1) : à l'aide d'un formulaire-type, le créancier (le demandeur) introduit sa demande de recouvrement de créance auprès du juge. Il s'agit d'une procédure unilatérale. Le créancier doit simplement fournir des informations suffisamment précises pour identifier et justifier clairement la créance. Le juge statue en se fondant uniquement sur le formulaire complété par le créancier. Si le juge fait droit à la requête du demandeur, il rend une injonction de payer européenne, qui sera signifiée ou notifiée à l'usager par huissier. La personne concernée par l'injonction de payer (le défendeur, qui, à ce stade n'a pas encore eu droit à la parole) dispose d'un délai de 30 jours pour s'y opposer, auprès de la juridiction qui l'a rendue. Il doit utiliser à cet effet le formulaire qui lui est transmis en même temps que l'injonction de payer. S'il s'oppose à l'injonction, la procédure se poursuit

devant la juridiction saisie selon les règles de la procédure civile ordinaire (débats contradictoires). Cela entraîne bien entendu des frais supplémentaires pour celui qui fait opposition (frais de droit de mise au rôle). Le créancier, lui, peut choisir à ce moment de mettre un terme à la procédure, notamment s'il ne veut pas engager de frais disproportionnés par rapport au montant de la créance à recouvrer. L'arrêt de la procédure ne coûtera pas un sou au créancier. En revanche, les frais engendrés par l'opposition, eux, seront bien à charge du défendeur : de quoi dissuader certaines personnes de réagir. Or, si l'usager reste sans réaction, il sera le grand perdant de l'affaire : le jugement sera, en effet, rendu exécutoire et définitif.

(1) Le lecteur intéressé trouvera la note juridique complète des associations sous le lien <http://www.mediationdedettes.be/spip.php?page=recherche&lang=fr&recherche=hoist>

**Dans la société « postmoderne »,
le leitmotiv de l'efficacité
impose d'aller vite. Et tant pis
pour les droits des usagers.**

⇒ d'argumenter et de convaincre un robot de sa bonne foi ; difficile d'attirer son attention sur nos ressources miserables, nos ennuis de vie. Inutile de prendre un avocat car il ne sera pas plus entendu. D'ailleurs, les avocats Pro Deo, ceux qui interviennent pour les pauvres, privés des allocations de l'aide juridique, se feront de plus en plus rares... □

(1) Règlement (CE) n° 1896/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 12 décembre 2006, instituant une procédure européenne d'injonction de payer.

(2) Les lecteurs intéressés par le texte de l'analyse juridique peuvent écrire à la revue Ensemble et le texte leur sera envoyé.

(3) <http://www.koengeens.be/fr/justitie-plan>

(4) <https://www.moneyclaim.gov.uk/web/mcol/welcome>

(5) Sénat Bulletin 2-51 Session 2001-2002 <http://senat.be/www/?MIval=publications/viewPub&COLL=B&PUID=33577449&TIID=33616>

□ □ □

CRÉANCES INCONTESTÉES : RECouvreMENT PLUS EFFICIENT

Le projet gouvernemental de réforme de la procédure judiciaire laisse pantois tant il compte de passages incompréhensibles. Les lignes concernant le recouvrement des créances ne font pas exception.

Morceaux choisis (1) : « (...) À la lumière de l'injonction de payer européenne, il est important que la position concurrentielle des entreprises belges ne se dégrade pas (1). À l'inverse, les droits du consommateur faible

ne peuvent être limités. Par conséquent, *une nouvelle procédure est établie pour le recouvrement des créances incontestées des débiteurs qui sont actifs dans le cadre d'une entreprise* (NDLR : sic !).

Dans la mesure où la créance n'est pas contestée, cette procédure aura lieu sans l'intervention du juge. Dans cette nouvelle procédure, l'huissier de justice sera habilité à émettre un titre exécutoire après autorisation,

par voie électronique, d'une autorité centrale. Cela permet que le recouvrement de créances incontestées soit plus rapide et moins coûteux, y compris pour le débiteur. En outre, la procédure donne de l'espace pour un règlement à l'amiable entre les parties, que ce soit ou non par l'intermédiaire d'un huissier de justice. »

(1) PPI et projet de loi séparé portant réforme de la procédure sommaire / accord de gouvernement, p. 141.

Quel futur pour la production d'électricité en Belgique ?

Le parc de production d'électricité centralisé n'a pas de futur en Belgique : tel est l'avis du professeur Damien Ernst, ingénieur électricien et docteur en Sciences appliquées. Il occupe la chaire EDF-Luminus à l'ULg, relative aux réseaux intelligents.

Propos recueillis par Paul Vanlerberghe (CSCE)

Selon Damien Ernst, la montée des énergies renouvelables va bouleverser tout le système de production et de la distribution centralisée. L'énergie solaire et éolienne, ainsi que les « micro-grilles », vont occuper une position centrale dans le système du futur. Le marché libéralisé européen, où tout est subsidié, risque d'envoyer encore longtemps des signaux de prix troublants.

Ensemble ! : Comment voyez-vous le futur du parc de production électrique en Belgique ?

Damien Ernst : Je suis plutôt pessimiste sur l'évolution du parc de production belge d'électricité. Je crois que des nouvelles centrales d'électricité en Belgique ne peuvent pas être compétitives au niveau européen.

Parlons d'abord du nucléaire: personne ne va prendre le risque d'investir des capitaux d'une telle envergure dans un environnement aussi incertain. Il n'y aura pas de nouvelles centrales nucléaires.

Pour le parc existant, je pense qu'il n'y aura plus de production nucléaire après 2025. Cela devient politiquement trop difficile de prolonger ces unités. Donc on devra faire sans le nucléaire.

Prenons ensuite la filière du thermique, la production d'électricité avec du gaz ou du charbon. Dans d'autres pays euro-

péens on peut encore construire des centrales au charbon de dernière génération, qui ont un rendement de 43 %. Vu le faible prix du charbon par rapport au gaz, ces centrales mettront toujours hors business les centrales au gaz belges.

Donc pas de nouveau nucléaire dans le futur, et pas de nouvelles centrales thermiques. Le parc existant va disparaître avec le temps. Il faut voir comment on va pouvoir combler ce vide qui va se créer. C'est la grande question. Je pense que cela se fera à travers l'importation. Parce que, en tout cas, le prix de production d'électricité est moins cher dans d'autres pays.

La situation actuelle va-t-elle durer ?

Elle peut changer. En fait, il est envisageable qu'on interdise toutes les centrales au charbon en Europe. Dans ce cas les centrales au gaz belges deviendraient compétitives. Mais il existe aussi en Allemagne un lobby du charbon très fort et je ne le vois pas faire marche en arrière.



Damien Ernst (ULg) : « Je suis pessimiste quant à l'évolution du parc de production belge d'électricité. »

Il y a une incertitude qui plane à ce niveau-là.

L'autre point important, c'est qu'on s'oriente quand même vers un monde avec beaucoup plus d'énergie renouvelable, principalement du solaire. Le prix du solaire devient de moins en moins cher, l'éolien on shore devient aussi moins cher. Même dans un tel contexte, les capacités de production de renouvelable sont assez limitées en Belgique car, pour capturer l'énergie renouvelable, il faut une grande surface, et que chez nous ces surfaces sont assez limitées.

En plus, les énergies renouvelables en Belgique risquent fort de se faire balayer par des sources d'énergie renouvelables d'autres pays de l'Europe. Prenons le cas du photovoltaïque : dans le sud de l'Espagne, il est deux fois plus rentable qu'en Belgique. L'éolien se trouve dans un autre contexte. On a de bons champs éoliens en Belgique, mais ils sont malheureusement assez limités. On pourrait imaginer une production annuelle de dix térawattheures maximum, on shore au maximum dix à quinze térawattheures offshore, ce qui représente aux alentours de 25% de notre consommation annuelle.

En Belgique, le solaire a plus de potentiel. La production moyenne d'un panneau PV est actuellement de 20 watts par mètre carré en moyenne. Et on peut espérer que ce sera, d'ici à quelques années 30 watts par mètre carré. Si on utilise toute la toiture disponible en Belgique, on peut arriver à 20 térawattheures, voire plus. Mais dans un contexte européen, et à condition que les échanges d'électricité puissent se faire sans problèmes entre pays (pas de congestion sur les réseaux), le solaire aurait des difficultés à se développer en Belgique car il serait mis en compétition avec le solaire espagnol.

J'en reviens à mon point de départ : on assiste maintenant à un mouvement d'augmentation des capacités d'importation. D'abord depuis la Hollande et puis, avec le projet Nemo pour l'importation, depuis la Grande-Bretagne. La capacité de production en énergie renouvelable en Grande-Bretagne n'est pour le moment pas énorme, mais il y a un grand potentiel d'expansion de l'éolien dans le nord, et vers l'ouest, autour de l'Irlande. On va importer de plus en plus de cette face atlantique de l'Europe.

Un nouveau mix électrique est inévitable, c'est beaucoup d'éolien du

nord-ouest européen et du solaire du sud. Il est vrai que cela va demander une toute nouvelle infrastructure de transmission pour transmettre l'électricité du sud vers le nord, et inversement. Le développement de micro-grilles à grande échelle peut servir de tampon.

Quel est le rôle de ces micro-grilles ?

La micro-grille est un système qui opère en parallèle avec le réseau principal dans lequel vous avez des charges, des consommations donc, et des moyens de production, avec éventuellement des moyens de stockage. Il y aura différents générations de micro-grilles, des moins sophistiquées et des plus sophistiquées. Le modèle le plus élémentaire et bien connu, ce sont les panneaux photovoltaïques sur les toitures.

Au niveau plus étendu, on peut imaginer les mêmes systèmes au niveau du quartier. Mais cela n'est pas possible à l'heure actuelle, vu la régulation. Je ne suis pas persuadé que les gestionnaires de réseau de distribution ont envie de permettre que la régulation se développe dans ce sens. Et ce sont bien évidemment des compagnies avec une grande influence politique.

Quelles seraient leurs avantages pour la Belgique ?

La production d'électricité dans les micro-grilles est le seul secteur qui dispose d'un vrai taux de rentabilité

l'usine qui développe cette batterie) est censée, à elle seule, doubler la capacité de batteries lithium-ion dans le monde. Imaginez-vous, une usine qui, à elle seule, double cette capacité. Ce qu'ils ambitionnent, c'est de faire baisser le prix de ces batteries d'un facteur quatre et donc d'arriver à des batteries qui coûtent de l'ordre de 100 euros par kilowattheure. Cette évolution peut révolutionner le futur des micro-grilles.

La distribution et la spirale infernale...

Le photovoltaïque et le renouvelable en général entretiennent une relation ambiguë avec la distribution. Ils permettent de s'affranchir des réseaux pour l'approvisionnement en électricité. Du coup, les compagnies de distribution se trouvent menacées de ce qu'on appelle « la spirale de la mort ». Plus il y a de la production distribuée, plus l'utilisation du réseau, et donc aussi les sources de financement du réseau, diminuent. Et comme le réseau a énormément de coûts fixes, le coût des mégawatts qui passent encore par le réseau doit augmenter. Cela rend la production distribuée encore plus rentable. On entre donc dans une spirale infernale. Il faut se méfier de cette spirale infernale. Je pense que dans le sud de l'Europe, ils ont déjà plongé dedans, même s'ils ne le savent pas encore. Ils vont perdre ce combat avec le photovoltaïque et les batteries.

« Les énergies renouvelables en Belgique risquent fort de se faire balayer par des sources d'énergie renouvelables d'autres pays de l'Europe. »

suffisant. Il y a aussi les développements technologiques qui vont dans le sens des micro-grilles. Les prix des batteries n'arrêtent pas de chuter, le prix des panneaux photovoltaïques diminue et les véhicules électriques vont apporter des moyens de flexibilités additionnels. »

Qu'en est-il de la Tesla Gigafactory ?

La Tesla Company est cette entreprise très connue de production de véhicules électriques. Elle a développé récemment une batterie domestique, la Tesla Powerwall, avec une capacité de 7 kilowattheures pour un prix d'environ 3,500 euros. Aux États-Unis, la Tesla Gigafactory (c'est le nom de

Cela ne se passera pas si rapidement dans le nord de l'Europe. Parce que dans le nord, on produit dans les six mois les plus ensoleillés trois fois plus d'électricité que dans les six mois restants. Gérer cette fluctuation entre les saisons avec des batteries est bien trop cher. Cela protège un peu les réseaux contre cette spirale infernale.

Difficile de trouver un bon modèle de régulation...

Le modèle de tarification de l'électricité qui existe actuellement est intenable. Il faudrait que l'on ne paye plus pour les réseaux électriques uniquement en fonction des kilowat-

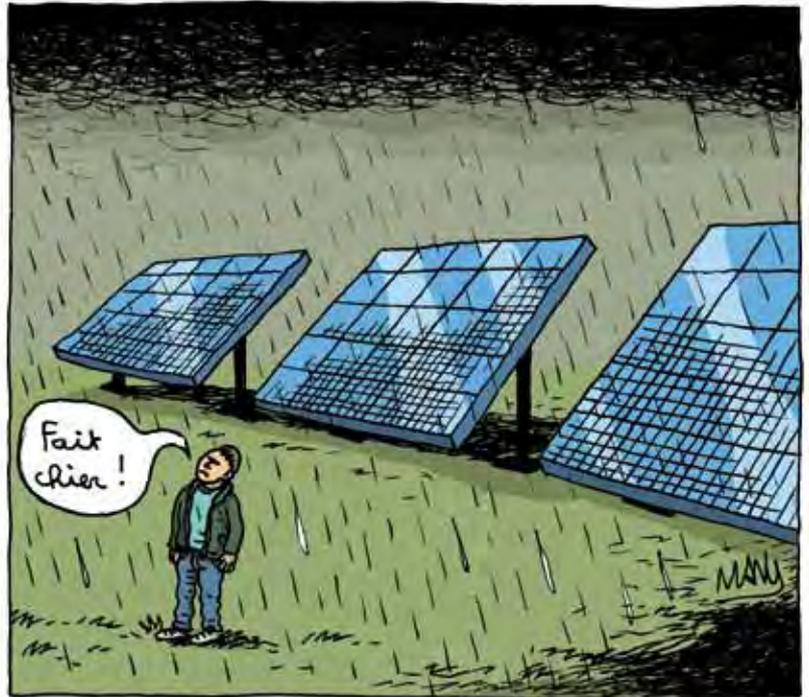
⇒ heures consommées pour qu'il soit à nouveau tenable. Mais changer la tarification des réseaux électriques est difficile. Il faut mettre beaucoup d'acteurs d'accord, et c'est un dossier qui est également très sensible politiquement.

Trouver un bon modèle de tarification n'est pas chose facile. Par exemple, un modèle où l'on paierait en fonction de la puissance maximale consommée n'est pas nécessairement une bonne solution. En effet, il peut devenir aussi rapidement intenable parce que l'on pourrait installer des batteries pour payer moins pour le réseau avec un tel modèle.

Ce photovoltaïque qui fait peur...

Au début de l'éclosion du photovoltaïque, les compagnies de distribution étaient assez sereines. Elles pensaient qu'une fois qu'on arrêterait les subsides, le photovoltaïque mourrait. Maintenant, le problème pour ces compagnies, c'est que le photovoltaïque peut continuer à se développer, même sans subsides.

A partir de ce moment – il y a deux ou trois ans –, un stress est apparu chez les grands distributeurs et transporteurs. Le secteur a quand même réagi. Regardez une société comme E.ON qui a regroupé toutes ses anciennes activités dans une sorte de *bad bank*, pour ne se baser que sur le renouvelable. La société GDF-Suez va faire à peu près la même chose en mettant les activités thermiques d'Electrabel



grands centres de consommation de l'électricité en provenance des meilleurs champs éoliens et solaires. Mais cela implique de nouveaux investissements dans les réseaux, qui devraient notamment être capables de permettre beaucoup d'échanges entre les différents pays. N'oubliez pas qu'à l'heure actuelle, il y a très peu d'échanges transfrontaliers : on parle actuellement de 6 ou 7 %.

Mais ces investissements ne vont pas sans créer de problèmes. En effet,

Le marché libéralisé de l'Union européenne ne stimule pas les investissements ?

Le marché de l'électricité en Europe ne fonctionne pas de manière satisfaisante. Il est incapable de synthétiser un signal de prix à long terme. Ceux qui sont à la base de cette libéralisation ont, je pense, fait preuve de dogmatisme et d'incompétence. Ce n'est pas la première fois qu'on a libéralisé quelque chose qui s'est avéré une catastrophe par la suite. On l'a vu avec nos banques aussi.

Ce marché a été mal pensé. Il y a bien trop d'incertitudes pour les investissements. Il y a

certainement eu des investissements au début de la période de libéralisation, parce qu'on a été trop optimiste. Il y a eu un manque de coordination avec comme résultat que tous investissaient dans les turbines au gaz et en fin de route tous ont perdu. Ce marché n'a jamais fonctionné. Tout est subsidié, le renouvelable est subsidié, le nucléaire est subsidié, les centrales au gaz sont subsidiées. Il n'y a plus de marché.

A cela s'ajoute la rupture technologique. La batterie et le photovoltaïque changent le jeu. La batterie va aller vers un coût de 100 dollars par kilowattheure. Dans le photovoltaïque, le rendement par mètre carré dans les nouvelles installations va aller de 18 % à 22 ou 23 % d'ici trois à quatre ans,

« Le photovoltaïque et le renouvelable en général entretiennent une relation ambiguë avec la distribution. »

dans une compagnie un peu séparée. Ils ont résisté longtemps : il y a quelques années, personne ne croyait qu'il y aurait une telle réduction des coûts du renouvelable.

Quel est l'impact sur le réseau de transmission européen ?

Tout d'abord, il faut se souvenir pourquoi ce réseau a été créé. Il a été créé pour les grosses centrales. En gros, la grosse centrale va disparaître au profit du dispositif de capture d'énergie renouvelable. La nouvelle fonctionnalité d'un grand réseau électrique serait double. Premièrement, il lissera les variations de production et de consommation d'électricité au niveau européen. Deuxièmement, il permettra d'acheminer vers les

on doit injecter de l'argent dans les réseaux, alors même qu'ils sont menacés par ces micro-grilles qui apparaissent. Et si on consent des investissements dans les grands réseaux, cela va encore augmenter le coût, et donc l'avantage compétitif, des micro-grilles, car les réseaux seront obligés d'augmenter leurs tarifs.

Ce qui pourrait sauver le grand réseau, c'est une nouvelle forte croissance de la charge, ce qui permettrait de distribuer leurs coûts fixes sur bien plus de kWh, et donc de diminuer par kWh consommé le tarif réseau. A mon avis, les gestionnaires de réseau devraient pousser pour développer la mobilité électrique. Cela pourrait représenter une charge immense qui serait salutaire pour eux.

avec un coût qui va passer en dessous de 1 euro par Watt crête (puissance maximale) installé. Peut-être même que si on allait vers un rendement de 30 %, la mort des réseaux dans beaucoup de parties d'Europe serait inévitable. Ce 30 % n'est pas illusoire. Il y a déjà des panneaux photovoltaïques avec concentration qui ont des rendements de 38 %. Heureusement pour

la production traditionnelle, ceux-ci ne fonctionnent bien que dans les endroits très ensoleillés ! Cette rupture technologique fait peur aux sociétés traditionnelles qui n'investiront plus dans de nouveaux moyens de production sans une garantie de rentabilité de la part de l'État, et donc des subsides.

Pour conclure, je dirai ceci : on vit

dans un monde en pleine mutation. Il est très difficile de dire à quoi le monde de demain de l'énergie ressemblerait. Mais il sera très différent de celui que l'on connaît aujourd'hui. Vu l'importance de l'énergie dans nos sociétés, il faut également s'attendre à ce que cette mutation énergétique bouleverse la manière dont nos sociétés sont organisées. □

La nouvelle offensive des compteurs intelligents

Les lobbys en faveur du déploiement des compteurs intelligents (CI) affûtent de nouveaux leurs armes. En Région wallonne comme en Région flamande, les exécutifs préparent le déploiement des compteurs intelligents. Un déploiement pour l'instant segmenté mais qui, à terme, serait voué à se généraliser.

Paul Vanlerberghe (CSCE)

Le 2 juin dernier, Paul Furlan, ministre wallon de l'Énergie, répondait à une question du député Philippe Henry (Ecolo). Il déclarait que « l'étude menée en 2012 a démontré que les conditions impliquant la mise en œuvre des systèmes de mesure intelligents (NDLR : dits encore « communicants »), à hauteur de 80 % en 2020, n'étaient pas rencontrées » (lire l'encadré en p. 68). Et de conclure : « Les différents GRD (NDLR : gestionnaires de réseaux de distribution) travaillent donc à des scénarios différents optimaux de mise en place de ces smart meters (NDLR : compteurs intelligents). » (1) Une semaine plus tard, le 10 juin, Annemie Turtelboom, la ministre flamande de l'Énergie, se disait « convaincue de la nécessité d'un déploiement général de compteurs intelligents ». Elle annonçait la conclusion d'une étude globale en septembre, et la prise d'une décision, par le gouvernement flamand, avant la fin de l'année. Une semaine plus tard encore, Paul Furlan déclarait en séance plénière du parlement wallon : « Le gouvernement flamand a annoncé le placement en masse de ces compteurs communicants. » (3)

Furlan a avoué, en séance plénière, être « séduit par la technologie ». Mais il constatait également qu'en cas de déploiement généralisé, le coût total par ménage wallon serait de 1.800 euros. Il envisageait donc, disait-il, la

possibilité de déploiements segmentés, au rythme des remplacements des compteurs classiques, et en tout cas prioritairement pour le remplacement des compteurs à budget.

Quatre mois plus tard, le 8 octobre 2015, la ministre Turtelboom admettra qu'en Flandre, la fameuse étude globale n'avait pas encore été commandée, et qu'une éventuelle décision n'interviendrait donc pas avant la fin du premier semestre 2016.

Suite aux questions de Philippe Henry, le parlement wallon a organisé des auditions (les 15 et 29 octobre dernier) au sein de la commission des Pouvoirs locaux, du Logement et de l'Énergie, et pour entendre les différents acteurs du secteur. (2)

En session d'audition, Fernand Grifnée, le secrétaire-général d'Ores (NDLR : le principal exploitant des réseaux de distribution de gaz et d'électricité en Wallonie), a défendu un engagement solide en faveur d'un déploiement segmenté des compteurs intelligents. « Ma conviction, c'est que la question n'est pas de savoir s'il faut des compteurs intelligents, mais (qu'elle porte) plutôt sur le comment, sur les modalités. » Il a, ce faisant, confirmé le choix d'Ores pour le modèle Linky, adopté en France comme le standard pour le compteur intelligent d'électricité.

L'un de ses principaux arguments est la nécessité de remplacer les comp-

teurs à budget, trop chers, par des compteurs intelligents disposant de la fonctionnalité de prépaiement. Grifnée cite plusieurs objectifs collatéraux qui peuvent, selon lui, tous être atteints grâce aux compteurs intelligents. Parmi eux, la possibilité de déplacer la consommation vers des moments où il y a un surplus de l'offre et où, selon lui, le courant sera moins cher pour le consommateur. Il mentionne également une meilleure gestion du réseau, et surtout la possibilité d'éviter des problèmes de pénu-

Les compteurs intelligents menacent la protection sociale et la vie privée. Sans compter les risques qu'ils font peser sur la sécurité.

ries. Seul bémol : aucune étude sur la façon d'atteindre ces différents objectifs, avec des stratégies alternatives et moins coûteuses, ne sont présentées.

Le piège des compteurs à budget

Il y a quelques années, l'argument principal en faveur du déploiement des compteurs intelligents était leur capacité d'engendrer une économie

⇒ de consommation. Cet argument a presque disparu du radar aujourd'hui. Le nouvel argument favori est d'ordre budgétaire : il faut remplacer au plus vite le compteur à budget, trop coûteux, par des compteurs intelligents, moins chers.

Mais au moment où le prix exorbitant des compteurs à budget devient l'argument principal en faveur des compteurs intelligents, on court le risque de commettre la même gaffe une deuxième fois. Rappelons-le : dans toute l'Europe, seules la Wallonie et la Flandre ont recours à des compteurs à budget, et elles seules réclament la « fonctionnalité compteur à budget » dans les nouveaux compteurs intelligents.

Le compteur modèle Linky, de fabrication française, ne prévoit ni affichage de la consommation sur le compteur, ni fonctionnalité de prépaiement (qui ressemble à la fonctionnalité de compteur à budget). Ce sont là, justement des aspects indispensables des compteurs à budget intelligents. Si la Région wallonne fait le choix de maintenir la logique du compteur à budget, ces fonctionnalités auront certainement un coût additionnel. Et plus encore s'il faut prévoir un affichage du crédit en euros sur le compteur, voire sur un écran domestique. Il y aura lieu d'évaluer ce prix supplémentaire au vu de l'avantage présumé de la fonction « à budget » du système. Car le prix pour la fonction supplémentaire représente un coût pour la société, tandis que l'avantage du système « à budget » est un bénéfice exclusif pour les fournisseurs.

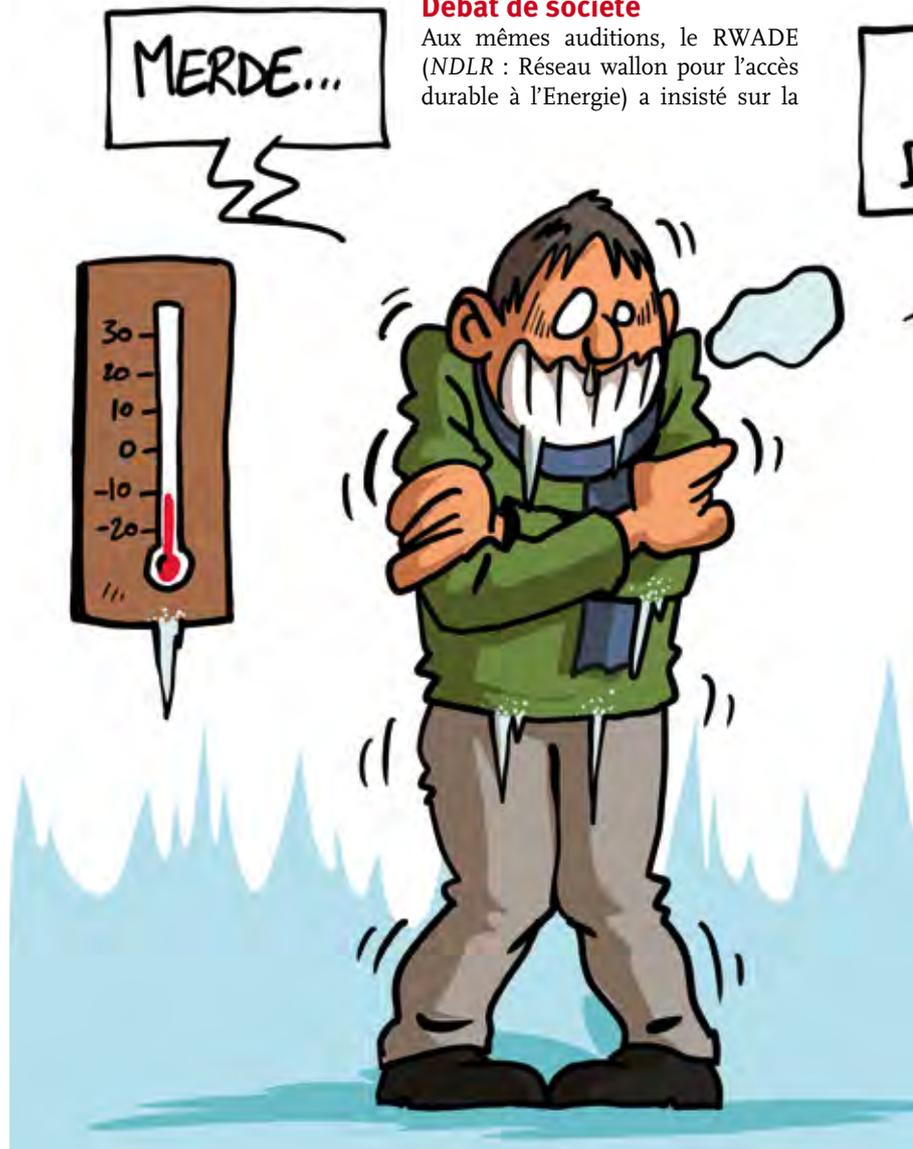
A ce sujet, le représentant de la CWaPE (NDLR : Commission wallonne pour l'Energie, l'organisme officiel de régulation des marchés

wallons de l'électricité et du gaz) remarque : « Nous avons vécu l'expérience des compteurs à budget. Il n'y a aujourd'hui qu'un seul fabricant pour les compteurs à budget wallons, qui détient à la fois le monopole du compteur et du système de gestion. Il faut éviter de tomber dans ce travers. » (5)

A l'heure actuelle, les problèmes opérationnels liés aux systèmes intelligents « à budget » sont tellement importants, qu'en Wallonie comme en Flandre, les projets pilotes planifiés n'ont même pas connu un début de commencement et sont retardés depuis des années.

Débat de société

Aux mêmes auditions, le RWADE (NDLR : Réseau wallon pour l'accès durable à l'Energie) a insisté sur la



MODE D'EMPLOI

Compteur à budget : compteur à prépaiement, placé chez les usagers qui ont des problèmes de paiement. L'utilisateur qui a un compteur à budget doit alimenter son compteur chez un point de chargement (CPAS ou autre) avant de pouvoir utiliser de l'électricité ou du gaz. Faute de chargement, l'énergie est automatiquement coupée.

Compteur intelligent : compteur qui enregistre, à tout moment, la consommation d'électricité ou de gaz. Le compteur est capable de communiquer cette information, via le réseau électrique, vers le gestionnaire de réseau de distribution.

Revirement par rapport à 2012 : le 3 septembre 2012 :

telle était la date limite à laquelle les Etats membres de l'Union européenne pouvaient remettre leur décision de déployer, ou non, des compteurs intelligents selon les exigences et le calendrier de la Commission européenne. Dans une directive de 2009, la Commission en avait demandé le déploiement, pour l'électricité, chez 80 % des ménages, sauf si une analyse coûts-bénéfices démontrait que cela n'était pas justifiable économiquement, ou que cela ne bénéficiait pas aux consommateurs. La Belgique, au nom des trois Régions, a transmis sa décision de ne pas déployer ces compteurs intelligents, car les études coûts-bénéfices ne permettaient pas de justifier ce programme. Aujourd'hui, la machine semble relancée...

nécessité d'un débat de société sur tous les aspects du réseau intelligent et du comptage intelligent avant toute décision. (4)

Le RWADE attire l'attention sur la protection sociale qui peut se trouver menacée par l'installation des compteurs intelligents. Il s'agit de l'éven-



reste le coût d'un système de comptage intelligent, et la question de qui va payer ce coût, alors qu'il semble établi que les petits et moyens consommateurs n'ont aucun avantage à gagner de ce système.

Des problèmes outre-Atlantique

Entre-temps, des compteurs communicants ont été déployés à plus ou moins grande échelle aux États-Unis (Californie), au Canada (Ontario et Québec) et en Australie (État de Victoria).

En Californie, il s'agit de faire face à une situation de grosses consommations spécifiquement pour la climatisation et pour les piscines domestiques. Un mouvement de protestation a vu le jour, axé sur le droit

de consommation ». (6)

En Australie, dans l'État de Victoria, l'auditeur général a publié, en septembre 2015, son rapport sur le déploiement des compteurs intelligents amorcé en 2009. Le verdict : « Les coûts ont sérieusement augmenté et s'élèvent maintenant à 790 dollars australien (NDLR : quelque 470 euros) par ménage pour le déploiement et la connexion. Depuis 2009, peu de bénéfices pour les consommateurs ont pu être démontrés. »

Dérapages budgétaires

Dans l'état actuel des choses, un débat de société sur le bien-fondé d'un déploiement des compteurs intelligents est plus que nécessaire. Le cas échéant, d'autres débats devront établir les conditions minimales pour

Un débat de société sur le bien-fondé d'un déploiement des compteurs intelligents est plus que nécessaire

des citoyens de se protéger contre les rayonnements électromagnétiques. Déjà, le mouvement a obtenu la possibilité du *opt out* – le droit de refuser le déploiement d'un compteur intelligent à son domicile, moyennant une rétribution.

Au Canada, la résistance des consommateurs, les problèmes techniques et les dérapages budgétaires s'accumulent. Dans la province du Saskatchewan, plusieurs compteurs du fabricant Sensus ont pris feu, sans raison apparente. Après le énième incendie, le gouvernement de la province a été contraint de retirer les quelque 100.000 compteurs intelligents déployés jusque-là. Une bataille juridique entre les autorités de la province, le gestionnaire de réseau et le fabricant étasunien Sensus est en cours, pour déterminer les responsabilités. En Floride, le même genre de problème avec les compteurs Sensus a forcé le distributeur Lakeland Electric à retirer plus de 10.000 compteurs.

En province d'Ontario, en décembre 2014, l'auditeur général a constaté dans son rapport annuel que « les bénéfices des compteurs intelligents pour les consommateurs ont été sérieusement surestimés. Le coût du déploiement est le double que celui budgété. En plus l'impact sur la réduction de la pointe est très réduit, et il n'y a pas d'effet d'économie

assurer un mode de déploiement compatible avec le respect de la vie privée, la protection contre la cybercriminalité et la préservation de la protection sociale des usagers d'énergie. Les expériences internationales de déploiement en cours sont là pour nous alerter contre les risques de dérapages budgétaires, et contre des promesses de bénéfices qui s'avèrent illusoire dans la réalité. □

(1) Parlement wallon. Compte rendu intégral. Séance publique de la commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie. Mardi 2 juin 2015.

(2) Les intervenants dans l'audition du 15 octobre 2015 étaient : les gestionnaires de réseau de distribution, ORES et Nethys, le régulateur wallon de l'énergie (CWAPE), le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE), le gestionnaire du réseau de transport ELIA.

(3) Parlement wallon. Compte rendu avancé. Séance plénière. Mercredi 17 juin 2015.

(4) Compteurs communicants : il y a urgence... d'en débattre ! Audition – Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie du parlement wallon. 15 octobre 2015. Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)

(5) Parlement wallon. Compte rendu avancé. Séance publique de la commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie. Jeudi 15 octobre.

(6) Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Décembre 2014. Chapitre 3. Initiative des compteurs intelligents. http://www.auditor.on.ca/fr/rappports_fr/fr14/311%20ARI4%20fr.pdf

(7) Realising the Benefits of Smart Meters. Australia. Government of Victoria. September 2015. <http://www.audit.vic.gov.au/publications/20150916-Smart-Meters/20150916-Smart-Meters.html#soo>

tualité des coupures à distance, avec tous les risques de sécurité associés à ces opérations. A cela s'ajoutent les dangers pour la protection de la vie privée. Les associations de la protection de la vie privée, comme la Ligue des Droits de l'Homme, s'inquiètent de la situation. Que se passera-t-il avec les données de mesures ? Quel est le risque qu'elles soient utilisées pour des usages commerciaux ? Où est le libre choix des consommateurs dans cette matière ?

Mais le souci principal du RWADE

Grèce : Transformer les germes vers une économie sociale et

Les initiatives citoyennes se multiplient en Grèce. De quoi inspirer les artisans d'une alternative économique et sociale, y compris chez nous.

Quentin Mortier (Coordinateur Etudes et Animations SAW-B)

La Grèce a fait la Une des médias durant quelques mois jusqu'à l'été 2015, et semble avoir aujourd'hui disparu des radars médiatiques. Le bras de fer engagé par le gouvernement d'Alexis Tsipras s'est finalement soldé par l'application d'un nouveau troisième « memorandum ». Il consiste en l'octroi de nouveaux fonds européens, prêtés en échange de nouvelles réformes néolibérales dans la gestion du pays (réduction des dépenses publiques, privatisations, etc.). Des alternatives à cet accroissement de la dette (et ce faisant de la dépendance) de la Grèce existaient pourtant. Il convient de ne pas les oublier car le problème va nécessairement resurgir. La dette

lancées par des collectifs citoyens, à un niveau micro.

Dans cette courte analyse, nous voudrions donner à voir un panorama de ces initiatives citoyennes de nature à la fois sociale, économique, culturelle et politique. Nous nous interrogerons aussi sur la possibilité de voir dans ces initiatives les germes d'une économie sociale et solidaire grecque (2). Nous tirerons de ce développement quelques enseignements pour les artisans d'une alternative économique et sociale, situés au nord de l'Europe, dont nous sommes.

Une multitude d'initiatives collectives à la base (3)

Les premières initiatives grecques nées dans le contexte de crise économique ont été des réponses à des besoins de base : se nourrir et se soigner. D'autres ont ensuite vu le jour. Face à l'augmentation de la pauvreté et aux difficultés d'une partie importante de la population de se nourrir quotidiennement, de nombreuses initiatives sont nées dans ce champ d'action. Les premières ont été des initiatives de solidarité. Celles-ci sont marquées par la mise en lien entre, d'une part, des personnes désireuses de donner leur temps ou leurs produits alimentaires et, d'autre part, des personnes dans la nécessité. Les produits proviennent ainsi de dons de particuliers mais aussi d'entreprises de distribution ou de producteurs agricoles. Dans certains cas, des cuisines collectives se sont mises en place au sein desquelles ces produits sont cuisinés puis partagés. L'esprit qui prévaut dans ces lieux n'est pas celui de la philanthropie mais plutôt celui d'une solidarité démocratique. Parallèlement, des pratiques d'achat groupé et de commercialisation sans

intermédiaire ont vu le jour. Des structures collectives de consommateurs (liées à des producteurs) se sont ainsi organisées, dans plusieurs cas sous forme de coopératives. Plus en amont encore, de nombreuses personnes ont opéré une sorte de « retour à la terre » en se lançant dans des activités de formation en agro-écologie, banques de semences, permaculture, etc. Et cela aussi bien dans les centres urbains, les périphéries des villes ou les villages.

Le premier centre de santé solidaire a été créé à destination des migrants qui arrivent en masse en Grèce depuis plusieurs années. L'exclusion d'un nombre de plus en plus grand de nationaux de la couverture sociale a eu pour effet de multiplier le nombre de ces centres à travers le pays et de mélanger les publics qui s'y croisent désormais. Il existe aujourd'hui une quarantaine de centres dispensant des soins et distribuant des médicaments gratuitement. Ces initiatives sont basées sur le don et le bénévolat. L'objectif de ces initiatives, qui allient à la fois diversité (chaque centre est autogéré) et unité (avec l'adoption d'une charte commune), est à la fois humanitaire et politique. Les centres revendiquent en effet le retour d'un système de Sécurité sociale et de santé publique digne de ce nom (4).

Dans le domaine de l'enseignement également, des collectifs de parents et d'enseignants se sont auto-organisés pour gérer des crèches, des écoles de quartier, des espaces de soutien à la scolarité. Les citoyens et des artistes ont aussi relancé des centres culturels ou des théâtres suite à leur fermeture, faute de subventions publiques. Même la télévision et la radio publiques qui avaient été muselées du jour au lendemain par le gouvernement Samaras ont été poursuivies sous des formes alternatives (en utilisant internet et le volontariat des journalistes). Des collectifs citoyens de soutien aux migrants (par un ap-

La lutte pour une gestion alternative des « communs » est une forme de résistance aux politiques néolibérales.

est devenue encore plus insoutenable. Et l'économie réelle ne va pas être renforcée mais bien affaiblie par les mesures finalement adoptées par le Parlement grec, placé sous l'épée de Damoclès tenue au-dessus de sa tête par la Banque centrale européenne (1).

Ce qui est étonnant dans ce dernier épisode de la crise de la dette grecque, c'est que les débats s'en sont tenus une fois encore au seul plan financier. Les opportunités ou contraintes pour l'économie réelle semblent avoir été ignorées. Or, le développement de la crise à un niveau macro n'a pas empêché (et a même suscité) le développement d'une multitude d'initiatives

en fruits : solidaire?

prentissage de la langue, une aide juridique, un soutien matériel) ainsi que de lutte contre les saisies immobilières ou les coupures de courant se sont constitués et organisés, parfois sous la forme d'assemblées de quartiers.

Quelques entreprises, en quelque sorte abandonnées par leurs dirigeants, ont été récupérées par leurs travailleurs. C'est le cas de l'embématique usine Vio.Me, située à Thessalonique et dont les ouvriers se sont approprié l'outil de production et l'ont réorienté vers des produits de nettoyage écologiques, distribués notamment via les nombreux lieux de commercialisation solidaire. Un important journal économique basé à Athènes a lui aussi été repris en autogestion par les journalistes.

Finalement, un point commun réunit ces initiatives les plus diverses. Toutes sont des réponses collectives au désengagement de l'Etat à ses différents niveaux ou au retrait ou manquements du marché et des ac-

teurs économiques.

Ce constat peut nous mettre sur la voie d'une dernière forme de résistance aux politiques néolibérales, à savoir la lutte pour une gestion alternative des « communs ». La volonté d'une entreprise canadienne d'exploiter une mine d'or en Chalcidique a rencontré une opposition forte d'une partie des habitants, rejoints par des militants de tout le pays. Vendu à un promoteur immobilier en vue d'y créer une zone touristique luxueuse, l'ancien aéroport d'Athènes est devenu un lieu d'expérimentation. Des habitants proches y ont créé une clinique sociale, une épicerie solidaire, un jardin autogéré et agroécologique, une oliveraie « participative » constituée avec le soutien de la municipalité locale, etc. Enfin, un mouvement citoyen s'est constitué pour mener campagne contre la privatisation de l'eau en Grèce (www.savegreekwater.org).

Une interrogation ...

Une première question nous vient à l'esprit devant ce panorama. S'agit-il bien d'économie sociale ? Nous pourrions défendre l'idée que ce que la crise a généré comme réaction est à la fois plus et moins que de l'économie sociale. L'économie sociale était déjà présente en Grèce avant la crise,

principalement sous forme de coopératives agricoles. Mais la nécessité de répondre à la quasi-faillite de l'Etat et à la dépression économique majeure a donné naissance à une multitude d'initiatives nouvelles. Celles-ci enrichissent l'économie sociale existante (avec la naissance de nouvelles coopératives, principalement dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation) mais l'approfondissent et l'élargissent également (5).

Qu'est-ce à dire ? De nombreuses initiatives n'ont pas pris la forme d'entreprises mêmes sociales mais de collectifs citoyens s'organisant pour répondre à des besoins criants, de nature socio-économique évidemment mais aussi politique. Le concept d'as-

La naissance d'une économie sociale et solidaire grecque pourrait être inspirante pour les acteurs et fédérations du nord de l'Europe.

sociationnisme peut être utile pour appréhender ce phénomène. Il fait historiquement référence au mouvement qui a englobé, jusqu'aux années 1860 dans les pays nouvellement industrialisés, aussi bien les associations ouvrières que les sociétés



⇒ de secours mutuel. Ce mouvement a été le ferment de l'économie sociale (lorsqu'apparaîtront les premières coopératives).

Dans une interview qu'il nous a accordée, le sociologue Jean-Louis Laville explique : « Le mouvement associacioniste se constitue, selon des modalités diverses par région, autour de l'idée que les sphères politiques et économiques ne sont pas disjointes. En France ou en Angleterre, la révolution donne des droits politiques. Les ouvriers et paysans se rendent compte de l'absence d'adéquation entre les droits politiques et la situation sociale. Ils mettent ainsi en place des associations pour essayer de fonder les rapports d'activité sur ce qu'ils appellent la « solidarité démocratique », c'est-à-dire le rapport volontaire entre citoyens libres et égaux qui s'engagent dans une action collective. Finalement, l'associationnisme, c'est prolonger dans l'ensemble de la vie sociale les droits acquis au niveau politique » (6). Dans l'exposé introductif qui a précédé cette interview, cet auteur a aussi défendu l'idée que « le projet néolibéral n'est pas un projet économique mais un projet de limitation de la démocratie. Le projet de société néolibéral n'est pas seulement caractérisé par la limitation de l'interventionnisme public mais aussi d'endiguement, de cantonnement des associations. Les seules associations souhai-



doit donc, elle aussi, être de nature politique ;

▷ une forme de solidarité démocratique préférée à une solidarité philanthropique : dans le premier cas, le vocabulaire est celui de l'égalité, dans

d'une grande partie de la population, y compris en s'appuyant sur les ressources de la Grèce comme le tourisme ? C'est que la transformation des germes en fruits nécessite des politiques publiques ambitieuses et des avancées associatives significatives. Des pas importants restent à faire de part et d'autre : les associations ou collectifs citoyens et les coopératives déjà existantes doivent probablement se fédérer pour dialoguer avec l'Etat, l'Etat doit accepter de se lancer dans une démarche de co-construction de ses politiques publiques avec les acteurs associatifs (10).

A ce sujet, comme le note Georgia Bekridaki, coordinatrice au sein de Solidarity4all, une structure d'appui à ces multiples initiatives citoyennes, « la reconstruction de la Grèce sera influencée par ce nouvel environnement. Les gens ont changé : le fait d'avoir participé à ces alternatives leur a montré qu'ils avaient un réel pouvoir d'action. L'enjeu est de maintenir ce pouvoir populaire dans la construction de notre société à venir » (11).

... et un enseignement

L'économiste Gabriel Colletis, par ailleurs auteur d'une proposition de conversion de la dette en investissements, souligne que « c'est en s'impliquant dans la vie de la Cité, en agissant dans tous les lieux de la vie économique et sociale (des dispensaires

Les initiatives citoyennes grecques constituent un amont, un germe d'économie sociale et solidaire particulièrement prometteur.

tées (par ce projet néolibéral – NDLR) sont des associations fonctionnelles, qui vont uniquement produire des services, sans aucune capacité de plaidoyer ou de prise de parole publique » (7).

Ce petit détour historique et géographique permet de pointer quelques caractéristiques qui semblent communes à l'ensemble des initiatives décrites plus haut et qui sont à l'origine de notre présente réflexion. Les initiatives grecques citoyennes, nées dans le contexte de crise, vu alors comme un moment opportun (kairos) (8) sont caractérisées par :

▷ une réponse politique à une attaque politique : la gestion de la crise grecque par la troïka (le FMI, l'Union européenne et la Banque centrale européenne) étant de nature plus politique qu'économique (9), la riposte (qu'elle provienne des partis politiques ou des collectifs citoyens)

le second celui de la sollicitude ;

▷ la résistance à la privatisation et à la gestion exclusivement marchande de certains biens et la gestion de ces « communs » par des pratiques de décision collective, par l'auto-organisation de la population.

Par ces différents traits, les initiatives citoyennes grecques constituent un amont, un germe d'économie sociale et solidaire particulièrement prometteur. C'est qu'il reste encore à poursuivre le projet, y compris dans sa dimension économique durable. Pourquoi, par exemple, ne pas transformer les centres de santé solidaires (conçus comme temporaires) en maisons médicales (vouées à durer) ? Plutôt que de se lancer dans des programmes de privatisation irréaliste, pourquoi ne pas soutenir et encourager la création de coopératives pour répondre aux besoins mal satisfaits



LA DÉFENSE DE « COMMUNS », EN RÉPONSE À LA FAILLITE DE L'ÉTAT ET DE L'ÉCONOMIE CAPITALISTE

Une des manières dont le gouvernement grec a tenté de gérer la crise de la dette a consisté à privatiser une série de biens et entreprises publiques. Certaines montagnes, côtes et îles grecques ont ainsi été mises en vente, à côté d'entreprises et de services publics. Des entreprises publiques sont aussi visées, et notamment les quatorze aéroports régionaux et l'ancien aéroport d'Athènes (1), qu'un promoteur privé rêve de transformer en Riviera grecque. Les collectifs citoyens se sont mobilisés : ils ont imaginé d'y réaliser un « parc métropolitain » qui pourrait devenir un lieu de rencontre entre habitants de la mégapole, et éventuellement aussi, de visite de touristes étrangers.

La réappropriation de lieux publics est à l'œuvre en plusieurs endroits de Grèce : au parc Navarinou, au théâtre Embros, dans le quartier central de Psyri, dans une ancienne base militaire située aux portes de la ville de Thessalonique, etc. Dans tous ces cas, l'occupation reste précaire et exige une mobilisation forte et constante des nouveaux utilisateurs des lieux. Ces quelques exemples nous paraissent emblématiques de la nature fondamentale des « communs ». A savoir : résistance à la privatisation et à la gestion exclusivement marchande de certains biens ; dépassement de la « *nostalgie de l'Etat-providence* » ou la seule régie publique (étant donné l'implication directe des citoyens) ;

intérêt général commun ne préexistant pas mais émergeant « *par les pratiques de décision et de gestion collectives* » (2). Il nous semble que les initiatives grecques naviguent dans un fécond entre-deux : économie sociale et solidaire, d'une part, et construction des « communs », de l'autre. Ce qui nous semble particulièrement inspirant.

(1) Voir Mitralias R., « Athènes : l'ancien aéroport transformé en un champ d'expérimentations alternatives », dans *Bastamag* [en ligne : www.bastamag.net], 10 avril 2014 ou ASTIER M., « Un Notre-Dame-des-Landes résiste aux portes d'Athènes », dans *Reporterre* [en ligne : <http://www.reporterre.net>], 22 janvier 2015.

(2) Duchêne L., Guillibert P., Henneon T., Krikorian G. & Wahnich S., « L'anti-recette des biens communs », dans *Vacarme*, n° 63, 2013, p. 1.

sociaux aux entreprises en passant par les structures coopératives) que les Grecs élaboreront par eux-mêmes un modèle politique nouveau conciliant démocratie directe, renouveau des institutions et développement des activités productives. De laboratoire du pire depuis 2008, la Grèce pourrait ainsi devenir un espace expérimental d'une démocratie refondée » (12).

Le lien ainsi tissé entre économie et démocratie, entre économie sociale et solidaire et démocratisation de l'économie et de la société est un des enseignements fondamentaux des pratiques observées en Grèce. En Belgique par exemple, l'économie sociale réunit un ensemble d'organi-

sations à statut non capitaliste (associations, coopératives et mutuelles) doté d'un certain poids économique mais dont la force politique est faible. La naissance d'une économie sociale et solidaire grecque (13) pourrait être inspirante pour les acteurs et fédérations du nord de l'Europe. Ce tableau esquisse également la possibilité d'une véritable solidarité des alternatives européennes, qui pourrait être la réponse populaire au repli nationaliste opéré par certains gouvernements (dans le contexte de la crise financière mais aussi, plus récemment, de la crise migratoire), qui n'est pas sans rappeler la dérive fasciste des années 30. □

(1) Godin R., « Grèce : la BCE s'est-elle comportée comme un «fonds vautour» ? », dans *La Tribune*, 14 août 2015.

(2) Voir notre analyse « Peut-on se réjouir de la naissance d'une économie sociale grecque ? », disponible sur www.saw-b.be.

(3) Internet regorge d'illustrations diverses de telles initiatives. Nous vous conseillons les pages <http://omikronproject.gr/grassroots>, <https://oulaviesauvage.wordpress.com/2015/06/14/grece-autogestion-et-circuits-de-production-paralleles-ressources/> ainsi que le film <http://nevivonspluscommedesesclaves.net/>.

(4) Sur ce sujet et le parallèle entre ces centres de santé solidaires grecs et nos maisons médicales belges, une analyse est disponible sur le site www.saw-b.be.

(5) Dans ce texte, nous utilisons le terme « économie sociale » au sens où il a été défini en Wallonie (à savoir par la conjugaison de statuts juridiques et de principes éthiques). Quant au terme « économie sociale et solidaire », nous l'utilisons, comme cela se fait en France, pour désigner un ensemble plus vaste d'acteurs, réunion en quelque sorte de l'économie sociale et de nombreuses initiatives citoyennes conjuguant une dimension économique et politique.

(6) Voir l'analyse qui en a été tirée, « Les associations comme résistance et riposte au néolibéralisme. Interview de Jean-Louis Laville », à paraître sur www.saw-b.be.

(7) Dans le cadre d'un petit déjeuner de l'économie sociale dont il est rendu compte dans notre analyse « Les associations comme résistance et riposte au néolibéralisme. Rencontre entre Jean-Louis Laville, acteurs associatifs et chercheurs », à paraître sur www.saw-b.be.

(8) Voir notre analyse « La crise comme laboratoire », disponible sur www.saw-b.be.

(9) En atteste le récit des négociations entre la Grèce et l'Europe réalisé par l'ex-ministre grec des Finances, publié dans *le Monde diplomatique* d'août 2015.

(10) Voir notre analyse « Comment reconstruire la Grèce ? Ou l'échec d'une transition au néolibéralisme », disponible sur www.saw-b.be. Sur la co-construction des politiques publiques, voir le chapitre rédigé par Yves Vaillancourt dans Laville J.-L. et Salmon A., *Associations et Action publique*, Desclée de Brouwer, Paris, 2015, pp. 421 et sq.

(11) « Grèce : structures solidaires entre résistance et subsistance », entretien avec Georgia Bekridaki, dans *Politique*, n° 92, novembre-décembre 2015.

(12) Colletis G., *La dette oppressive, la Grèce opprimée*, dans *Vacarme*, n° 72, été 2015.

(13) Ainsi que sa version catalane, accessible par le documentaire vidéo *Une autre vie possible. Hommage à la Catalogne* (visible en anglais sur Youtube) ou par l'article de Verhoeven J. et Wustefeld E., « Coopératives intégrales : l'exemple espagnol », dans *Politique*, n° 92, novembre-décembre 2015.

La transformation des germes en fruits nécessite des politiques publiques ambitieuses et des avancées associatives significatives.

Charity show

Irène Kaufer (militante féministe et bloggeuse)

Oyez oyez braves gens, et en particulier de la région de Charleroi, le *Big Charity Show* de Viva For Life arrive chez vous, avec ses animateurs dans leur cage de verre, ses artistes venant faire leur promo à bon compte et son défilé de politiques un chèque à la main, à la sortie d'un conseil de ministres venant de raboter le budget de la Sécurité sociale ! Nouveauté cette année, la banque B. « s'associe à Viva for Life en lançant une grande « Tournée *warm up* » de l'opération, aux quatre coins de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette tournée fera voyager la « boîte à dons » de l'opération de ville en ville » (1). Quelle générosité quand même, ces banques !

Les « enfants pauvres », en principe bénéficiaires de l'opération, auront droit à quelques reportages larmoyants. Quant à l'analyse des causes de la misère, du lien entre cette précarité croissante et les politiques antisociales, c'est pour ailleurs, pour plus tard, quand les pauvres auront des dents.

On verra donc des gens modestes ouvrir leur portefeuille pour de plus pauvres qu'eux, des associations collaborer, de gré ou de force, à ce cirque indécent, contraintes par leurs moyens de plus en plus maigres de faire appel à la charité. On verra des bénévoles plein/e/s de bonne volonté, des militant/e/s de la cause des enfants et/ou du combat contre la misère se laisser enfermer, sinon dans un cube de verre, du moins dans une bulle médiatique, avant d'être renvoyé/e/s à l'invisibilité, pour tenter de combler des trous que d'autres continueront à creuser !

Pire encore, c'est la RTBF qui abrite cette mascarade. On peut penser que le rôle d'un média de service public est



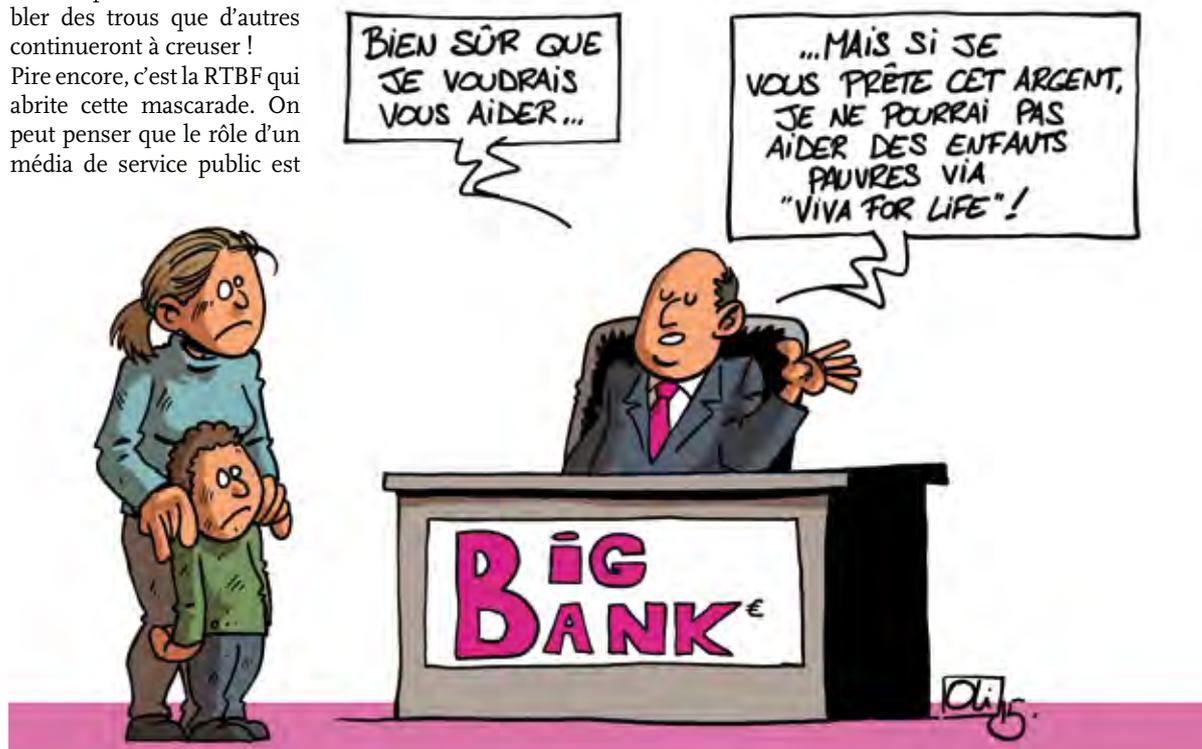
justement d'analyser, de mettre en lumière les rapports de pouvoir, de favoriser le débat. D'expliquer que ces bébés pauvres qu'on prétend aider – ou surtout pousser d'autres à les aider – sont les enfants de parents pauvres, de travailleur/se/s aux salaires bloqués, dégraissés (de leur emploi) puis dégressés et enfin exclus (de leur allocation de chômage) ; des « isolé/e/s » empêché/e/s de sortir la tête hors de l'eau en essayant de diminuer

certaines charges par la colocation, qui les ferait chuter au statut de cohabitant/e, avec réduction de revenus à la clé ; des mères seules contraintes à courir d'un boulot sous-payé à une crèche où il n'y a plus de place ; et tous ces « assistés » qu'on ne cesse de fustiger en étranglant financièrement les institutions censées leur venir en aide : demandez donc aux CPAS !

Quant à celles et ceux qui se révoltent, quelle horreur ! On ne peut pas d'un côté verser des larmes de crocodile sur les « bébés pauvres » et de l'autre, répéter qu'il n'y a qu'une seule politique possible, pointer du doigt ces grévistes « preneurs d'otage » ou ces syndicalistes toujours soupçonnés de refuser d'évoluer avec le monde... ce monde qui justement, entretient la misère ! □

(Cet article est une adaptation de la Carte Blanche parue dans *la Libre Belgique* du 18 décembre 2013)

(1) Source : site de Viva for Life



Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, c'est...

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous (asbl) associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale : renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal trimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du droit à l'aide sociale et au chômage.



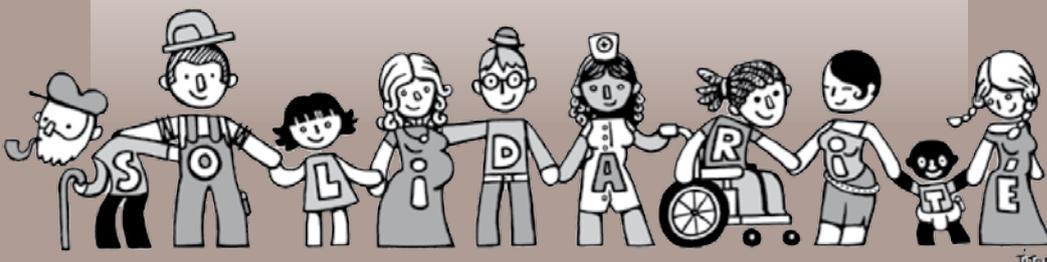
Plusieurs campagnes sont en cours :

- ▷ Activation des chômeurs : www.stopchasseauxchomeurs.be
- ▷ Pour des CPAS conformes à la dignité humaine: www.asbl-csce.be

Si vous souhaitez contribuer à la réussite de nos actions vous pouvez :

- ▷ Faire connaître l'association et son journal à votre entourage.
- ▷ Vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions.
- ▷ Devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal).
- ▷ Vous abonner au journal du Collectif.

www.ensemble.be



SOUTENEZ- NOUS !

Abonnez-vous à *Ensemble !*

- ▷ 15 euros/an : travailleurs
- ▷ 8 euros/an : sans-emploi et étudiants
- ▷ 30 euros/an : organisations
- ▷ Abonnements groupés : contactez notre secrétariat 02/535 93 50



Adhérez au Collectif

Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales.

- ▷ 30 euros/an : travailleurs
- ▷ 15 euros/an : sans-emploi et étudiants
- ▷ 60 euros/an : organisations
- ▷ 30 euros/an : petites organisations ou organisations de sans-emploi

Numéro de compte au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : BE77 0688 9229 4842 (BIC GKCCBEBB).

Ajouter en communication: ABO (suivi de l'adresse à laquelle il faut envoyer la revue) ou COTIS, suivant votre choix.

Merci à tou(te)s
pour votre soutien !

Le 7 octobre dernier, plus de 100.000 personnes ont défilé dans les rues de Bruxelles, à l'appel du front commun syndical. Un an après les grandes mobilisations de l'automne 2014, la colère face aux réformes du gouvernement Michel s'est à nouveau exprimée massivement.

Collectif Krasnyi

